Université de Montréal

Le retour en communauté des détenus âgés : entre marginalisation et insertion, des expériences plurielles

Par

Claire Guenat

École de criminologie

Facultés des Arts et Sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures et postdoctorales en vue de l'obtention du grade de Maître ès Sciences (M.Sc.) en criminologie

Avril 2016

© Claire Guenat, 2016

Résumé

À l'heure actuelle, au Canada, un détenu sous responsabilité fédérale sur cinq est âgé de plus de cinquante ans, ce qui représente une augmentation de 101% depuis le début des années 2000. Alors que tout semble indiquer qu'un nombre croissant de détenus âgés seront remis en liberté, très peu d'études se concentrent sur ce qu'ils vivent après la détention. Ce mémoire propose donc de comprendre leur expérience de retour en communauté et de faire ressortir le regard qu'ils posent sur celle-ci. Pour atteindre ces objectifs, nous nous sommes intéressées au vécu de dix-sept hommes âgés de cinquante ans et plus ayant purgé leur peine au sein d'établissements carcéraux québécois. Par l'entremise d'entrevues semi-dirigées, nous sommes parvenues à mettre en avant que le retour en communauté des détenus âgés est marqué par de multiples difficultés, exacerbées par leur âge, leur statut pénal et le cadre institutionnel dans lequel ils évoluent. Toutefois, cette expérience est vécue différemment selon la présence de solidarités familiales qui leur permettent d'accéder à un statut social valorisant et leur offrent la possibilité d'exister socialement.

Mots-clés : retour en communauté, détenus âgés, vieillissement carcéral, solidarités familiales, réinsertion sociale

Abstract

Nowadays in Canada, one out of five prisoners under federal jurisdiction is aged 50 and over, representing a 101% increase since the early 2000s. While everything seems to indicate that an increasing number of seniors will be released in the coming years, only a few studies have focused on life after prison. This thesis aims to understand their reentry process and to highlight the meaning they give to their experience. Our semi-structured interviews focused on the lived experiences of seventeen senior men, all of whom had served their sentence in Quebec detention centers. We found that the reentry of senior prisoners is marked by multiple difficulties, often intensified by their age, penal status and the institutional environment they evolved in. However, the reentry is experienced differently depending on whether the familial solidarity has allowed them to reach a gratifying social status and enables them to exist.

Keywords: reentry, older inmates, prison ageing, familial solidarity, social reintegration

Table des matières

Résumé	i
Abstract	ii
Table des matières	iii
Liste des tableaux	vii
Liste des sigles	viii
Remerciements	ix
Introduction	11
CHAPITRE 1 : ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES	13
PARTIE 1: LE VIEILLISSEMENT, UN PROCESSUS MULTIDIMENSIONNEL	13
1. Le vieillissement du corps et de l'esprit	13
2. Le monde social des personnes âgées	15
3. Ajustements et stratégies d'adaptation au quotidien	16
4. La place des ainés dans la société	17
PARTIE 2 : LA PRISON ET SON ENVIRONNEMENT	19
1. La question de la santé	20
1.1. La santé mentale des personnes détenues	20
1.2. Les maladies en détention	22
1.3. Prise en charge médicale des détenus âgés	24
2. Le vécu social des personnes détenues	25
2.1. Le maintien des liens sociaux	25
2.2. Le cas des détenus âgés	26
2.2.1. Les relations avec l'extérieur	26
2.2.2. Les relations à l'intérieur des murs	29
PARTIE 3 : LE RETOUR EN COMMUNAUTÉ DES DÉTENUS	29
1. Sortir : entre choc culturel et réadaptation	30
2. Trouver un toit	31

3.	Trouver un emploi	33
4.	Réintégrer ou reconstruire son réseau familial	34
PAR	ΓΙΕ 4 : PROBLÉMATIQUE	36
PAR	TIE 5 : OBJECTIFS DE RECHERCHE	38
CHAPIT	TRE 2 : MÉTHODOLOGIE	39
PAR	TIE 1 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE	39
PAR	TIE 2 : APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PRIVILÉGIÉE	41
1.	L'approche qualitative	41
2.	L'entretien de type qualitatif	43
,	2.1. Justification théorique et empirique	43
,	2.2. Consignes et thèmes abordés	44
3.	Échantillonnage	45
4.	Profil des répondants	46
PAR	TIE 3 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE	48
1.	Stratégie de recrutement et prise de contact	48
2.	Déroulement des entrevues	49
3.	Analyse des données	50
PAR	TIE 4 : FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE	52
1.	Limites de l'étude	52
2.	Forces de l'étude	53
CHAPI7	TRE 3 : SORTIR DE PRISON ÂGÉ, ET APRÈS ?	54
	FIE 1 : UNE NOUVELLE VIE ?	
1.	Repartir de zéro	54
-	1.1. (Ré)apprendre	54
	1.1.1. Se réhabituer au quotidien	54
	1.1.2. Mettre à distance son passé carcéral	56
	1.1.3. Ne plus consommer	57
-	1.2. Avoir tout perdu	58
2	dans un environnement contrôlant et contraignant	59

2	2.1. Vivre dans un « super minimum »	59
	2.1.1. Des contraintes	59
	2.1.2. Un temps à faire	61
2	2.2. Vivre avec des conditions de libération	62
PART	TIE 2 : UN ANCRAGE FAMILIAL OU SOCIAL	63
1.	Une famille indispensable	63
1.1	1. Le rôle de la famille	64
1	1.1.1. Un remède à la solitude	64
1	1.1.2. Un appui au quotidien	65
1.2	2. La place de la famille	69
2.	Un ancrage communautaire nécessaire	71
PART	TIE 3 : UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PARTICULIÈRE	
1.	Le sens accordé à l'emploi	73
2.	Les difficultés d'accès à l'emploi	75
2	2.1. Un passé criminel prédominant	
2	2.2. Être âgé	78
	2.2.1. Une question de discrimination	
	2.2.2. Une question de forme physique	
2	2.3. Être déconnecté du marché de l'emploi	80
PART	TIE 4 : RÊVER	80
CONC	CLUSION	82
<u>CHAPIT</u>	TRE 4 : DISCUSSION	84
PART	TIE 1 : LE RETOUR EN COMMUNAUTÉ, UNE PLURALITÉ D'EXPÉRIENCES	84
1.	Les « marginalisés »	85
2.	Les « fragilisés »	86
3.	Les « protégés »	86
4.	Les « insérés »	87
PART	TIE 2 : LA NOTION DE SOLIDARITÉS EN RÉPONSE À LA DÉSAFFILLIATION	88
1.	Les solidarités familiales : un enjeu central du retour en communauté	des
dét	tenus âgés	88

2.	Les solidarités communautaires : un support nécessaire, mais non suffisant 90
CONCLU	JSION92
Bibliogi	raphie

Liste des tableaux

Tableau 1 : Présentation de l'échantillon	4	Ļ7
I abicau I , i i cociitativii uc i cciiaiitiivii	7	c /

Liste des sigles

SCC: Services correctionnels canadiens

VHC: Virus de l'hépatite C

VIH: Virus de l'immunodéficience humaine

Remerciements

En premier lieu, je tiens à remercier tous ces hommes qui ont choisi de me faire confiance et ont accepté de partager leur histoire. Sans vous, ce mémoire n'aurait jamais vu le jour et pour cela je vous suis réellement reconnaissante. Merci pour votre temps, vos rires, vos larmes, nos fous rires et vos partages. Nos rencontres m'ont changé et m'ont permis d'avoir un œil nouveau sur le monde qui nous entoure.

Mille mercis à ma directrice de recherche, Marion Vacheret, sans qui ce mémoire ne serait pas ce qu'il est aujourd'hui. Merci pour ta présence durant ces trois dernières années, ton implication, tes conseils et ton soutien. Merci de m'avoir fait confiance, de m'avoir redonné confiance en moi et de m'avoir permis de découvrir et d'apprécier le monde de la recherche.

Un grand merci à Michel Gagnon pour son soutien et ses conseils dès le début de ce projet. Merci pour votre implication et votre présence qui ont fait une réelle différence.

Je souhaite également remercier Jean Bérard, Chloé Leclerc et Marianne Kempeneers pour leurs conseils avisés et leurs suggestions de lectures. Merci d'avoir été présents durant mes pannes d'inspiration et de m'avoir fait découvrir de nouveaux univers.

Pour les bourses accordées, merci à l'école de criminologie et la Faculté des études supérieures qui m'ont permis de mener à bien ce projet dans des conditions idéales.

Merci à mes trois acolytes Anaïs, Claire et Edwige sans qui cette aventure aurait été bien moins agréable et supportable! Merci pour votre présence au quotidien, votre soutien, vos conseils et votre écoute. Merci pour les nombreuses heures de *brainstorming* et de motivation, les moments de détente et les fous rires qui m'ont permis de garder les pieds sur terre. Merci, merci, merci!

Je tiens finalement à remercier ma famille sans qui rien n'aurait été possible. Merci à vous quatre de m'avoir supporté (dans tous les sens du terme), soutenue et d'avoir cru en moi dès le début. Un merci tout spécial à ma petite sœur pour son implication, ses nombreuses

relectures et ses conseils avisés et à celui qui partage mon quotidien pour toutes ses attentions, sa patience et ses encouragements.

Introduction

À l'instar de la population canadienne, les établissements carcéraux comptent chaque année de plus en plus de personnes âgées de 50 ans et plus. Les statistiques correctionnelles montrent que ce groupe d'âge a doublé depuis le début des années 2000 et comprend désormais plus d'un détenu sur cinq. Le nombre de personnes âgées remises en liberté aurait, quant à lui, augmenté de 50 %, depuis cette période. (Enquêteur correctionnel du Canada, 2011 ; SCC, 2009 ; Sécurité publique, 2004 et 2014).

Générant de nouveaux défis en matière d'encadrement, de gestion du risque et de réinsertion sociale, le vieillissement carcéral préoccupe les autorités correctionnelles qui dès la fin des années 1990, mettent en place la Division des Ainés. Depuis cette période, de nombreuses études nord-américaines et européennes viennent documenter les besoins et les enjeux relatifs au vieillissement en détention dans le but de proposer des solutions et d'améliorer leurs conditions de vie. Toutes arrivent à un double constat : d'une part, l'enfermement a un impact néfaste sur la santé et les relations sociales des détenus âgés. D'autre part, une fois remis en liberté, ils présentent de grandes difficultés à s'adapter à la vie en communauté et à se réinsérer, principalement lorsqu'ils ont été condamnés à une longue sentence. Quand pour certains, le retour en communauté signifie « un retour à la normale », pour d'autres, l'adaptation au quotidien, la réintégration du réseau social ou encore la recherche d'emplois représentent de grands défis (Uzoaba, 1998 ; Aday, 2003 ; Strimelle et Poupart, 2004 ; Crawley et Sparks, 2005 et 2006 ; Munn, 2011 ; Laberge-Sévigny, 2015).

Dans la mesure où de plus en plus de personnes âgées vont être remises en liberté et que les problématiques liées à l'emprisonnement et au retour en communauté sont nombreuses, il est important de se questionner sur le vécu de ces personnes une fois sorties de prison. Toutefois, cet objet d'étude est peu traité par la littérature scientifique. En effet, la plupart des études s'intéressent au vécu carcéral des détenus âgés (Aday, 2003 ; Crawley et Sparks, 2004 et 2006) et celles sur le retour en communauté ne ciblent qu'une

partie de la population âgée, soit les femmes (Shantz, 2008 et 2012) ou les hommes ayant purgé une longue peine (Munn, 2011 et 2014; Laberge-Sévigny, 2015), laissant de côté les hommes incarcérés tardivement.

Cette recherche se positionne donc pour tenter de répondre aux lacunes présentes dans la littérature relative au retour en communauté des détenus âgés. Par l'entremise de dixsept entrevues semi-dirigées réalisées avec des hommes libérés de prison passé 50 ans, nous proposons ainsi de mettre en lumière leur vécu et de faire ressortir le regard qu'ils posent sur cette expérience.

Ce mémoire est divisé en quatre chapitres. Le premier chapitre présente les contributions des différents chercheurs sur le sujet et comprend des écrits sur le processus de vieillissement, l'univers carcéral et les enjeux relatifs au retour en communauté. Ce chapitre est conclu par la problématique de recherche et l'énoncé des objectifs.

Le second chapitre présente la méthodologie utilisée pour répondre à nos objectifs, les stratégies de recrutement, le terrain de recherche, la population à l'étude ainsi que le déroulement de notre collecte de données.

La présentation de nos analyses débute avec le chapitre trois. Ce chapitre met en exergue le vécu social, personnel et professionnel des hommes libérés de prison âgés. Il s'intéresse plus particulièrement à faire ressortir le sens qu'ils attribuent à leur expérience.

Le quatrième chapitre est consacré à l'analyse et la théorisation de ces résultats. Il porte une attention particulière aux différences présentes dans le récit des hommes interviewés et cherche à explorer certaines raisons qui permettent de comprendre cette pluralité d'expérience.

CHAPITRE 1: ÉTAT ACTUEL DES CONNAISSANCES

Aborder la question du retour en communauté des détenus âgés, c'est s'attaquer à une problématique riche et complexe qui nécessite de recueillir des savoirs multidisciplinaires sur des enjeux liés à la fois au vieillissement, au milieu carcéral et au retour en communauté. En ce sens, ce premier chapitre est divisé en trois grandes parties. La première partie aborde le vieillissement comme un processus multidimensionnel, c'est-à-dire, les implications, modifications et répercussions induites par ce processus au sein des différentes sphères de la vie d'un individu. La seconde présente l'univers carcéral à travers le champ de la santé et du vécu social des personnes détenues dans le but de saisir la réalité par laquelle les anciens détenus âgés sont passés. Enfin, la troisième partie présente les différents enjeux auxquels font face les individus lorsqu'ils sont libérés de prison.

PARTIE 1 : LE VIEILLISSEMENT, UN PROCESSUS MULTIDIMENSIONNEL

La vieillisse induit de plus en plus de contraintes pour les individus tant du point de vue de la santé que de l'ajustement nécessaire au quotidien ou aux mœurs de la société actuelle (Ska et Joanette, 2006). Afin d'en saisir les enjeux, cette première section en fera état par l'intermédiaire des quatre volets suivants : le vieillissement du corps et de l'esprit, le monde social des personnes âgées, l'ajustement et les stratégies d'adaptation au quotidien ainsi que la place des personnes âgées dans la société.

1. Le vieillissement du corps et de l'esprit

Avec les années, le corps vieillit et change. Les personnes vieillissantes expérimentent différents troubles et ont des besoins particuliers en matière de santé. Leur système immunitaire est plus faible, ils sont plus vulnérables et donc susceptibles de contracter de nouvelles maladies (Brouillet et Syssau, 2000). Au Québec, les principales maladies chroniques déclarées par les plus de 65 ans sont l'arthrite, les maladies cardiaques, les problèmes de dos et les migraines (Ministère de la Santé et des Services sociaux, 2011).

L'âge joue également un rôle très important sur les fonctions sensorielles et les personnes âgées ont plus de difficultés à voir, sentir, toucher, entendre et goûter (Margrain et Boulton, 2005). La mobilité est également affectée et différentes études montrent qu'au moins un tiers des personnes de plus de 65 ans chutent chaque année dont la moitié d'entre eux plusieurs fois par année (Office of the provincial health officer, 2003; Kenny, 2005). La chute est d'ailleurs la première cause de blessures chez les Canadiens âgés (Billette et Janz, 2011). Enfin, les personnes âgées ont des besoins nutritionnels spécifiques afin de maintenir une bonne santé et d'augmenter leur qualité de vie (Giacalone et al, 2014). En effet, les besoins caloriques diminuent avec l'âge et les besoins protéiques augmentent (Bauer et al, 2013; Giacalone et al, 2014). Un non-respect de ces besoins se traduirait par une diminution de la masse musculaire et une augmentation du risque de chute.

Le cerveau subit également des attaques du vieillissement. On parle de déclin des fonctions cognitives face au vieillissement normal (Brouillet et Syssau, 2000). La mémoire, l'attention, les fonctions exécutives (planification, inhibition, flexibilité mentale, etc.), les praxies, le langage et les gnosies sont autant d'éléments affectés par le processus d'avancée en âge. La capacité de raisonnement des plus âgés est distraite par des éléments inutiles présents dans leur environnement et la capacité de retenir les détails d'un film sans le moindre effort diminue avec l'âge. La démence est aussi liée au vieillissement, elle est la manifestation la plus connue du vieillissement pathologique. Sa prévalence augmente avec l'âge et les personnes de plus de 75 ans sont les plus à risque de développer une démence (Woods et Pratt, 2005). En 2011, 747 000 Canadiens âgés de plus de 65 ans vivaient avec troubles cognitifs, y compris la maladie d'Alzheimer, soit 14,1% de la population totale. (Société Alzheimer du Canada, 2012). L'Organisation mondiale de la Santé (2012), estime quant à elle qu'entre 2% et 10% des cas d'Alzheimer ou de maladies apparentées se développent avant l'âge de 65 ans.

Bien qu'étant un processus normal, il semblerait que le déclin physique et mental des personnes âgées soit amplifié par différents facteurs, dont celui de vivre dans la pauvreté (Shields et Tremblay, 2002; Raphael, 2006; Agence de la Santé publique du Canada, 2010).

En effet, l'Agence de la Santé publique du Canada (2010) montre que les revenus et le statut social d'une personne sont les meilleurs prédicteurs de son état de santé futur. Les personnes les plus pauvres ont plus de risque de souffrir de diabète, d'hypertension ou encore de maladies mentales. De plus, les difficultés d'accès aux services de santé préventifs tels que les soins dentaires ou encore les médicaments non pris en charge par l'État diminuent leurs chances de rester en forme et maintenir une bonne santé (Laurie, 2008).

2. Le monde social des personnes âgées

Le réseau social des personnes âgées est souvent caractérisé par des relations familiales riches où les membres de la famille jouent un rôle d'accompagnement et de soutien capital. Ainsi, de nombreux chercheurs parlent de la famille comme une catégorie du lien social se perpétuant à travers un lien à la fois vertical et horizontal, c'est-à-dire, à travers la solidarité des pairs de même génération et de générations différentes. Cette solidarité n'est toutefois ni systématique ni naturelle, mais se construit à travers le temps (Bengtson et Roberts, 1991; Segalen, 1995; Leeson, 2005; Olazabal et Pinazo, 2010).

Les pratiques solidaires des familles reposent sur des échanges de biens, de services et de supports. Ces échanges peuvent être à la fois ascendants et descendants. Ainsi, les personnes âgées peuvent aussi bien procurer des soins à leurs petits enfants qu'en recevoir (Roy, 1998; Van Pevenage, 2010; Olazabal et Pinazo, 2010). Les services procurés par les familles sont divers et variés et vont du don d'argent à l'hébergement en passant par du support affectif et des services domestiques tels que l'aide au ménage ou à la préparation de repas (Van Pevenage, 2010). Les époux(ses) et les enfants sont les plus susceptibles d'offrir des soins et d'accompagner leurs partenaires ou parents âgés au quotidien (Horowitz, 1985 ; Sylverstein et Giarusso, 2010,). Les personnes âgées développent également un lien étroit et important avec leurs petits-enfants. Plusieurs études rapportent que les contacts entre les grands-parents et leurs petits-enfants sont relativement nombreux et que leurs relations peuvent aller du simple échange autour d'un centre d'intérêt commun aux soins quotidiens apportés à l'autre (Harper, 2005; Harper et

Ruicheva, 2004; Leeson, 2005). En ce qui concerne les liens fraternels, Walker, Allen et Connidis (2005) mettent en avant le fait que la plupart des personnes âgées sont régulièrement en contact avec leur fratrie et qu'ils partagent une connexion profonde avec au moins un membre de leur fratrie. Les femmes seules, veuves ou sans enfant sont celles qui s'impliqueront le plus dans ces relations fraternelles. Ces auteurs indiquent également qu'en pratique, même si les membres de la fratrie ne sont pas souvent sollicités pour de l'aide, ceux-ci assument leur rôle d'aidants lorsque nécessaire.

Par contre, le réseau social des individus âgés lorsque celui-ci ne prend pas en compte les membres de la famille est relativement pauvre et les relations amicales des ainés sont complexes et isolées. En effet, le rapport de recherche de Turcotte et Schellenberg de 2007 met en avant le fait que les Canadiens âgés ont plus de difficultés à créer des liens et rencontrer des amis que les plus jeunes : 14% des plus de 65 ans rapportent ne pas avoir d'amis proches et 10 % ne pas avoir d'amis du tout. Ces chiffres diffèrent selon les provinces et les séniors québécois font partie du groupe rapportant le plus petit nombre d'amis proches ou de connaissances. Certains auteurs insistent alors sur l'importance des bons rapports de voisinage et du quartier dans lequel vivent les plus âgés, car ils constituent une grande proportion de leurs interactions quotidiennes. Ils préfèrent d'ailleurs un quartier où les liens entre voisins sont réels et familiers, où les commerçants sont suffisamment proches pour pouvoir se rencontrer et discuter avec un voisin lors de leur magasinage (Van Djik et al, 2014).

3. Ajustements et stratégies d'adaptation au quotidien

Les sociologues français s'intéressant au vieillissement proposent depuis la fin des années 1980, la notion de déprise pour décrire le processus de vieillissement non uniforme vécu par les individus (Barthe, Clément et Druhle, 1988 ; Caradec, 2012). La déprise correspond à un processus de réaménagement et de réorganisation du quotidien qui se produit au fur et à mesure que les personnes vieillissent. Membrado (2012) explique que le processus de déprise « consiste à déployer de véritables « stratégies de reconversion » afin de composer avec les transformations corporelles et mentales évoquées en lien avec l'avancée en âge. »

Elle se traduit par une économie de soi à travers laquelle les personnes qui vieillissent mettent en place des stratégies pour pouvoir continuer à exercer aussi longtemps que possible les activités qui leur tiennent à cœur. Caradec (2012), illustre la notion de déprise par l'idée que les personnes qui vieillissent continueront à conduire, mais sur une plus petite distance ou encore n'iront plus à l'église, mais continueront à la regarder la messe à la télé.

La déprise est déclenchée par différents éléments tels que des problèmes de santé, la fatigue et le manque d'envie, la raréfaction des occasions d'engagement et la particularité des interactions avec les proches (Caradec, 2012). Ce processus n'est pas uniforme et varie en réalité selon un continuum allant de l'économie de soi à la « déprise ultime » (Caradec, 2006). En effet, l'étude de ce processus permet de souligner la grande disparité des trajectoires de vieillissement : les personnes cumulant un plus grand nombre de difficultés (perte des proches, maladie, etc.) devront procéder à une reconversion plus importante de leur quotidien pouvant aller jusqu'à l'abandon total de leurs activités et l'installation progressive de l'ennui. Vincent Caradec (2012) insiste sur le fait que les différences observées ne sont pas dues uniquement aux caractéristiques personnelles des individus, mais également à l'environnement dans lequel un individu évolue. La compatibilité de l'environnement matériel avec les déficiences physiques, la dureté des interactions avec autrui et l'attitude des proches sont autant d'éléments pouvant conduire à l'isolement et l'ennui si ceux-ci contribuent au mal-être de l'individu. Ainsi, il faut s'attendre à ce qu'un individu qui évolue dans une institution non adaptée aux besoins des plus âgés (architecture des bâtiments, formation du personnel non compatible, etc.) et qui favorise son isolement, penche vers l'aspect « ultime » de la déprise (Caradec, 2012).

4. La place des ainés dans la société

Le vieillissement s'immisce dans et a diverses répercussions sur plusieurs sphères de la vie d'un individu. C'est le cas notamment de la discrimination liée à l'âge qui implique un accès restreint et complexe au marché de l'emploi ou encore aux soins de santé (Posthuma et Campion, 2009; Kergoat, 2009). Ce phénomène portant le nom d'âgisme a été

conceptualisé par le gérontologue Robert Butler en 1975 pour définir un processus par lequel les personnes sont stéréotypées et discriminées en fonction de leur âge. Le concept a évolué avec le temps et l'idée d'un fonctionnement caché et sournois de l'âgisme a été ajoutée. En effet, les préjugés et stéréotypes sont souvent internalisés par les individus et ceux-ci ont tendance à utiliser la faiblesse, la vulnérabilité, le manque de productivité, la rigidité du caractère, l'incapacité de s'adapter aux nouvelles technologies ou encore le retrait social pour qualifier les personnes âgées sans se rendre compte qu'il s'agit d'une idée préconçue sur la vieillesse (Clarke et Korotchenko, 2015).

Au travail, les préjugés sur le vieillissement affectent le recrutement des plus âgés, leurs possibilités d'obtenir des formations ou une promotion et leur sécurité d'emploi (Posthuma et Campion, 2009; Commission Européenne, 2009). La discrimination par l'âge au travail est particulièrement explicitée dans l'étude de la Commission européenne en 2009. À la question « Dans notre pays, lorsqu'une entreprise cherche à embaucher quelqu'un et qu'elle a le choix entre deux candidats de compétences et de qualifications égales, quels sont, dans la liste suivante, tous les critères qui, selon vous, peuvent défavoriser un candidat ? » (Commission Européenne, 2009), 48% des participants répondaient l'âge, 48% parlaient de la couleur de peau et de l'origine ethnique du candidat, 37% du handicap, 22% de ses convictions religieuses, 19% du genre du candidat et 18% de son orientation sexuelle. Cette étude met également en avant l'idée que la discrimination par l'âge est de plus en plus répandue en Europe depuis 2009 et que les femmes sont les plus touchées. Cette discrimination est en partie due au regard que les employeurs posent sur les candidats âgés. Ils sont perçus comme moins productifs, moins créatifs, moins flexibles ou encore avec une capacité d'adaptation plus faible (Posthuma et Campion, 2009).

L'âgisme se manifeste également dans la qualité des soins prodigués au sein des institutions médicales et les relations entretenues avec le personnel soignant. Selon Kergoat (2009), lorsqu'il est présent, l'âgisme dans les hôpitaux au Québec se manifeste selon trois formes différentes : par un langage irrespectueux, des gestes inadéquats dans l'organisation du travail et un manque de transmission de l'information. Praticienne et chercheure à l'institut universitaire de gériatrie de Montréal, Kergoat (2009) arrive

d'ailleurs à la fin de son article à la conclusion qu' « ultimement, l'âgisme peut engendrer de la morbidité, même à l'hôpital, alors que celui-ci est justement là pour l'atténuer».

Ce phénomène occupe une place de plus en plus importante dans la société canadienne et les stéréotypes qui en résultent semblent être énoncés et utilisés par des individus de tout âge. C'est ce que montrent Clarke et Korotchenko (2015) dans leur étude qualitative donnant la parole à des personnes âgées. Afin de comprendre les effets de l'âgisme sur les personnes concernées, les auteurs ont récemment mené une étude composée de participants âgés de 65 à 89 ans. Leur étude aboutit à deux constats : d'une part, les séniors ne sont pas familiers avec le terme et l'idée se cachant derrière l'âgisme. Cependant, en considérant la question de la discrimination par l'âge, la plupart d'entre eux signalent que ce phénomène est de plus en plus répandu. D'autre part, les auteurs constatent que l'âgisme est intériorisé par les séniors. En effet, les auteurs ont constaté que les répondants élaboraient dans leur discours plusieurs stéréotypes associés au vieillissement tels que la vulnérabilité, la dépendance, le fait que les séniors sont de mauvais conducteurs, grincheux, incapables de se servir des nouvelles technologies ou encore que les femmes âgées sont moins attirantes. Il existe donc un certain décalage entre le fait que les séniors pensent ne pas subir les effets de l'âgisme et le fait que ceux-ci en soient les responsables (Clarke et Korotchenko, 2015).

PARTIE 2: LA PRISON ET SON ENVIRONNEMENT

L'univers des prisons est un sujet controversé. En tant qu'objet d'étude sociologique, l'univers carcéral est décrit comme un univers total où l'exclusion, la privation et la désinsertion règnent (Sykes, 1958; Goffman, 1968; Foucault, 1975; Vacheret, 2006 Chantraine, 2006). Même si plusieurs chercheurs nuancent ces propos en insistant notamment sur l'ouverture des portes à de nouveaux acteurs professionnels (Combessie, 2006; Vacheret et Lemire, 2007), il semblerait que du point de vue de la santé et de l'isolement, l'expérience carcérale soit toujours une expérience difficile à vivre (Hodgins, 2001; Chantraine, 2004; Vacheret et Lafortune, 2011; Touraut et Désesquelles, 2015; O'Hara et al, 2016).

1. La question de la santé

Que ce soit au Canada ou dans d'autres pays, un grand nombre d'auteurs s'accordent pour dire que les personnes détenues présentent un état de santé inquiétant, tant du point de vue de la santé mentale que de la santé physique (Robert, Frigon et Belzile, 2007; Enquêteur correctionnel du Canada, 2011; Vacheret et Lafortune, 2011; Touraut et Désesquelles, 2015). Ce constat est d'autant plus important que selon les auteurs, l'état de santé des personnes détenues est bien plus mauvais que celui de la population en général. Cela est particulièrement vrai pour les détenus âgés qui, en prison, subissent, un processus de vieillissement accéléré (Fazel et al, 2002; Aday, 2003; Touraut et Désesquelles, 2015). C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles, un détenu canadien est considéré comme un détenu âgé à partir de 50 ans (Uzuoaba, 1997; Tesseron, 2008; Enquêteur correctionnel du Canada, 2011).

1.1. La santé mentale des personnes détenues

La présence de troubles mentaux au sein de la population carcérale est une problématique grandement documentée par la littérature européenne et nord-américaine. Les études de prévalence des troubles mentaux chez les personnes incarcérées suggèrent toutes des taux élevés et ceux-ci seraient beaucoup plus importants en prison que dans la communauté (Brink, Doherty et Boer, 2001; Fazel et al, 2001; Young, 2003). Par exemple, l'analyse de 62 études réalisée par Fazel et Danesh (2002) comprenant plus de vingt mille détenus à travers le monde montre que 4% des détenus ont des troubles psychotiques, plus de 10% d'entre eux souffrent de dépression, 42% manifestent un trouble de la personnalité et que 47% sont diagnostiqués d'un trouble de la personnalité antisociale. De même, aux États-Unis, Young (2003) montre que 75% des 359 détenus étudiés présentent des troubles mentaux liés à la consommation de substances, 37% des troubles de l'adaptation, 23% des troubles de l'humeur et 12% d'entre sont diagnostiqués pour des troubles psychotiques. Enfin, on retrouve la même tendance dans les résultats de l'étude canadienne de Brink, Doherty et Boer (2001) portant sur la santé mentale des personnes condamnées à une sentence fédérale. Celle-ci nous apprend que la prévalence de troubles

mentaux (84,2%) et des taux de comorbidité chez les détenus sont très élevés. Plus particulièrement, elle indique que dès les premières semaines de détention, 30% des détenus présentent des troubles de l'humeur, 8,4 % des troubles psychotiques, 18,3% des troubles de l'anxiété et que dans 75,7% des cas les détenus souffrent de troubles mentaux liés à la consommation de substances.

L'incidence des problèmes de santé mentale touche tous les détenus, mais il semblerait que celle-ci soit encore plus élevée chez les détenus âgés (Koenig et al, 1995; Fazel et al, 2001b; Kingston et al, 2011; O'Hara et al, 2016). En effet, Koenig et al (1995) montrent en comparant deux groupes de personnes âgées de 50 ans et plus, le premier groupe étant incarcéré et le second non, que les personnes âgées détenues souffrent de plus de troubles psychiatriques, d'anxiété et de dépression. Ces résultats sont confirmés par Fazel et al en 2001(b), Kingston et al (2011) et plus récemment O'hara et al (2016) qui, à la suite de l'évaluation de l'état de santé mentale de plus de 200 détenus anglais, montrent une surreprésentation des troubles de santé mentale chez les plus de cinquante ans. D'une part, la prévalence des troubles dépressifs est cinq fois plus importante chez les personnes âgées détenues que dans la société et chez les jeunes détenus. D'autre part, plus de la moitié des détenus âgés présentent un trouble de santé mentale. Parmi eux, la dépression est le trouble le plus présent et 15 % présentent des signes de démence (Fazel et al, 2011b; Kingston et al, 2011).

Cette situation alarmante s'explique par plusieurs facteurs inhérents à l'institution carcérale et à son univers particulier tels que l'inadaptation de la prise en charge des détenus, l'erreur du diagnostic psychiatrique ou encore la dureté des conditions de détention (Fazel et al, 2001b; Crawley et al, 2006; Vacheret et Lafortune, 2011; Kingston et al, 2011, Enquêteur correctionnel, 2011, 2014). En effet, il semblerait que les détenus aux prises avec des troubles mentaux soient assez souvent laissés de côté ou infantilisés par des professionnels peu formés et indisponibles (Reed et Lyne, 2000; Vacheret et Lafortune, 2011). À cela s'ajoute le recours quasi systématique à la médication, très souvent rendue inadéquate par l'erreur de diagnostic préalable et le manque de formation du personnel correctionnel (Kingston, 2011; Sullivan et al, 2015; O'Hara et al, 2016).

La détresse psychologique des plus âgés plus particulièrement, pourrait, elle, être expliquée par deux facteurs : la dureté et la particularité de leur vécu carcéral d'une part (Crawley et Sparks, 2006 ; et Queloz, 2014) et des besoins non satisfaits d'autre part (Fazel, et al, 2016). Selon l'étude qualitative de Nicolas Queloz (2014), la crainte importante face à l'idée d'une possible détérioration (physique ou mentale) ou d'un décès en détention est un élément prédominant de l'expérience carcérale des détenus âgés. Mêlant solitude et honte, ces deux éléments, mais spécifiquement la mort en détention seraient, selon leur isolement et l'état de leur réseau social, visualisés comme une « peine supplémentaire » ou comme « choix contraint » (Queloz, 2014). Par ailleurs, cet auteur ajoute que « le point de vue des personnes détenues elles-mêmes quant à ces options et modalités de fin de vie est aussi important que symptomatique de leur situation d'isolement, de marginalité et de stigmatisation ».

1.2. Les maladies en détention

Comme nous l'avons vu précédemment, les troubles de santé mentale ne sont pas les seuls éléments problématiques dans le champ de la santé en détention. En effet, la prévalence de maladies infectieuses dans la population totale ainsi que de maladies chroniques dans la population âgée traduit une situation alarmante en ce qui concerne la santé physique des personnes détenues (Gal, 2002 ; Cusson, 2004 ; Polin, 2007).

Considérablement associées à des pratiques et à des habitudes de consommation de drogues injectables, les maladies infectieuses liées au virus du sida (VIH) ou l'Hépatite C (VHC) sont de plus en plus communes en détention (Lines, 2002 ; Polin, 2007 ; Zakaria et al, 2010) ; En dépit d'un consensus sur l'augmentation du nombre de personnes atteintes à travers le temps, la littérature présente des résultats qui varient de 1,6% à 4,6% en matière de prévalence pour les infections liées au VIH en Amérique du Nord (Lines, 2002 ; Maruschak, 2007 ; Zakaria et al, 2010). Au Canada comme aux États-Unis la prévalence du VIH au sein des prisons fédérales avoisine 1,7% selon Lines (2002) et Maruschak (2007). De leur côté, Zakaria et al (2010) au Canada et Polin (2007) au Québec présentent des résultats résolument plus élevés allant respectivement de 4,5% et 2,4% chez les hommes

à 7,9% et 8,8% chez les femmes détenues. En ce qui concerne les infections liées au virus de l'hépatite C, la prévalence au sein des prisons fédérales est beaucoup plus élevée avec une moyenne se situant autour de 30% pour les hommes et les femmes détenues (Polin, 2007 ; Zakaria et al, 2010). Ces chiffres traduisent un constat préoccupant, car ceux-ci seraient 15 fois plus élevés que dans la communauté dans le cas du VIH et 39 fois dans le cas du VHC (Zakaria et al, 2010).

En parallèle, de nombreux chercheurs européens et nord-américains s'intéressant au vieillissement de la population carcérale, aux besoins des ainés ainsi qu'à leur expérience carcérale constatent que l'état de santé général des détenus âgés ne fait pas exception à la situation évoquée précédemment (Aday, 2003; Cusson, 2004; Loeb et Steffensmeir, 2006; Stojkovic, 2007; Stal, 2012; Touraut et Désesquelles, 2015). En effet, les détenus âgés souffrent de nombreuses pathologies parmi lesquelles les maladies chroniques telles que le diabète, l'hypertension, l'arthrite, les maladies cardiaques et les problèmes intestinaux sont très présentes (Gal, 2002; Loeb et Steffensmeier, 2006). Certaines études relèvent des troubles relatifs au vieillissement normal tels que la perte d'autonomie ou les pertes sensorielles (Cusson, 2004; Touraut et Désesquelles, 2015) et d'autres insistent sur l'écart important entre l'état de santé des personnes âgées détenues, celles dans la société et les personnes détenues jeunes (Fazel et al, 2001a). Cette même tendance est présente au Canada, où la prévalence de maladies chroniques, est nettement supérieure pour le groupe de 50 ans et plus que pour celui des 50 ans moins (Service correctionnel du Canada, 2014, Gal, 2002).

Ce portrait somme toute plutôt sombre de la santé des personnes âgées détenues dressé par la littérature est toutefois nuancé par certains auteurs comme Caroline Touraut (2015) qui insiste, suite à l'analyse qualitative de 140 entretiens passés avec des détenus de plus 50 ans en France, sur l'existence de profils de détenus âgés très différents. L'auteur propose ainsi l'idée d'un continuum pour appréhender l'état de santé et la façon dont les corps vieillissants sont usés au sein des murs où « l'un des extrêmes est constitué par des personnes en très bonne forme physique, n'ayant ni pathologie particulière ni douleur, et l'autre extrême correspond à des détenus à la santé très précaire qui font face à une

importante perte d'autonomie ».

1.3. Prise en charge médicale des détenus âgés

Le vieillissement de la population carcérale associé aux problématiques de santé importante de ce groupe d'âge engendre des coûts élevés pour les établissements carcéraux (Howse, 2003; Aday, 2003; SCC, 2012). Par exemple, les services correctionnels canadiens ont noté en 2012 une augmentation de plus de 60% du coût lié aux soins médicaux. Celle-ci serait majoritairement liée au vieillissement de la population carcérale (SCC, 2012). De son côté, l'Enquêteur correctionnel du Canada dans son rapport annuel de 2011, insiste sur l'importance de prendre en compte les besoins des ainés (santé, matériel, formation du personnel, etc.). Malgré cela, plusieurs études montrent que la prise en charge des plus âgés n'est pas idéale et plus particulièrement que le manque de communication entre le personnel soignant et les détenus âgés ainsi que leur médication restent problématiques (Cusson, 2004; Michel et al, 2012; Sullivan, 2015).

En ce sens, différentes études anglaises sur la médication des détenus âgés pointent du doigt les difficultés des établissements à prescrire et adapter les prescriptions. Sullivan et al (2015) relèvent qu'ils mettent beaucoup de temps à obtenir leurs médicaments et que cela engendre chez eux beaucoup de stress. Les changements de médication, tels qu'une diminution dans le dosage ou le remplacement d'un médicament par son générique, sont également fréquents en prison. À cet égard, les détenus âgés se plaignent de ne pas comprendre et de ne pas être plus informés sur les raisons relatives à ce changement. Ils accusent alors l'institution de mettre en avant ses propres besoins plutôt que de prendre en considération leur état de santé (Prison Reform Trust, 2008 ; Sullivan et al, 2015).

Le manque de communication avec le personnel soignant est également présent dans le discours des détenues âgées interrogées par Michel et al (2012) dans les pénitenciers canadiens. Celles-ci insistent sur le « temps d'attente interminable » pour avoir accès à un spécialiste de santé (psychologue, gynécologue, etc.) à l'intérieur des murs. Par ailleurs, elles dénoncent le régime alimentaire non adéquat présent au sein des pénitenciers canadiens et le manque d'écoute et de réaction du personnel face à leurs demandes. En

dépit du nombre de requêtes pour avoir accès à de la nourriture plus saine et un régime adapté à leur âge afin de limiter la prise de poids et les affections en résultant, celles-ci n'ont obtenu aucun changement ni aucune réponse.

2. Le vécu social des personnes détenues

2.1. Le maintien des liens sociaux

Le maintien des liens sociaux et particulièrement des liens familiaux est rendu complexe par l'institution carcérale, définie comme une machine de désinsertion (Foucault, 1975). Les écrits scientifiques s'intéressant au vécu social des personnes détenues abondent en études sur le lien familial. Strimelle et Poupart (2004) insistent sur le fait que les familles sont au cœur du réseau social des personnes détenues, car « les autres types de liens amicaux ou professionnels existant avant l'incarcération sont généralement coupés avec l'entrée en prison et ne se rétablissent pas par la suite, sauf pour les personnes qui ont reçu des courtes peines » (Strimelle, 2004, p114).

Les liens sociaux et familiaux sont donc mis à l'épreuve par l'incarcération. Plusieurs études principalement européennes se basant sur le point de vue des détenus et celui des membres de la famille ont permis d'obtenir plusieurs éclaircissements sur les raisons qui conduisent à l'isolement des personnes détenues et à la dégradation des liens familiaux. L'éloignement géographique, le coût lié aux déplacements, les contraintes imposées par le cadre carcéral, la perte d'autonomie liée au statut de détenu ou encore la nature du crime commis sont autant d'éléments précipitant l'éloignement des familles, voire la rupture des liens familiaux (Le Queau, 2000 ; Bouregba, 2002 ; Rostaing, 2002 ; Strimelle et Poupart, 2004, Chantraine, 2006 ; Ricordeau, 2007; Touraut, 2009 et 2013).

D'un côté, la prise en charge institutionnelle enveloppante des établissements carcéraux entraine une perte d'autonomie importante des personnes détenues. Chantraine (2006, p31), parle d'impuissance carcérale pour définir la situation dans laquelle se retrouvent les personnes détenues. Privées de leurs obligations sociales et incapables d'exercer leurs rôles sociaux et familiaux, les personnes détenues ont de grandes difficultés à maintenir

un lien de qualité avec leur famille. Cela s'observe par exemple par l'impossibilité pour les détenus en tant qu'enfants de remplir leur rôle face à la mort de leurs parents durant leur incarcération ou encore face à la difficulté de maintenir leur rôle de parents et particulièrement de mère en prison (Bouregba, 2002 ; Chantraine, 2006; Ricordeau, 2007).

D'un autre côté, les familles se heurtent à divers obstacles matériels pour rencontrer les personnes maintenues en détention. La plupart des établissements carcéraux sont éloignés et difficiles d'accès, surtout en transport en commun et demandent aux familles une importante disponibilité sociale. Cette disponibilité se traduit par l'obligation pour les familles de prévoir une demi-journée voire une journée complète afin de pouvoir visiter leur proche en prison (Ricordeau, 2007, p 60). Caroline Touraut (2009) rappelle que ces « déplacements contraints ont un coût temporel et financier » et signale que « la mobilité géographique imposée se répercute sur la structure et le fonctionnement des familles ». À la mobilité géographique s'ajoute également l'organisation contraignante des prisons et notamment les règles associées aux visites telles que l'horaire des visites, le manque d'intimité liée aux parloirs (Ricordeau, 2007) et les restrictions d'accès aux unités de vie familiale (Vacheret, 2005 et 2006).

2.2. Le cas des détenus âgés

2.2.1. Les relations avec l'extérieur

Pour comprendre l'état des relations sociales des détenus âgés, il est tout d'abord nécessaire de présenter cette catégorie de la population carcérale. En effet, le groupe des détenus âgés est un groupe particulier. Compte tenu du temps passé en détention et de l'âge auquel les détenus y entrent, les dynamiques soutenant le maintien des liens sociaux et familiaux diffèrent (Aday, 1994 ; Crawley et Sparks, 2006 ; Touraut et Désesquelles, 2015).

La population des détenus âgés se divise en trois groupes distincts, différenciés majoritairement par le type de peine purgée : les délinquants sur le tard, les délinquants

de carrière et les « longues peines » (Uzuoaba, 1998 ; Flynn, 2002 ; Stojkovic, 2007 ; Gobeil, Allenby et Greiner, 2014). Toutefois, Touraut et Désesquelles (2015, p133) introduisent dans leur étude qualitative française sur le vieillissement carcéral, l'idée d'une typologie des expériences qui se situe « au croisement du parcours biographique et de la carrière carcérale ». En ce sens, elles distinguent deux groupes distincts de détenus âgés qui se différencient par leur rapport à la norme sociale, c'est-à-dire « la plus ou moins grande proximité que les personnes ont eue avec les modèles de vie et les rôles sociaux valorisés dans la société et de la manière dont l'expérience s'inscrit dans leur parcours biographique » (Touraut et Désesquelles, 2015, p133). Ils se différencient également par la manière dont les individus âgés perçoivent leur vieillissement et celle dont la sortie de prison est investie. Cela amène ces auteurs à proposer une typologie qui se compose de deux groupes avec d'une part des individus ayant eu un parcours de vie ordinaire et une entrée en prison tardive, et d'autre part des individus ayant un parcours de vie marqué par la prison.

Les individus incarcérés sur le tard se caractérisent par l'importance qu'ils accordent à montrer qu'ils ne font pas partie du monde de la prison. Touraut et Désesquelles (2015, p134) les décrivent comme des « garants de la normalité » dans le sens où ils se dissocient volontairement des délinquants et criminels. Ces personnes présentent un parcours de vie typique répondant aux diverses attentes sociétales, car ils ont travaillé toute leur vie et fondé une famille. Ils sont majoritairement incarcérés pour des crimes contre la personne, pour la plupart de nature sexuelle, perpétrés majoritairement à l'encontre d'un membre de leur famille (Landreville, 2001; Gobeil, Allenby et Greiner, 2014; Touraut et Désesquelles, 2015). Ces crimes sont présentés par les détenus comme des accidents de parcours ou encore un choix de dernier recours face à une situation de vulnérabilité (Touraut et Désesquelles, 2015). En ce qui concerne les relations sociales de ce sousgroupe, plusieurs auteurs américains et européens signalent que ceux-ci se trouvent très souvent mis à l'écart (Aday, 1994; Crawley et Sparks, 2006). Selon eux, il semblerait que malgré la présence d'un réseau familial pré carcéral bien établi, le rejet social relatif à la nature du crime commis brise une grande partie de ces liens et contribue à leur isolement social. Aday (1994) rappelle cependant que le rejet social lié au crime commis ne serait pas le seul élément compliquant les relations sociales des personnes incarcérées sur le tard. En effet, cela pourrait d'une part être expliqué par le fait que certains d'entre eux aient une plus longue espérance de vie que certains membres de leur famille. D'autre part, les difficultés de transports associées à la fois à la situation géographique des prisons et à l'âge avancé des membres de la famille de la personne détenue telle que ceux de la fratrie pourraient contribuer à la diminution du nombre de visites voire à la rupture du lien social.

De leur côté, les longues peines et les récidivistes ont pour particularité d'avoir un parcours de vie marqué par la marginalité, les ruptures familiales, l'instabilité professionnelle et la précarité. Leur rapport à la vieillesse et au temps qui passe est teinté de frustrations, l'impression de ne pas avoir vécu leur vie et de craintes face à l'avenir (Crawley et Sparks, 2006; Touraut et Désesquelles, 2015). Touraut et Désesquelles (2015, p148) distinguent deux sous-groupes avec un d'un côté ceux qui estiment « avoir une cartouche à jouer et ceux qui « ont la couleur des murs ». Les premiers ont de grandes attentes face à l'avenir et espèrent être libérés au plus vite pour recommencer à vivre quand les seconds associent liberté avec insécurité et craignent le jour de la sortie. Leur vécu social est marqué par une solitude intense (Cohen et Taylor, 1972; Sapsford, 1978; Flanagan, 1980 ; Crawley et Sparks, 2006). Dans une étude anglaise menée auprès de 60 personnes condamnées à perpétuité, Sapsford (1978) parvient à la conclusion que, dès les premiers temps de l'incarcération, les détenus ne parviennent pas à garder contact avec leur femme ou leur conjointe. 50% perdent contact avec leur femme dès l'arrestation, 22% exposent avoir quelques contacts avec leur partenaire intime et moins de la moitié continuent à recevoir de la visite en prison. L'auteur trouve en revanche que les rapports avec les enfants et les autres membres de la famille sont meilleurs, bien que compliqués. L'étude qualitative canadienne d'Hattem (1987) apporte quelques éléments explicatifs sur la diminution du réseau social des longues peines. Elle constate que plus de la moitié des répondants expliquent qu'il est plus facile pour eux de réduire leurs contacts avec l'extérieur afin de « faire leur temps ». En effet, il semblerait que le manque d'intérêt ainsi que l'aspect particulier de leur vie à l'intérieur des murs soient des éléments que les

détenus préfèrent ne pas partager et qui les éloignent de leur réseau social et familial (Hattem, 1987).

2.2.2. Les relations à l'intérieur des murs

Il est assez difficile de saisir les dynamiques qui sous-tendent les relations intramuros des détenus âgés avec leurs jeunes homologues. En effet, celles-ci sont source de contradiction au sein de la littérature et l'ampleur de la victimisation des ainés est à plusieurs reprises remise en question (Aday, 2003; Crawley et Sparks, 2005; Kerbs et Jolley, 2007; Prison Reform Trust, 2008; Aday et Krabill, 2009). C'est le cas en Angleterre, où d'un côté, les chercheurs du Prison Refom Trust (2008) mettent en avant que des expériences de victimisation sont relatées par la moitié des détenus âgés interrogés. Ils ajoutent par ailleurs qu'une grande majorité d'entre eux (60%) ne se sentirait pas en sécurité. D'un autre côté, l'ethnographie de Crawley et Sparks (2005) nuance ces résultats. En effet, là où la prison est souvent dénoncée pour son caractère pathogène, les chercheurs rapportent n'avoir observé que très peu d'actes délibérés d'abus et de maltraitance envers les détenus âgés. Au contraire, ils expliquent avoir constaté beaucoup d'entraide et de soutien de la part du personnel correctionnel et des codétenus.

Kerbs et Jolley (2007) apportent quelques éclaircissements sur l'état des relations entre les jeunes détenus et les détenus plus âgés dans le contexte américain. Leur étude met en avant l'existence d'un phénomène de victimisation des ainés important, à la fois physique et psychologique. Diverses formes y sont recensées telles que, le vol, les injures ou encore les menaces. Les auteurs constatent que très souvent, les plus jeunes utilisent ces formes de violence dans le but de contrôler et dominer les espaces de vies et les ressources. Par ailleurs, ils ajoutent que les personnes condamnées tardivement pour pédophilie sont le plus souvent la cible de menaces et d'injures de la part des codétenus.

PARTIE 3 : LE RETOUR EN COMMUNAUTÉ DES DÉTENUS

L'expérience de retour en communauté, c'est-à-dire, la (ré)intégration de la collectivité à la suite d'une peine de prison est traversée par de nombreux enjeux (Visher et Travis,

2003 ; Strimelle et Poupart, 2004 ; Ungen, Manza et Behrens, 2004 ; Strimelle, 2007; Phillips, 2011 ; Shantz, 2012 ; Munn, 2014). Afin de saisir ces différents enjeux, nous présenterons dans la partie suivante les quatre dimensions inhérentes au retour en communauté les plus étudiées par la littérature, soit : le choc de la sortie, l'accès au logement, l'accès à l'emploi et la réintégration du réseau social. Il convient de préciser que la majorité des études présentées ci-dessous concernent une population adulte dont la moyenne d'âge se situe autour de 35 ans et non des détenus âgés.

1. Sortir : entre choc culturel et réadaptation

Plusieurs auteurs ont montré que la sortie de prison et le retour en communauté demandent aux personnes détenues de nombreux apprentissages et adaptations. Crawley (2004) pointe du doigt que les détenus âgés, mais surtout ceux ayant vécu une longue peine de prison, ne sont pas bien préparés à la sortie de prison et sont libérés avec peu de connaissances sur la vie en collectivité. En 2007, Stojkovic précise que les personnes ayant purgé une longue peine de prison sont confrontées à un défi double : d'une part elles doivent réapprendre les habiletés de base qu'elles ont oubliées en détention, par exemple, cuisiner et gérer un budget. D'autre part, elles doivent se réhabituer et s'adapter aux nombreuses transformations survenues dans la société. Ainsi, l'ouverture d'un compte bancaire, le fonctionnement des transports en commun ou encore l'utilisation d'un guichet automatique sont autant d'obstacles qu'ils devront surmonter pour se réintégrer à la société.

Le manque de préparation à la sortie est repris dans l'étude qualitative de Laberge-Sévigny (2015) sur l'insertion sociale des détenus âgés après une longue peine de prison. Cette auteure constate qu'en dépit du fait qu'un nombre conséquent de programmes carcéraux soient disponibles pour préparer les détenus au retour en collectivité, ceux-ci sont trop théoriques et donc peu utiles aux anciens détenus. De plus, elle insiste sur l'inadéquation entre les éléments présentés dans ces programmes et la réalité extérieure. Ainsi, elle explique que les hommes âgés après une longue peine de prison ont besoin de créer de nouveaux repères, notamment vis-à-vis de l'inflation et de l'évolution

technologique de la société canadienne. Enfin, Laberge-Sévigny (2015) explique que leur réinsertion est marquée par des phénomènes de « non-expérience » où, en raison de leur absence prolongée et des expériences qu'ils n'ont pas eu l'opportunité de vivre, ils se retrouvent dépourvus de rôles sociaux, éloignés des aspects ordinaires de la vie et en difficulté pour échanger avec le monde qui les entoure.

Finalement, Strimelle et Poupart (2004) dans leur étude qualitative rappellent que le retour en communauté passe, pour de nombreux détenus, par un séjour en maison de transition et donc par l'apprentissage et l'adaptation à un mode de vie où s'imbriquent liberté et contrainte. En effet, ces auteurs constatent que le passage en maison de transition, associé à une « prison sans les murs » est difficilement vécu par les anciens détenus. Les différentes contraintes et exigences qui y règnent placent les anciens détenus dans une situation ambiguë où ils doivent répondre à des impératifs de réinsertion tout en évoluant dans un milieu contrôlant. Les exigences en matière de recherche d'emploi et l'accumulation de conditions associées à leur libération, notamment celle de non-association à des pairs délinquants feraient partie des éléments les plus dérangeants.

2. Trouver un toit

La littérature nord-américaine sur le retour en communauté montre que parmi les obstacles auxquels se heurtent les individus libérés de prison, l'hébergement et plus particulièrement la possibilité d'accéder à un logement stable et sécuritaire occupe une place importante (Visher et Travis, 2003 ; Gaetz et O'Grady, 2006 ; Anderson, 2009 et 2010 ; Kellen et al, 2010 ; Hardings et al, 2013). Afin d'y remédier, la première ressource mobilisée par les ex-détenus serait la famille. Par exemple, aux États-Unis, plus de la moitié des répondants interrogés par les chercheurs de l'Urban Institute deux mois après leur sortie déclarent avoir passé leur première nuit dans la communauté chez un membre de leur famille. (La Vigne et Kachnowski, 2003 ; La Vigne et Thomson, 2003 ; La Vigne et Parthasarathy, 2005 ; La Vigne, Visher, et Castro, 2004).

Bien que l'accueil des familles soit une solution arrangeante, il semblerait cependant qu'il ne s'agisse que d'arrangement temporaire et que dans la majeure partie du temps celui-ci prenne fin rapidement (Lynch et Sabol, 2001 ; Anderson, 2009). En ce sens, LaVigne et Parthasarathy (2005) rappellent que cette solution n'est pas synonyme de stabilité résidentielle, car leurs résultats montrent que dans 20% des cas, les répondants étaient contraints de déménager à la suite d'un conflit.

De plus, compte tenu des politiques d'hébergement mises en place dans les pays, les alternatives de logements accessibles aux ex-détenus diffèrent. Par exemple, aux États-Unis, les personnes détenant un casier judiciaire n'ont pas accès aux hébergements à loyer modique et les propriétaires de tels logements ont le droit d'expulser une famille si celleci héberge une personne possédant un casier judiciaire (U.S. Department of Housing and Urban Development. 1996). Cela se traduirait par une fréquentation croissante des refuges pour personnes en situation d'itinérance (Anderson, 2009; Hardings et al, 2013). C'est le cas à New York, où 11,8% des 48424 répondants de Mertaux et Culhane (2004) relatent avoir vécu au moins une fois dans un refuge dans les deux ans suivant leur incarcération. Bien qu'au Canada une telle loi n'existe pas, les résultats de l'étude menée par la John Howard Society en 2006 signalent une tendance identique. En effet, 80% des participants de leur étude indiquent avoir vécu une période d'itinérance et avoir eu recours à des refuges durant l'année suivant leur libération. Par ailleurs, 65% des répondants ayant un logement au moment de l'étude indiquent avoir eu recours au moins une fois à un refuge depuis leur libération.

La dernière solution que les ex-détenus peuvent adopter est le recours au parc locatif privé. Cependant, le caractère non abordable des loyers et la présence d'un casier judiciaire rendent son accès compliqué pour les ex-détenus (Roman et Travis, 2006; Hardings et al, 2013). Par exemple, aux États-Unis, la National Low Income Housing Coalition montrait en 2005 que les foyers devaient atteindre un montant annuel minimum de 32822 \$US pour subsister à leurs besoins et se loger dans les villes américaines, soit trois fois le salaire minimum (NLIHC, 2005, cité dans Roman et Travis, 2006). Néanmoins, comme le mentionnent plusieurs auteurs, la situation financière précaire des ex-détenus d'une part, et l'accès à des emplois n'offrant qu'un salaire avoisinant le salaire minimum d'autre part, contribuent à les exclure de cette ressource locative (Fahey et al, 2006; Geller

et Curtis, 2011; Hardings et al, 2013). Enfin, il est assez courant que les propriétaires aient recours au casier judiciaire pour vérifier le sérieux des locataires. C'est le cas à Seattle où 67% des propriétaires disent y avoir systématiquement recours et 43% affirment rejeter le dossier de personnes ayant un passé en lien avec la justice (Helfgott, 1997).

3. Trouver un emploi

Trouver un emploi durable est la seconde préoccupation des individus suite à leur libération de prison. Strimelle et Poupart (2004) montrent que le travail occupe une place fondamentale dans la vie des anciens détenus. Il représente un moyen efficace de s'en sortir puisqu'il permet aux anciens détenus à la fois d'obtenir de l'argent, de rencontrer des gens, de retrouver une place au sein de la société ou encore de reprendre confiance en eux. Plus précisément, Strimelle et Poupart (2004) mettent en avant que pour les personnes ayant connu une trajectoire professionnelle avant l'incarcération plutôt stable, trouver un travail est de l'ordre de l'évidence puisque cela leur permet de reconquérir une identité citoyenne. En revanche, pour les personnes incarcérées longtemps, retrouver un emploi relèverait plutôt d'un besoin de conformité. De plus, plusieurs auteurs montrent que le retour au travail est un moyen efficace de réinsertion sociale puisqu'il permet de lutter contre la récidive tout en réintégrant la personne au sein de la société (Hattem, 1982 ; Laub et Sampson, 1993 ; Uggen et Thompson (2003) ; MacKenzie, 2006; Huebner, 2011).

En revanche, la majorité des études nord-américaines et européennes portant sur ce sujet montrent que l'accès à l'emploi n'est pas évident à la suite d'une incarcération. (Holzer et al, 2004, 2006 et 2007 ; Visher, Debus-Sherrill et Yahner, 2011 ; Munn, 2014). Celles-ci nous apprennent que les obstacles rencontrés par les ex-détenus sont de différents ordres et qu'ils peuvent être liés à des facteurs à la fois individuels et contextuels, tels que l'âge, le nombre d'années d'expérience professionnelle ou encore le poids du casier judiciaire

La présence du casier judiciaire est un élément qui rend l'accès au travail très compliqué voire pour certains, presque impossible (Pager, 2003 ; Holzer et al, 2004 et 2006; Fahey et al, 2006 ; Munn, 2011 et 2014;). En effet, ces auteurs montrent que face à des candidats n'ayant pas de casier judiciaire les ex-détenus ont de grandes difficultés à décrocher un

emploi. Pour tenter de comprendre cela, Fahey et al (2006) ont mené une étude qualitative basée sur un focus groupe composé de 28 employeurs. Leurs résultats suggèrent que la méfiance des employeurs face à l'image que dégagent les anciens détenus serait la cause principale de non-embauche : inquiets pour la réputation de l'entreprise et la sécurité de leurs employés ceux-ci auraient majoritairement tendance à donner un emploi à une personne sans casier judiciaire. Cela est confirmé par Holzer et al (2006) qui démontrent qu'aux États-Unis, plus de 60% des 3000 employeurs interrogés refusent d'embaucher un ex-détenu et que parmi eux, seuls ceux possédant une certaine expérience professionnelle seraient considérés.

De plus, tout comme nous l'avons vu dans la première partie consacrée aux personnes vieillissantes, l'âge des candidats est un élément décisif lors de l'embauche d'ex-détenus (Frazer, 2003; Munn, 2014). L'offre d'emploi étant très souvent restreinte à des secteurs non qualifiés, ils rencontrent de grandes difficultés à obtenir et maintenir leurs emplois (Holzer et al, 2007; Munn, 2014). En ce sens, les ex-détenus rencontrés par Mélissa Munn (2014) expliquent que ces difficultés sont dues à une combinaison entre la présence d'un casier judiciaire et d'un grand nombre d'années d'expérience perdues derrière les barreaux. Pour d'autres, c'est le déclin des capacités physiques causé par le vieillissement qui entrainerait des difficultés à maintenir un emploi « typique de la classe ouvrière ».

4. Réintégrer ou reconstruire son réseau familial

Le dernier enjeu recensé par les auteurs ayant trait au retour dans la communauté est relatif aux relations familiales des ex-détenus. À la suite d'une peine de prison qui, comme nous l'avons vu précédemment, contribue à l'affaiblissement des liens familiaux, nombreux sont ceux qui essaient de saisir le vécu des anciens détenus dans leur démarche de réintégration familiale ainsi que le rôle des membres de la famille auprès des personnes libérées de prison (Lynch et Sabol, 2001; Nancy et La Vigne, 2006; Martinez et Christian, 2009; Christian et Kennedy, 2011).

Le rôle de la famille est étudié par les chercheurs sous deux angles principaux : la modulation du risque de récidive ainsi que le soutien matériel et émotionnel au quotidien.

La première catégorie d'études montre que l'existence d'un lien fort entre les ex-détenus et leurs familles diminue leur risque de récidive (Laub et Sampson, 1993; Pertisilia, 2003; Uggen et al, 2003; Salomon et al, 2004). Selon eux, la famille joue un rôle fondamental dans le sens où elle permet aux ex-détenus de développer une identité prosociale conforme aux attentes de la société. En ce qui concerne les dynamiques du soutien familial, les auteurs constatent que celles-ci prennent plusieurs formes: d'une part elles offrent un soutien matériel et relationnel conséquent allant du dépannage financier à l'hébergement (Naser et Vicher, 2006 Nelson, Deess, et Allen 2011). Par exemple, les familles des exdétenus facilitent leur accès à l'emploi soit en leur donnant un poste dans l'entreprise familiale, soit en leur fournissant des contacts susceptibles de l'embaucher (Farrall, 2004; Strimelle et Poupart, 2004). D'autre part, elles offrent un soutien émotionnel important leur permettant de réintégrer la société plus facilement (Maruna, 2001; Burnett, 2004). En ce sens, les travaux empiriques de ces auteurs montrent que les ex-détenus proches de leur famille sont plus confiants en l'avenir et optimistes.

Néanmoins, Martinez et Christian (2009) insistent sur le fait que pour bien comprendre les mécanismes de soutien mis en place par les familles, il est important de prendre en compte le contexte résidentiel des ex-détenus. En effet, en interrogeant six dyades composées chacune d'anciens détenus et de plusieurs membres de leur famille aux États-Unis, ils se rendent comptent que la perception du soutien offert par les familles, différent selon que les anciens détenus résident en maison de transition ou chez un membre de leur famille. Les personnes hébergées en maison de transition insistent sur l'aspect concret du soutien offert par les familles et reconnaissent davantage de soutien matériel (argent, vêtements, etc.) et informationnel. Il serait plus difficile pour elles de fournir un soutien émotionnel lorsque la personne réside loin d'eux, les soutiens matériel et informationnel, permettant quant à eux un investissement moindre. En revanche, ceux qui vivent en famille décrivent l'aspect émotionnel du soutien apporté par les familles même quand celui-ci consiste à aider la personne à trouver un emploi, à offrir de la nourriture ou encore accompagner dans les programmes correctionnels.

Le soutien familial joue donc un rôle capital dans la réintégration des détenus et ceux-ci

semblent parfois sous-estimer son importance. En effet, Nancy et La Vigne (2006) ont constaté à la suite d'entrevues auprès de 413 personnes détenues et libérées de prison que, bien que la majorité d'entre eux (86%) dépendait de leur famille durant la période suivant l'incarcération, seulement 69% d'entre eux pensaient avoir besoin de ce soutien. De plus, seulement 33% des répondants pensaient dépendre de sa famille trois mois après leur sortie de prison quand 55% d'entre eux vivaient toujours en famille.

PARTIE 4: PROBLÉMATIQUE

Comme nous avons pu le constater dans la recension des écrits, le processus de vieillissement nécessite divers ajustements et implique de nombreux changements dans la vie des personnes âgées. Caradec (2009) décrit le vieillissement comme un processus nécessitant une stratégie de reconversion économique pour le bien-être des personnes âgées et le maintien de leurs activités au quotidien. Il insiste sur le fait qu'évoluant dans un univers non adapté à leurs besoins matériels et sociaux, les personnes âgées pourraient se rapprocher d'une déprise « ultime », c'est-à-dire de l'abandon total de leurs activités et risquent de sombrer dans un ennui profond néfaste à leur bien-être. Le vieillissement peut également s'accompagner de diverses problématiques de santé sur le plan physique et mental (Brouillet et Syssau, 2000; Ska et Joanette, 2006; Raphael, 2006). Ces éléments transparaissent très spécifiquement dans les études sur la santé en détention et plus particulièrement sur la santé des détenus âgés. En effet, passé 50 ans, ceux-ci présenteraient un état de santé plus précaire que leurs homologues plus jeunes ou en liberté marqué par une forte prévalence de maladies chroniques et de symptômes dépressifs (Gal, 2002; Cusson, 2004; Crawley et Sparks, 2006; Loeb et Steffensmeir, 2006; 0'Hara et al, 2016)

La recension nous apprend également que la famille joue un rôle capital pour les personnes âgées, car d'une part, elle leur permet de lutter contre l'isolement et d'autre part, elle sert de pilier pour l'accompagnement et les soins au quotidien (Walker, Allen et Connidis, 2005 ; Harper, 2005 ; Van Pevenage, 2010 ; Olazabal et Pinazo, 2010). Cependant, le maintien des liens familiaux en prison est une problématique d'envergure.

Éloignés géographiquement et contraignants, les établissements carcéraux ne sont pas des établissements accueillants et contribuent avec le temps à l'affaiblissement voire à la rupture des liens entre les personnes détenues et leur famille (Bouregba, 2002; Chantraine, 2006; Ricordeau, 2007; Touraut, 2009). Plusieurs auteurs nous apprennent également que la longueur des peines ou encore le rejet social associé aux crimes commis par les détenus âgés précipitent cette rupture et participent à leur isolement (Aday, 1994; Crawley et Sparks, 2006; Touraut et Désesquelles, 2015). Ils constatent d'ailleurs que cette situation prévaut même si les détenus âgés, et plus particulièrement les délinquants sur le tard, ont plus souvent tendance à être mariés.

Enfin, il est possible de constater à la lecture des études présentées ci-dessus que les personnes âgées rencontrent plusieurs obstacles au quotidien liés aux stéréotypes associés à leur âge tel que l'accès aux soins ou à l'emploi (Posthuma et Campion, 2009 ; Kergoat, 2009 ; Clarke et Korotchenko, 2015) Ce dernier élément est amplement repris par les études s'intéressant au retour en communauté des détenus. En effet, là où l'âge peut s'avérer un fardeau pour les personnes vieillissantes, il semblerait que celui-ci soit accentué par la présence d'un casier judiciaire ou d'un manque d'expérience relatif à un emprisonnement (Pager, 2003 ; Fahey et al, 2006 ; Holzer, 2007 ; Munn, 2014). Ces études nous apprennent alors que ce sont les entreprises ne nécessitant pas de contact avec la clientèle et offrant des salaires avoisinant le salaire minimum qui seront les plus susceptibles de donner du travail aux ex-détenus.

À la lecture de ces éléments, il semblerait que les personnes détenues, lorsqu'elles sortent de prison âgées, se retrouvent dans une situation de vulnérabilité importante relative au cumul de « handicaps » liés à la fois à leur séjour en détention et à leur âge. Ce constat est particulièrement important puisque chaque année de plus en plus de personnes âgées sont détenues dans les prisons canadiennes. En effet, à l'heure actuelle, un détenu sur cinq est âgé de plus de cinquante ans ce qui représente une augmentation de 101% depuis 2004. Plus précisément, un plus grand nombre de personnes sont incarcérées tardivement, l'âge moyen à l'admission ne cesse d'augmenter et les personnes condamnées à une sentence vie sont de plus en plus nombreuses (Sécurité publique

Canada, 2004 et 2014). Or, bien que tout indique qu'un nombre croissant de personnes âgées seront libérées de prison, peu d'études s'intéressent à leur réintégration à la société, à la manière dont ils vivent et perçoivent leur libération ou encore les stratégies qu'ils mettent en place pour s'adapter à leur quotidien. Cette recherche se positionne donc pour répondre aux lacunes présentes dans la littérature au sujet du retour en communauté des détenus âgés et ainsi tenter de répondre aux questions suivantes : qu'en est-il de l'expérience de retour en communauté des détenus âgés ? Dans quelle situation personnelle et sociale se retrouvent-ils ? Comment parviennent-ils à se réintégrer lorsque l'emploi, outil principal de réinsertion sociale, ne semble pas à leur portée ? Quel soutien attendre de la part des familles et de la communauté ? Et enfin, de quelle manière parviennent-ils à s'adapter à cette situation ? Nous pensons qu'une telle recherche pourra également servir aux professionnels qui sont de plus en plus confrontés au vieillissement de la population judiciarisée.

PARTIE 5 : OBJECTIFS DE RECHERCHE

L'objectif général de cette recherche est de comprendre l'expérience de retour en communauté des personnes libérées de prison à un âge avancé. Pour cela nous cherchons à atteindre plusieurs objectifs spécifiques. Il s'agira ainsi :

- 1. D'exposer le vécu social, familial, professionnel et personnel d'hommes libérés de prison à un âge avancé.
- 2. De mettre en lumière le regard qu'ils posent sur leur sortie de prison et de faire ressortir le sens qu'ils lui attribuent.
- 3. De réfléchir au sens du retour en communauté pour des personnes âgées.

CHAPITRE 2: MÉTHODOLOGIE

PARTIE 1 : CADRE THÉORIQUE DE L'ÉTUDE

Notre recherche vise à mieux comprendre l'expérience de retour en communauté des détenus âgés. Comme le montre la littérature, ces individus présentent d'importants risques d'être dans une situation de vulnérabilité relative au cumul de « handicaps » liés à la fois à leur séjour en détention et à leur âge. En ce sens, pour comprendre leur expérience, nous nous sommes penchées sur le concept de désaffiliation développé par Castel en 1990.

Robert Castel propose la notion de désaffiliation, pour comprendre « le mode d'existence » des plus démunis, par exemple, celui des « sans-abris » ou des délinquants sortis de prison. Selon lui, la désaffiliation ne se réduit pas seulement à la situation économique des individus, mais relève également d'une rupture du lien social. En ce sens, la marginalité intervient à l'aboutissement « d'un double processus de décrochage » par rapport à la fois au travail et à la sociabilité, c'est-à-dire aux différents aspects relationnels qui connectent entre eux les individus.

Pour Castel (1994), chaque individu peut être placé sur un double axe d'insertion professionnelle et relationnelle faisant ressortir un continuum de situations. Ainsi, sur l'axe « travail non-travail » on retrouve des individus dont la situation professionnelle varie de l'emploi stable au non-emploi en passant par l'occupation d'emplois précaires tels que les emplois saisonniers. Le second axe est quant à lui, un axe « d'insertion-non-insertion » dans une sociabilité primaire allant de l'inscription dans des réseaux solides de sociabilité à l'isolement total. Ces deux axes permettent de définir quatre zones : une zone d'intégration, une zone d'assistance, une zone de vulnérabilité et une zone de désaffiliation. Ainsi, pour Castel l'intégration, passe par les garanties offertes par un emploi stable et un support relationnel solide. La zone d'assistance correspond aux individus éloignés des protections collectives issues du travail, mais inscrits dans des relations sociales riches et solides. La vulnérabilité associe à la fois précarité du travail et fragilité relationnelle tandis que la désaffiliation combine absence de travail et isolement

social. Castel (1994) rajoute que les frontières entre ces zones sont mobiles et qu'il s'opère de nombreux passages de l'une à l'autre suivant le parcours des individus. Ainsi, la position occupée par un individu, « même s'il s'agit d'une position extrême comme la position carcérale, s'inscrit dans un continuum de positions, elle est traversée par des dynamiques transversales qui vont de l'intégration à l'exclusion ou à la désaffiliation et réciproquement » (Castel, 2004, p15).

Robert Castel accorde également une attention particulière à ce qu'il nomme la sociabilité primaire, c'est-à-dire « les systèmes de règles liant directement les membres d'un groupe sur la base de leur appartenance familiale, de voisinage, de travail, et tissant des réseaux d'interdépendances sans la médiation d'institutions spécifiques » (Castel, 1995, p34). Au travers de ces règles apparaissent les notions de solidarités familiales et de solidarités communautaires.

De manière générale, la notion de solidarité renvoie à l'entraide et à l'échange de biens et de services dans un cadre familial ou plus largement sociétal (Martin, 2003, p41; Van Pevenage, 2010). Lorsque cette entraide réfère à la « cohésion des membres d'un même groupe social (ici, la famille élargie ou le réseau familial) ayant à cœur les intérêts des uns et des autres (...) et se traduisant concrètement dans différentes conduites de communication (sociabilité) ou d'échanges (soutiens) », on parle de solidarités familiales (Dandurand et Ouellette, 1992, p5).

Selon Castel (1995), les familles offrent par leurs pratiques solidaires une « protection rapprochée » aux individus. Pour Déchaux (1996), la protection contre les risques sociaux n'est pas la seule fonction attribuée aux solidarités familiales : dans certains cas, la famille intervient de manière à insérer l'individu dans son environnement social. Dechaux (1996) explique que ces deux fonctions dépendent non pas des intentions des prestataires, mais de la situation du bénéficiaire. En général, lorsque l'aide intervient dans un contexte « assuré » c'est-à-dire lorsque l'individu ne se situe pas dans une situation précaire, elle a une fonction insérante tandis que lorsqu'elle intervient dans un contexte fragile et incertain, elle a plutôt une fonction protectrice. Cependant, il rappelle que la distinction

entre les deux fonctions n'est « jamais tranchée ». Par exemple, lorsque les personnes sont isolées et fragilisées par la faiblesse de leur réseau social, l'aide insérante est en même temps protectrice. À ce moment-là, « l'insertion est une protection, car elle contribue à minimiser les risques qui pourraient découler d'une désocialisation » (Déchaux, 1996).

La communauté représente également une source d'appui importante pour les individus. Selon Castel (1995, p36), elle permet de « pallier ces ratés de la sociabilité primaire en mobilisant les potentialités de cette même sociabilité. Elles réaffilient les individus déstabilisés en sollicitant les ressources économiques et relationnelles de l'environnement familial et/ou local. Ainsi, l'orphelin sera pris en charge par la famille élargie » (Castel, 1995, p36). Van Pevenage (2010), rajoute que les milieux communautaires permettent également de tisser des liens sociaux et d'intervenir lorsque le soutien d'un proche n'est pas recommandé ou suffisant. Dans ce sens, ils permettent de « briser l'isolement de certaines personnes qui ne disposent pas de réseau familial ou lorsque ce dernier est trop petit, non disponible ou éloigné (...) de prendre le relais et d'aider les personnes à faire face à des situations particulières » (Van Pevenage, 2010)

La théorie de la désaffiliation est une théorie importante pour comprendre nos données et atteindre nos objectifs. D'une part, parce que la réintégration des détenus à la société, tout comme l'intégration au sens « castelien » des individus suppose toutes deux un ancrage relationnel et professionnel solide (Laub et Sampson, 1993 ; Castel, 1994; Uggen et al, 2003 ; Strimelle et Poupart, 2004), d'autre part, parce qu'en mettant l'accent sur le dynamisme des positions qu'occupe un individu, elle va nous permettre d'atteindre notre objectif de comprendre la pluralité des expériences vécues par les détenus libérés âgés.

PARTIE 2: APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE PRIVILÉGIÉE

1. L'approche qualitative

Compte tenu de notre objet d'étude qui porte sur l'expérience de retour en communauté de personnes libérées de prison à un âge avancé nous avons utilisé une méthodologie qualitative. Les méthodes qualitatives sont des méthodes qui cherchent à expliciter et à

analyser des phénomènes sociaux. Ces phénomènes tels qu'une croyance, une représentation, une stratégie face à un problème ou encore une expérience ne sont pas mesurables, ils ont les « caractéristiques spécifiques des "faits humains" » (Mucchielli, 1991, p3). Considérant que le comportement social se comprend à partir de ce que vivent les individus, les méthodes qualitatives tentent de saisir la réalité telle que la vivent les acteurs sociaux en s'immergeant dans leur univers et en leur donnant une place centrale (Poupart, 1997). C'est une approche réflexive et interprétative qui est définie par une démarche compréhensive, car elle a pour objectif de donner du sens aux phénomènes étudiés et de s'approcher au plus près de la réalité vécue par ces mêmes acteurs dans leur contexte (Poupart, 1997, Mucchieli, 1996). Selon Bourdieu (1993), comprendre un phénomène, c'est d'abord être capable de rendre compte de la réalité des acteurs.

Dans ce sens, la méthodologie qualitative est privilégiée pour comprendre l'expérience de retour en communauté de personnes libérées de prison à un âge avancé. En effet, comme nous l'avons vu précédemment, retourner dans la communauté suppose pour les justiciables de se retrouver dans des conditions de vie particulières où ni l'accès à l'emploi, au logement ou à ses proches n'est évident selon le crime commis et le temps passé en détention (Strimelle et Poupart, 2004 ; Crawley et Sparks, 2006 ; Munn, 2014). Ce phénomène est donc un phénomène complexe puisqu'il fait appel à diverses dimensions d'étude de l'être humain en tant qu'individu évoluant en interaction avec autrui. Sous cet aspect, « la recherche qualitative se prête bien à l'étude des phénomènes complexes et mouvants et sa souplesse fait sa force. » (Deslauriers, 1991, p 14). En donnant la parole aux ex-détenus, elle nous permet d'avoir accès au sens qu'ils donnent à leur vécu en société et par conséquent d'obtenir une compréhension interne du processus de retour en communauté des plus âgés et d'aller chercher la diversité et la multiplicité des vécus. De plus, comme l'ont montré plusieurs auteurs, l'approche qualitative est une méthode de choix en matière de retour en communauté puisqu'elle permet d'obtenir des données profondes et précises sur le vécu, les émotions et les perceptions d'anciens détenus (Crawley et Sparks, 2006; Strimelle et Poupart, 2004; Munn, 2014; Touraut et Désesquelles, 2015).

Finalement, la méthodologie qualitative a pour spécificité d'être une méthode inductive, c'est-à-dire que le chercheur part des informations fournies par l'acteur étudié dans son milieu pour comprendre l'objet d'étude (Deslauriers et Kérisit, 1997). De cette façon, son utilisation permet au chercheur de s'éloigner des cadres théoriques préexistants afin de laisser une place centrale à l'acteur et de s'approcher au plus de leur réalité. De cette manière, l'utilisation de cette méthode nous a amenées à étudier en profondeur le thème des solidarités et plus particulièrement celui des solidarités familiales, un thème qui s'est très vite imposé comme cadre conceptuel pour comprendre le phénomène observé.

2. L'entretien de type qualitatif

2.1. Justification théorique et empirique

Le vécu des personnes libérées de prison à un âge avancé a été recueilli dans notre étude par le biais d'entretiens semi-dirigés. L'enquête par entretien a pour particularité de permettre au chercheur de comprendre le monde de la personne interviewée, de rendre explicite son univers et de favoriser la compréhension d'un phénomène par le partage d'un savoir expert (Savoie-Zajc, 2009). Ainsi, comme l'explique Poupart (1997, p175) « l'entretien de type qualitatif s'imposerait parmi les « outils d'information » susceptibles d'éclairer les réalités sociales, mais surtout, comme instrument privilégié d'accès à l'expérience des acteurs », cette expérience étant au cœur de ce que nous cherchons à saisir.

L'entretien qualitatif se décline sous plusieurs formes. Le choix de l'entretien semi-dirigé a été privilégié dans notre étude en raison de sa finalité et de la complexité de l'objet étudié (Savoie-Zajc, 2009). L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale entre le chercheur et son répondant. Comme le rappelle Savoie-Zajc (2009), l'entrevue semi-dirigée a pour avantage d'être souple et de ressembler à une conversation guidée par le chercheur dans le but d'élaborer sur les thèmes qu'il souhaite aborder avec le participant. Elle favorise par l'introduction d'une consigne de départ ouverte jouant le rôle de fil conducteur, une compréhension riche du phénomène étudié dont le sens est Co construit

avec le chercheur. Ce type d'entrevue permet au chercheur de se laisser guider par l'interviewé dans d'autres thématiques qu'il n'aurait pas envisagées.

Privilégié lorsque l'on désire aborder des thèmes intimes et complexes ainsi que lorsque l'on souhaite comprendre le sens donné à une expérience de vie particulière par les individus, l'entretien semi-dirigé s'est tout de suite imposé à nous dans le but d'obtenir des informations sur le vécu personnel et social d'anciens détenus.

2.2. Consignes et thèmes abordés

La revue de littérature a permis de dégager plusieurs thèmes récurrents dans les études traitant du retour en communauté des détenus. L'emploi, les relations sociales, le soutien communautaire, les relations familiales, le logement et les ressources financières sont autant d'éléments abordés par les auteurs (Crawley et Sparks, 2006 ; Pager, 2003 ; Woodall et al, 2009 ; Strimelle et Poupart, 2004 ; Uggen, Manza et Behrens, 2004 ; Touraut et Désesquelles, 2015). Afin d'obtenir un portrait global de la réalité vécue par les exdétenus âgés nous avons choisi d'intégrer tous ces concepts à notre grille d'entrevue.

Dans un premier temps, les participants à l'étude ont été invités, à partager leur vécu ainsi que leur expérience de retour en communauté par le biais de la consigne de départ suivante : « J'effectue une recherche sur le retour en société des détenus âgés. Je m'intéresse à l'expérience des plus de 50 ans depuis leur libération et j'aimerais que vous me racontiez votre vécu depuis que vous êtes sorti de prison ».

Puis, tout au long de l'entrevue, nous avons choisi, lorsque ceux-ci n'étaient pas abordés par les participants, d'approfondir les deux sous-thèmes suivants : les relations sociales et le soutien communautaire ainsi que la situation personnelle des répondants. Chaque sous-thème était constitué de plusieurs dimensions telles que les relations familiales, les relations sociales, le soutien et les ressources communautaires mobilisées par les répondants pour le sous-thème *relations sociales et soutien communautaire* et l'emploi et les ressources financières, le logement et la santé pour le sous-thème *situation personnelle*.

3. Échantillonnage

L'échantillonnage, dans le cas des études qualitatives, peut-être soit par cas unique soit par cas multiples. Si l'on se base sur la catégorisation des échantillons offerte par Pires (1997), notre sujet d'étude nécessite un échantillonnage par cas multiples. Plus précisément, notre échantillon est un échantillon par homogénéisation puisque nous nous intéressons à un groupe homogène particulier composé de personnes libérées de prison à un âge avancé. Dans notre étude, l'échantillonnage par homogénéisation implique une diversification interne puisque nous tentons de décrire en profondeur l'expérience de réintégration sociale et communautaire d'anciens détenus âgés de plus de 50 ans. En effet, la diversification est interne lorsque le but de la recherche est de dresser un portrait global à l'intérieur d'un groupe restreint et homogène d'individus et de comprendre en profondeur un phénomène. Elle est externe lorsque l'objectif de la recherche est de dresser un portrait global de la situation ou de mettre en contraste divers cas.

Afin d'obtenir un portrait global de l'expérience de retour en communauté des détenus âgés, nous avons retenu plusieurs critères de diversification : l'âge des répondants, le type de sentence, la variété des délits ainsi que le temps écoulé depuis leur libération. Dans notre recherche, l'âge est un critère incontournable et obligatoire puisque nous nous intéressons au vécu de personnes libérées de prison âgées, c'est-à-dire dans le contexte canadien, à cinquante ans (Enquêteur Correctionnel du Canada, 2011). Par ailleurs, comme nous l'avons vu précédemment, les détenus âgés sont incarcérés pour différents types de délits desquels découlent des sentences et des expériences carcérales diversifiées (Aday, 2003; Crawley et Sparks, 2006; Touraut et Désesquelles, 2015). Par conséquent, afin de dresser un portrait réaliste de l'expérience de retour dans la communauté des plus âgés, nous avons rencontré à la fois des détenus incarcérés tardivement et des détenus incarcérés sur le long terme pour des crimes variés. Enfin, pour recueillir des éléments de l'expérience de vie des répondants depuis leur sortie, nous avons choisi de rencontrer des personnes étant libérées de prison depuis un minimum de trois mois. De cette manière, à la suite de plusieurs entretiens exploratoires et échanges avec des informateurs clés, nous estimons que suffisamment de temps s'est écoulé pour que les premières démarches de

réinsertion aient été effectuées (recherche d'emploi, etc.) et que l'acclimatation des interviewés ait eu lieu.

4. Profil des répondants

Notre échantillon est composé de dix-sept ex-détenus de plus de cinquante ans. Parmi les répondants, dix ont été condamnés à une longue sentence de prison allant de 11 à 34 ans et sept sont entrés en prison tardivement. Les personnes condamnées à une longue peine de prison ont toutes effectué plusieurs séjours en détention à la suite d'un ou plusieurs bris de condition et sont incarcérées pour des crimes violents. Celles appartenant au profil « incarcéré tardivement » ont toutes effectué leur première et seule peine de prison après leur cinquantième anniversaire sauf une d'entre elles qui est entrée en détention à l'âge de 46 ans. La majorité de ces personnes est incarcérée pour des crimes de nature sexuelle et une d'entre elles est incarcérée pour un crime relatif au trafic de drogue.

Les hommes que nous avons rencontrés sont âgés de 50 à 82 ans. Les hommes incarcérés tardivement sont en moyenne plus âgés (63 ans) que les hommes ayant purgé une longue peine (57 ans).

Les répondants sont tous sortis de prison récemment (en moyenne 7 mois et demi) soit depuis 3 à 36 mois. Les quinze hommes rencontrés en maison de transition sont sous un régime de libération conditionnelle et ont encore un minimum de quatre mois à faire avant de quitter la maison de transition tandis que les deux hommes rencontrés en maison d'hébergement sont sous un régime de libération d'office.

La description de notre échantillon est présentée dans le Tableau 1. Pour des raisons de confidentialité et d'anonymisation, l'âge et le type de crime commis par chaque participant ne sont pas présentés dans ce mémoire. La durée de l'incarcération et le temps écoulé depuis la sortie sont quant à eux présentés à l'aide d'une échelle.

Tableau 1 : Présentation de l'échantillon

Nom	Profil	Durée (d) de l'incarcération	Temps (t) écoulé depuis la sortie de prison
Pierre	Incarcéré tardivement	d ≤ 2 ans	t ≤ 6mois
Jacques	Incarcéré tardivement	2 < d ≤ 5 ans	t ≤ 6mois
Simon	Incarcéré tardivement	2 < d ≤ 5 ans	t ≤ 6mois
Benoit	Incarcéré tardivement	2 < d ≤ 5 ans	t ≤ 6mois
Michel	Incarcéré tardivement	5 < d ≤ 10 ans	t ≤ 6mois
Robert	Incarcéré tardivement	d ≤ 2 ans	t ≤ 6mois
Christian	Incarcéré tardivement	2 < d ≤ 5 ans	t > 6 mois
Gérard	Longue peine	d > 15 ans	t > 6 mois
Yves	Longue peine	d > 15 ans	t ≤ 6mois
Denis	Longue peine	d > 15 ans	t > 6 mois
Serge	Longue peine	d > 15 ans	t ≤ 6mois
Luc	Longue peine	10 < d ≤ 15 ans	t ≤ 6mois
Alain	Longue peine	10 < d ≤ 15 ans	t > 6 mois
Maurice	Longue peine	10 < d ≤ 15 ans	t > 6 mois
Marc	Longue peine	d > 15 ans	t ≤ 6mois
Daniel	Longue peine	d > 15 ans	t ≤ 6mois
James	Longue peine	d > 15 ans	t ≤ 6mois

PARTIE 3 : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE ET ANALYTIQUE

1. Stratégie de recrutement et prise de contact

Afin d'entrer en contact avec des personnes âgées de plus de cinquante ans anciennement détenues, nous avons eu recours à une méthode de tri expertisé qui consiste à faire appel à des experts pour rejoindre la population à l'étude.

La première étape de la recherche consistait donc en la sélection d'organismes pour personnes judiciarisées susceptibles d'accueillir des personnes âgées de plus de cinquante ans, avec un long parcours carcéral ou étant entrée en prison tardivement. Parmi les organismes sollicités, trois ont apporté une réponse positive. Deux des trois organismes sont des maisons de transitions, c'est-à-dire des centres résidentiels communautaires dépendant des services correctionnels canadiens, ayant un mandat d'hébergement, de surveillance et de counseling. Le troisième organisme est un organisme de réinsertion sociale fournissant des services d'hébergement adapté et de counseling aux individus le fréquentant.

Les responsables des organismes ont été joints par téléphone pour un échange durant lequel la recherche leur a été présentée. Par la suite, un courriel comprenant un document explicatif leur a été transmis. Ce document présentait le contexte de la recherche, les objectifs poursuivis dans le cadre de la recherche, les critères d'échantillonnage retenus ainsi que la durée de l'entrevue.

Une fois l'accord obtenu par les responsables de mener la recherche au sein de leurs locaux, la chercheure a échangé avec les intervenants des organismes à qui la tâche de trouver des participants correspondants aux critères et souhaitant participer à la recherche était confiée.

La prise de contact avec les participants de l'étude s'est faite par le biais des intervenants qui fixaient eux-mêmes le rendez-vous avec la chercheure dans deux des trois organismes et par contact téléphonique direct avec les participants dans le troisième. Dans le

deuxième cas, la chercheure se présentait en tant qu'étudiante chercheure en criminologie, présentaient la recherche aux participants, ses conditions de participation (type de rencontre, durée de l'entrevue, etc.) et les critères éthiques entourant l'étude (confidentialité, droit de retrait, etc.) afin de s'assurer qu'ils avaient tous les éléments nécessaires en leur possession. Une rencontre était ensuite fixée selon les disponibilités des participants.

2. Déroulement des entrevues

Les entrevues se sont déroulées entre le 28 août 2015 et le 21 décembre 2015 à la suite de la délivrance du certificat d'éthique par le Comité d'éthique de la recherche de la Faculté des arts et sciences de l'Université de Montréal. Les entrevues en maison de transition se sont déroulées dans un bureau au sein des organismes participants à l'étude fournissant l'intimité et la tranquillité nécessaire à la bonne conduite de l'entrevue. Les entrevues en centre d'hébergement ont eu lieu dans les pièces de vie commune durant des moments où les colocataires étaient absents afin de préserver l'intimité de la conversation. Les entrevues ont duré entre quarante minutes et trois heures et se sont déroulées, aux retours et dires des participants, dans un climat de confiance et d'aisance.

En prenant en compte le fait que l'entrevue est une situation exceptionnelle où l'interaction n'est pas construite, mais spontanée (Blanchet et Gotman, 1992), nous avons décidé d'offrir aux participants des repères pour développer leurs propos lorsque ceci était nécessaire. C'est-à-dire que, pour diminuer la distance entre la chercheure et l'interviewé, nous l'invitions à nous poser des questions sur nous ou sur la recherche au début et à la fin de la recherche. Lorsque l'interviewé sollicitait notre point de vue ou nous interrogeait durant l'entrevue, nous nous efforcions au mieux de recentrer les propos sur ses propres perceptions et non sur les nôtres. Il nous est également arrivé à quelques reprises de rencontrer des participants essayant de se présenter sous leur meilleur jour, c'est-à-dire des participants cherchant à valider leurs propos valorisants auprès de la chercheure ou à justifier chaque réponse sortant du champ de réponse « stéréotypée ». Face à cette situation nous nous efforcions de les rassurer en insistant sur notre rôle de

chercheur qui se veut être un rôle neutre dépourvu de tout jugement et sur la confidentialité des propos tenus durant l'entrevue.

La lecture et la signature du formulaire de consentement se sont déroulées dans la majeure partie des cas en toute simplicité même si plusieurs participants ont manifesté leur gêne face au caractère formel du document. Tous les participants ont consenti à être enregistrés durant l'entrevue ce qui assurait une bonne écoute durant la rencontre et la fidélité des propos retranscrits en vue de leur analyse. À la suite des entrevues, une fiche signalétique consignant des informations sociodémographiques était remplie en collaboration avec les participants.

3. Analyse des données

Une donnée qualitative est « par essence une donnée complexe et ouverte. Ses contours son flous, sa signification est sujette à interprétation et est inextricablement liée à son contexte de production, à sa valeur d'usage, ainsi qu'à son contexte d'appropriation ». (Paillé et Mucchielli, 2006, p 51). L'analyser c'est lui attribuer un sens, créer une signification qui permet de construire une compréhension du phénomène étudié.

L'analyse des données qualitatives telle que décrite par Tesch (1990, p113) représente « un processus qui implique un effort explicite d'identifier des thèmes, de construire des hypothèses telles qu'elles émergent des données ainsi que de clarifier le lien entre les données, les thèmes et les hypothèses conséquentes ». Ce processus requiert selon lui deux étapes importantes : la structuration des données qui entraine un découpage et donc une décontextualisation des données puis leur catégorisation qui mène à leur recontextualisation.

Nous avons basé l'analyse qualitative de notre matériel sur un modèle d'analyse thématique. Ce modèle qui donne une place centrale à la thématisation consiste à transposer notre verbatim « en un certain nombre de thèmes représentatifs du contenu analysé, et ce, relativement à l'orientation de la recherche » (Paillé et Mucchielli, 2006,

p162). L'analyse thématique de nos données nous a ainsi permis de repérer les éléments fondamentaux présents dans le discours des personnes interviewées.

Pour commencer, chaque entrevue a été intégralement retranscrite en verbatim à l'aide de l'enregistrement audio à laquelle une fiche signalétique ainsi qu'un mémo résumant le contexte de l'entrevue (émotions, ambiance générale, etc.) étaient associés. Le fait d'avoir transcrit nous-mêmes toutes les entrevues, ce qui a supposé de les réécouter de façon attentive, nous a permis une première appropriation de leur contenu. Une fois cette première opération terminée, nous avons commencé l'analyse par le verbatim paraissant le plus riche en informations. Plusieurs lectures approfondies du texte nous ont permis de procéder à la codification en unité de signification du texte et au relevé des thèmes et sousthèmes présents dans le récit de l'interviewé. Ces thèmes ont été retravaillés à plusieurs reprises de manière à ce qu'ils présentent un faible niveau d'inférence, c'est-à-dire, un lien étroit entre le texte et le thème qui permet de rester au plus proche des dires de l'interviewé et donc d'obtenir une meilleure validité de notre analyse (Paillé et Mucchielli, 2006). Cette étape a été répétée pour les cinq premières entrevues à la suite de quoi nous avons regroupé les différents thèmes et sous-thèmes de manière à créer un arbre thématique, où les thèmes sont organisés hiérarchiquement. Cet arbre thématique a été utilisé pour guider la suite de l'analyse et remodelé avec la lecture approfondie des verbatims suivants. L'analyse verticale terminée, nous avons rédigé un mémo analytique par entrevues au sein duquel nous rassemblions le contenu des thèmes illustrés d'extraits imagés significatifs. L'étape suivante a consisté à l'analyse transversale de notre matériel, c'est-à-dire à la comparaison des mémos analytiques afin de tenter d'observer les convergences et les divergences présentes dans le discours des interviewés (Michelat, 1975). Les différents concepts ressortant de l'analyse sont présentés dans le chapitre 3.

PARTIE 4 : FORCES ET LIMITES DE L'ÉTUDE

1. Limites de l'étude

Notre recherche comporte plusieurs limites qu'il apparait important de souligner. Premièrement, comme nous avons pu le constater dans la revue de littérature, les hommes et les femmes ont un vécu carcéral différent (Aday, 2003). Il aurait donc été pertinent de diversifier notre population à l'étude et de rencontrer des femmes de plus de cinquante ans pour répondre à nos objectifs de recherche. Pour pallier cela, nous sommes entrées en contact avec plusieurs organismes pour femmes judiciarisées, mais le critère de l'âge s'est avéré être un obstacle, car, même si le vieillissement de la population carcérale touche également la population féminine, celles-ci sont encore peu nombreuses dans la collectivité (Gobeil, 2014).

Deuxièmement, nous avons constaté lors de nos échanges avec les participants et les personnes ressources que toutes les informations nécessaires à la constitution de l'échantillon n'étaient pas toujours transmises adéquatement ou bien comprises. Nous avons ainsi constaté que certains participants nous avaient été recommandés, car ils s'inscrivaient dans une dynamique de « changement comportemental » positive. À ce titre, selon les personnes ressources, il devenait pour nous important de les rencontrer, car les participants commençaient à aller mieux et auraient donc plus de choses à raconter. Cela produit un biais important et il aurait été préférable que ce critère n'entre pas en compte dans le recrutement afin d'avoir un portrait global de l'expérience de retour en communauté.

Enfin, parce que nous nous intéressons au retour en communauté, il aurait été pertinent de rencontrer des participants bénéficiant de régime de liberté plus varié. En effet, par manque de temps, nous n'avons pu rencontrer que deux hommes ayant bénéficié d'une libération d'office contre quinze hommes en liberté conditionnelle. De plus, chacun des hommes en liberté conditionnelle s'est vu imposer une condition d'assignation à domicile et réside au moment de l'entrevue en maison de transition. En ce sens, même si chacun

des deux groupes répond aux critères d'échantillonnage énoncés ci-dessus, il aurait été intéressant d'obtenir plus de témoignages de personnes en libération d'office et de les confronter à ceux des hommes en libération conditionnelle.

2. Forces de l'étude

Malgré les faiblesses énoncées ci-dessus, notre recherche présente un intérêt certain. Notre étude cible une problématique actuelle particulièrement pertinente en raison du vieillissement constaté de la population carcérale (Enquêteur correctionnel du Canada, 2011 et 2014). Alors qu'un nombre important d'études s'empresse de documenter les effets néfastes du vieillissement en institutions carcérales et les différents moyens à mettre en place pour pallier les difficultés des détenus âgés et répondre à leurs besoins, seules quelques une s'intéressent à leur retour en communauté (Crawley et Sparks, 2006; Shantz, 2012; Martel, 2014; Queloz, 2014). Ainsi notre étude vise à contribuer aux savoirs sur l'après-prison à un âge avancé et ainsi aiguiller les milieux professionnels dans la prise en charge des plus âgés.

CHAPITRE 3: SORTIR DE PRISON ÂGÉ, ET APRÈS?

Dans ce chapitre, nous abordons le cœur de notre recherche, c'est-à-dire, l'expérience de retour en communauté des détenus âgés. Il comprend ainsi les résultats des analyses réalisées à partir des entrevues menées auprès d'hommes libérés de prison à plus de 50 ans. Ce chapitre est divisé en quatre parties. La première présente leur vécu et le sens qu'il donne à leur expérience, c'est-à-dire l'expérience d'une nouvelle vie qui demande un certain nombre d'apprentissages et d'adaptations. La seconde partie expose leur ancrage familial et social à travers le rôle à la fois de la famille et de la communauté. La troisième partie est consacrée à leur insertion professionnelle. Enfin, la quatrième partie présente la place du rêve dans leur vie.

PARTIE 1: UNE NOUVELLE VIE?

Sortir de prison et réintégrer la communauté demande aux anciens détenus interviewés d'accéder à une nouvelle vie, c'est-à-dire, de repartir de zéro dans un cadre de vie spécifique à la fois contraignant et contrôlant.

1. Repartir de zéro ...

Pour la plupart des personnes interviewées, sortir de prison et réintégrer la société signifie avant tout *repartir de zéro*. Cette expression utilisée à plusieurs reprises par les anciens détenus prend plusieurs sens compte tenu du temps passé en détention et du type de crime commis. Les hommes condamnés à une longue sentence expliquent devoir *réapprendre* et *se réhabituer* à la vie en société tandis que les hommes incarcérés tardivement évoquent leur besoin de *dealer avec leurs pertes*.

1.1. (Ré)apprendre

1.1.1. Se réhabituer au quotidien

D'après Crawley (2004), Stojkovic (2007) et Laberge-Sévigny (2015), le retour en communauté des hommes âgés après une longue peine de prison est marqué par des difficultés relatives aux changements survenus dans la société. Ils expliquent que ces hommes doivent réapprendre les habiletés de base qu'ils ont oubliées en détention, réapprendre à vivre libres tout en s'adaptant à une société qui a grandement évolué durant leur absence.

Le récit des hommes incarcérés pour une longue période de temps, révèle que quitter la prison et retourner vivre en communauté signifie pour eux *redécouvrir*, *réapprendre* ou encore devoir *se réhabituer* à la société. Ils expliquent devoir se réhabituer au quotidien, c'est-à-dire, se réhabituer aux bruits de la ville, (re)découvrir la marche à suivre pour louer un appartement, le fonctionnement d'une carte de guichet ou encore celui des bornes de stationnement intérieur.

« When you've been in prison all these years, like I never really rent an apartment, I don't really know a thing about the lease, like right now I'm in a position where I don't know a damn thing. If you don't have that, if you're not offered a workshop or something, or have someone that know the actual laws and things about lease you know, furnish apartment, paying heat etc. you're screwed! » (Daniel, longue peine)

« Moi quand je suis sorti j'ai mis un bout de temps là. Parce que c'était l'été quand je suis sorti, t'as tout le temps les fenêtres ouvertes pis là moi j'étais pas habitué là en dedans, parce qu'en dedans les chars, les voitures de pompiers t'entends pas ça. Je dis tabernak qu'est ce que c'est que ça? Pas habitué à ça. Là je suis un peu plus habitué là, mais je dors pas beaucoup pareil.» (Marc, longue peine)

Pour une grande partie d'entre eux, ce sont les technologies actuelles qui posent des difficultés. En effet, bien conscients que la société telle qu'ils la redécouvrent ne fonctionne plus sans ordinateurs ni téléphones cellulaires, ils sont nombreux à exprimer leur embarras, leur colère voire dans certains cas de la honte, vis-à-vis du fait qu'ils ignorent complètement comment se servir de ces outils.

« I try to reintegrate you know, but I have to know the whole fonctions of a phone now. It's like a computer, I can search for a job, find something cheaper, I can check my bank but how the hell am I suppose to do that? I'm 56 and I don't even know how to use a fucking computer! » (Denis, longue peine)

Se réhabituer au quotidien est particulièrement difficile pour trois des hommes interviewés puisqu'en plus de se retrouver confrontés aux défis énoncés ci-dessus, ces hommes découvrent et doivent s'habituer à un mode de vie complètement éloigné du leur. En effet, parmi les interviewés, trois personnes sont originaires de provinces canadiennes éloignées du Québec et de Montréal. Ainsi, pour ces hommes, s'ajoutent au *décalage* créé par des années d'absence des difficultés liées au *déracinement* de leur milieu de vie. Ces hommes expliquent qu'il est très difficile pour eux de répondre aux attentes en matière de réintégration de leurs agents de libération conditionnelle puisqu'en plus de devoir réapprendre le fonctionnement de la société, ils ne connaissent ni la langue française, ni la ville, ni personne.

« For me, I'm not even from the the city, I've never been in here, you know. Now, I'm in Montreal, I don't know french, I dont know nothing, so originally at first, the hardest part was getting a job, right. You don't speak french in this city, good luck! And you know that's one of the biggest thing they want you to do here is get a job. And then you get frustrated, you get pissed off! » (Daniel, longue peine)

« I'm still somewhere I'm not from, speak the languages, but I also know there is no job, big difference tough send me back to where I come from, at least I know the language, I know the layouts, I know there is lots of work, not a problem.» (Luc, longue peine)

1.1.2. Mettre à distance son passé carcéral

Les hommes condamnés à une longue peine expliquent également devoir réapprendre à fonctionner dans la société en oubliant les règles et les codes de conduite carcérale. D'une part, sortir de prison leur demande de réapprendre à fonctionner seuls et de retrouver leur autonomie, c'est-à-dire, reprendre l'habitude de se lever, de sortir et de manger seul, lorsqu'ils le souhaitent et sans obtenir l'ordre ou l'autorisation d'un surveillant.

« Tsé au début c'est pas évident, j'osais pas trop sortir de ma chambre. En dedans, tu fais ce qu'on te dit faire, t'as pas vraiment de marge de manœuvre donc t'écoutes. Là au début j'osais pas... Non vraiment je savais pas, j'osais pas, faque les premières semaines je suis pas mal resté dans ma chambre en attendant qu'on me dise de quoi » (Gérard, longue peine)

D'autre part, sortir de prison engendre du stress, surtout durant les premiers temps, visà-vis de la présence et de l'attitude de la population qui les entoure. Par exemple, James explique qu'en prison, lorsqu'on est encerclé *on va se faire passer*. En ce sens, la foule présente dans le métro crée chez lui une forte anxiété qu'il doit apprendre à contrôler et il devient pour lui fondamental de mettre à distance son passé carcéral.

« C'était la première fois que je sortais. Pis là, je capotais, j'avais du mal à sortir dans une place où il y avait du monde, trop de foule. Même quand je rentrais dans le métro, j'attendais que tout le monde s'en aille pour rentrer dans le métro. Je me sentais étouffé. Ce n'est pas parce que... comment dire... j'étais pas habitué à avoir des gens, d'être encerclé. En dedans dès que tu étais encerclé, tu te faisais passer. Pis quand je me faisais encercler, on dirait que la pression elle venait sur moi pis me sentais écrasé. Fallait que je me sorte de là. » (James, longue peine)

1.1.3. Ne plus consommer

Enfin, pour un de nos interviewés, vivre le retour en communauté signifie vivre pour une première fois sans problème de consommation. Cette personne raconte son retour en communauté comme étant une expérience totalement nouvelle et différente puisqu'il n'a « rien touché, même pas de pot, depuis 28 mois après des années de consommation. » (Luc, longue peine). Dans ce sens, l'expérience de retour en communauté de Luc est teintée par la découverte d'une nouvelle façon de vivre. Il explique que son quotidien est désormais complètement transformé. Il parle beaucoup des *changements* que cela lui apporte et des différences avec sa vie précédente. Il explique que son retour en communauté est facilité par le fait qu'il n'a plus rien à cacher et qu'ainsi, il repart à zéro et réapprend à découvrir le monde qui l'entoure.

« Samedi matin, j'ai été à Angrignon dans le parc, y' avait des petits oiseaux et ils prenaient des petites choses dans ma main, j'ai fait ça pour 3h samedi matin. Avant j'y allais tout le temps pour consommer, pis là c'est le fun. Avant quand je marchais dans la rue c'était pour consommer et là, je me promène, je bois un café, je suis pas fucking stone, ça change beaucoup de choses » (Luc, longue peine)

« Mais j'ai découvert des choses parce que tu sais j'ai fumé pour toute ma vie et c'est la première fois que j'arrête de fumer une couple de semaines, mais ça fuck le cerveau men! Pourtant je fumais pas beaucoup, mais ça m'a fucké le cerveau men! Je fonctionnais tsé avant, je fumais avec le café le matin pis toute, mais je

fonctionne beaucoup plus vite sur le computer aujourd'hui! C'est sur ! Je fumais je comprenais pas, mais là. » (Luc, longue peine)

1.2. Avoir tout perdu

Les chercheurs étudiant le vécu des personnes détenues s'entendent pour dire qu'une longue peine de prison tend à majorer les répercussions négatives de l'emprisonnement (Sapsford, 1978 ; Strimelle et Poupart, 2004 ; Crawley et Sparks, 2006).

Il ressort cependant de nos données que se sont les hommes incarcérés tardivement pour une courte peine qui parlent de leur retour en communauté en termes de pertes. Sortir de prison signifie pour eux retrouver un monde où ils ont tout perdu : leurs acquis, leur travail, leur logement, et leurs amis. Le récit de Pierre, incarcéré sur une courte période illustre bien cela :

« Ça a pas été long le temps d'incarcération, mais j'ai pas mal tout perdu ce que j'avais acquis. J'ai perdu mon logement, j'ai perdu mon chien, j'ai perdu beaucoup d'amis. Euh j'ai perdu un sentiment de sécurité que j'avais, par exemple un certain respect de moi même. » (Pierre, incarcéré tardivement)

Comme l'expliquent Touraut et Desesquelles (2015), l'expérience des délinquants sur le tard est teintée par le fait qu'ils occupaient avant l'incarcération, une place centrale d'un point de vue de familial et professionnel et qu'ils n'auraient jamais imaginé être un jour « rattrapés » pour leur crime.

En ce sens, après avoir passé la majeure partie de leur vie en dehors du système pénal et pénitentiaire, à travailler et mener une vie de famille « typique », nos interviewés expriment avec beaucoup de tristesse les pertes qu'ont entrainées la révélation de leur crime et leur condamnation. Celles-ci sont encore plus marquées chez les personnes incarcérées pour un crime sexuel. Par exemple, la prison a entrainé pour certains d'importantes pertes financières. C'est le cas de Benoit qui explique qu'à la suite de son incarcération, il a perdu son entreprise :

« mais... euh pour moi c'est beaucoup de perte aussi. J'ai perdu beaucoup financièrement. Moi j'avais une clientèle, j'avais une clientèle à la maison. J'ai une petite compagnie, une petite entreprise ou j'avais beaucoup de ... euh... de ...

voyons de monde et cette clientèle la ben j'ai tout perdu. » (Benoit, incarcéré tardivement)

2. ... dans un environnement contrôlant et contraignant

Toutes les personnes interviewées avaient quitté le milieu carcéral depuis, au minimum, trois mois. Cependant, pour la majorité d'entre elles, quitter la prison et réintégrer la communauté n'est pas synonyme de liberté. Au contraire, ces personnes contraintes d'intégrer une maison de transition insistent sur le fait qu'elles se sentent toujours emprisonnées. Les conditions de vie au sein des maisons de transition, qu'ils considèrent comme une extension d'un centre de détention, un *super minimum* ou encore *une prison à ciel ouvert*, sont très souvent abordées dans leurs propos. Parce qu'ils y passent une majeure partie de leur temps et doivent se plier aux règles régissant la vie en maison de transition, nombreux sont ceux qui décrient leur milieu de vie et notamment les contraintes imposées par les conditions de libération et l'autorité d'intervenants plus jeunes qu'eux.

2.1. Vivre dans un « super minimum »

2.1.1. Des contraintes

Strimelle et Poupart (2004) montrent que l'expérience de retour en communauté, lorsque celle-ci comprend un passage en maison de transition, est difficilement vécue par les anciens détenus. Cela est dû au fait que la maison de transition ressemble à la prison tant en termes de contraintes, notamment par la présence de conditions de libération, que d'exigences.

Les hommes que nous avons rencontrés relatent une expérience similaire à celle décrite par Strimelle et Poupart (2004). Ils parlent de leur milieu de vie en utilisant des termes semblables à ceux utilisés pour décrire les établissements carcéraux. Ils parlent souvent de cellules pour décrire leurs chambres, de manque d'intimité et dans certains cas de *screw* pour désigner leurs intervenants.

« Pis crois-moi sur une chose, icitte on est en prison. Tous les gars ils parlent entre eux de leur cellule, pas de leur chambre, on est contrôlé tout le temps. C'est ben correct, mais c'est dur, on est contrôlé encore plus qu'en dedans. Je suis en prison icitte, c'est un super minimum, c'est une transition, mais ça reste une prison! » (Maurice, longue peine)

« Pis ben ici, les p'tis plats qu'ils nous donnent, c'est de la bouffe d'institution encore, pis en plus le repas du midi, c'est le même que le repas du soir. Faque si tu manges du spaghet' a midi tu manges du spaghet' le soir. Tsé on mange pas du homard comme ils disent tous là, c'est le même repas aux 5 jours! » (Michel, incarcéré tardivement)

L'aspect intrusif, contrôlant et infantilisant de leur milieu de vie est difficile à vivre et frustrant pour les interviewés. Par exemple, Simon, explique être *fatigué* de devoir contacter la maison tous les midis et justifier ses déplacements alors qu'il passe toutes ses journées au même endroit. Pour lui, ces règles sont difficiles à respecter et il lui arrive parfois d'oublier d'appeler.

« J'ai croisé un copain avec qui j'avais travaillé un bout de temps on a jasé un bout pis je suis rentré. Elle m'a demandé si j'avais appelé pis non j'avais pas pensé! Je suis revenu pis y'a fallu que je vienne vite icitte. Faut faire attention parce que j'oublie, j'ai une bonne mémoire, mais j'oublie! Pis je suis fatigué tu sais, c'est tous les jours la même affaire, chui toujours au même endroit alors je comprends pas bien... Enfin! » (Simon, incarcéré tardivement)

De son côté, Yves ne comprend pas qu'à son âge, il soit toujours obligé de justifier ses moindres faits et gestes.

« Mais t'sé là c'est tannant! J'ai pu 20 ans, je comprends qu'ils suivent à la trace les jeunes bandits, mais là moi ... Je veux aller faire des courses, faut que je leur dise, faut que je signe. Je veux m'acheter des affaires, je dois obtenir leur accord: ben oui, voyons, à mon âge je ne sais pas tenir mes comptes! Comme si j'avais pas déjà suffisamment rendu de comptes depuis ce temps! » (Yves, longue peine)

À cela s'ajoute la difficulté, de devoir *se soumettre* et de répondre à des intervenants plus jeunes qu'eux. Accusés de ne pas avoir une expérience et un vécu suffisant, les intervenants sont parfois décrits comme étant trop *maternants*. Cette situation est une situation assez difficile à vivre pour ces hommes qui d'un côté, relatent le besoin d'avoir leurs conseils et leur aide, mais d'un autre, ne supportent que très difficilement devoir *se rabaisser* devant des jeunes.

« Avec les intervenants des fois c'est dur. On dirait que des fois ils se prennent pour des parents, tsé eux autres sont comme euh... Maternant, c'est ça, maternant! On sait ce qu'on a à faire. On dirait qu'ils rentrent dans nos vies. Fais pas si fais pas ça. Ça devient fatigant à mon âge! » (Jacques, incarcéré tardivement)

« Des fois j'ai de la misère avec ça : "écoute là j'ai commencé à vivre t'étais même pas dans les pensées de ton père. Alors ok, t'es allé à l'université, mais moi je suis allé à l'université de la vie". Mes pantalons, je ne les ai pas usés sur les bancs de l'école! Mais aujourd'hui je comprends qu'ils peuvent m'emmener des choses pareil, mais ils ont pas le vécu » (Maurice, longue peine)

De plus, les interviewés expliquent que leur expérience est très semblable à celle vécue en détention puisque les règles de vie et les codes présents en prison sont transposés en maison de transition et que leur respect est crucial. À plusieurs reprises ils insistent sur le fait que « faut pas que tu te mêles des affaires des autres, tu restes dans ton coin pis t'es ben mieux. Les affaires des autres c'est la même maudite d'affaire t'y touches pas! En dedans c'était pas compliqué, alors pourquoi là t'y toucherais à mes affaires? » (Christian, incarcéré tardivement).

2.1.2. Un temps à faire

Pour *passer au travers et faire passer le temps* de manière à entrevoir la sortie de maison de transition au plus vite les anciens détenus expliquent qu'il devient important pour eux de se *tenir occupé*. Les hommes nous disent qu'il est très important pour eux d'occuper leurs journées, surtout lorsque ceux-ci n'ont pas d'emplois.

« Mon Dieu que c'est long les journées ! Je me demande si c'est même pas pire qu'en prison. Heureusement que j'ai le bénévolat pis d'autres sortes d'affaires sinon ça serait long au bout. Non, non, faut se tenir occupé, sinon tu deviens fou » (Serge, longue peine)

Se tenir occupé permet également aux anciens détenus de fuir la maison de transition et de s'évader momentanément.

« Pis en plus comme je dis là, depuis trois semaines, j'ai mon emploi trois soirs par semaine. C'est que le lundi soir je finis ma formation, je viens ici, je me change, je mange, je repars. Y'en a qui me disent tu vas boguer, mais d'un autre côté je sors d'ici. C'est vrai que ça fait du bien, moins je suis ici, plus je suis mieux. » (Pierre, incarcéré tardivement)

« Mais je commence à être tanné, comme je te dis j'ai hâte d'être dans mes bottines chez nous et faire mes affaires. Je me sens plus bien comme avant. Je suis sensé sortir dans pas long. Je vais essayer de trouver de quoi m'occuper au plus vite pour sortir de d'là » (Robert, incarcéré tardivement)

2.2. Vivre avec des conditions de libération

Cette impression d'être toujours emprisonné est également due à la présence de conditions associées à leur libération. Les premiers temps, celles-ci sont perçues comme stressantes, voire, pour certains, effrayantes en raison de leur aspect complexe et inconnu. Les anciens détenus expliquent être restreints par la méconnaissance des conditions leur étant imposées, une situation qui, les premières semaines, les handicape amplement.

« Les conditions que t'as en maison de transition on les connait pas, donc on est stressé par rapport à ça. On est stressé de se retrouver à une place qu'on n'est pas supposé d'être. Pis euh... t'oses vraiment pu bouger, t'es comme... J'ose même pu sortir parce qu'avant que tu pognes le beat des règlements ben t'es comme stressé pas mal » (Michel, incarcéré tardivement).

« Ben là moi au début j'étais effrayé. Tu sais pas où que t'as le droit d'aller ni qu'est ce que ta le droit de faire. C'est compliqué en titi ces affaires là, un coup tu peux passer là, un coup tu peux pas. Faque à la fin t'as pu trop le goût de sortir » (Jacques, incarcéré tardivement).

Au quotidien, toutes les personnes interviewées dénoncent l'aspect contraignant des conditions de libération leur étant attribuées. D'une part, elles restreignent leurs possibilités d'avoir des activités :

« Moi je vais à la bibliothèque assez souvent. Je fais une marche d'ici à là-bas. J'essaie d'y aller le plus souvent possible parce qu'avec mes conditions je pourrai pas aller au gym que je voudrai, le YMCA je peux pas y aller, l'autre non plus vu qu'il y a une école pas loin, donc faque à un moment donné faut bien que je puisse faire quelque chose! » (Robert, incarcéré tardivement)

« Moi tu sais ce que j'aime ? C'est écouter de la musique. J'ai une gang de chum qui se produit dans les pubs, mais j'ai pas le droit d'être dans des endroits où qu'on peut boire de l'alcool. Faque ça fait ben longtemps que j'ai pas pu aller les voir, j'aimerai ça pouvoir rejouer de la guitare avec eux autres. » (Yves, longue peine)

D'autre part, les conditions de libération ont un impact sur la sociabilité des ex-détenus. Elles les empêchent de continuer à fréquenter des personnes ayant commis un crime, elles compliquent la création de nouveaux liens et dans certains cas, lorsqu'ils sont éloignés de leurs familles, compliquent le maintien des liens sociaux préexistants.

« They're really funny with their stuff about non seeing other criminals : after all this time in jail, who the hell do yo think I know more? » (Denis, longue peine)

« J'aimerai ça rencontrer du monde, mais t'sé... J'ai pas le droit de sortir comme je veux, j'ai un couvre-feu et je dois tout dire à tout le monde. C'est pas très vendeur comme profil pour rencontrer des chums ou une blonde » (James, longue peine)

« My crime did not take place in Quebec so... I don't have the right to come home, the parole board don't want me to, and you know, it's not easy to keep track with the people you love. Some day you'll be back but a lot would have happen... » (Daniel, longue peine)

PARTIE 2: UN ANCRAGE FAMILIAL ... OU SOCIAL

Les anciens détenus que nous avons rencontrés accordent une grande importance au fait de retrouver leurs proches. À ce sujet, l'analyse révèle que la réintégration de leur réseau social et familial ne se déroule pas et n'est pas vécue de la même façon pour tous les hommes. En ce sens, même si la plupart des hommes interviewés déclarent être bien entourés et bénéficier du soutien de leurs proches, certains expriment vivre dans une solitude *pesante*.

1. Une famille indispensable

Les études sur le retour en communauté des détenus mettent en avant que la famille est l'instance principale vers laquelle ils vont se tourner pour obtenir de l'aide. Les supports mis à disposition sont de différentes natures et l'aide apportée se matérialise à la fois par du soutien matériel, du soutien relationnel et du soutien émotionnel (Farall, 2004; Nelson, Deess et Allen, 2011).

Nos analyses permettent de confirmer ces résultats et mettent en avant que la famille joue un rôle indispensable lors du retour en communauté des détenus âgés. D'une part, elles permettent de briser la solitude et d'autre part, elles leur viennent en aide et subviennent à leurs besoins.

Nous tenons à préciser que lorsqu'ils parlent de leur famille, contrairement à ce qu'a montré Horowitz (1985), les interviewés parlent principalement de leur famille élargie c'est-à-dire, de leurs enfants, leurs parents, leurs frères et sœurs ainsi que de leurs neveux et nièces. Dans des cas plus rares, la famille comprend également les conjointes et les exconjointes.

1.1. Le rôle de la famille

1.1.1. Un remède à la solitude

La plupart des hommes que nous avons rencontrés expliquent qu'il est très important pour eux d'avoir des contacts avec leurs familles. Que ce soit au travers de rencontres ou de communications téléphoniques, la présence de la famille représente pour les interviewés un moyen de remédier à l'ennui et à la solitude. Ainsi, plusieurs d'entre eux expliquent combien il est important d'être parvenus à maintenir de bonnes relations avec leurs proches.

« Moi avec ma famille ça va super bien, je suis chanceux! Ils sont toujours derrière moi. Je les vois souvent, des fois tous les jours, on fait pas mal d'affaires ensemble. Heureusement que je les ai parce qu'avec la prison c'est pas toujours évident. Mais au moins je suis pas seul, pis j'ai des choses à faire. Faque c'est le fun. » (Christian, incarcéré tardivement)

« J'ai hâte d'être à Noël parce que je m'en va le 24. Mon frère il vient me chercher. Je vais passer 2/3 jours chez eux. Ça fait longtemps que j'ai pas été là faque je vais tous les voir en même temps. Ça fait longtemps que je suis en dedans faque... Je vais aller voir mes petits neveux! Quand je suis rentré, ils étaient gros de même pis aujourd'hui c'est rendu des monsieurs (rires). » (Marc, longue peine)

Très souvent, les interviewés nous expliquent qu'ils partagent avec leurs proches des activités sur une base régulière. Ces activités sont variées, mais ont pour point commun de contribuer au bien-être des ex-détenus.

« Je passe mes journées sinon chez ma nièce ou on a des activités, c'est-à-dire, euh... Son mari regarde beaucoup de sport a la télé. J'adore le sport à la télé et pis on s'entend très bien de ce côté-là. Hockey, soccer... Alors les fins de semaine c'est ça, je suis chez ma nièce et j'ai du fun. Non y'a pas à dire, c'est le fun. » (Robert, incarcéré tardivement).

« Moi ? Ah oui oui moi ça va très bien, mais ça, c'est grâce à eux autres, ma famille! On fait plein d'affaires ensemble, on sort danser, la fin de semaine on fait des barbecues, non c'est le fun! » (Yves, longue peine)

Ce bien-être dépend également du fait qu'en partageant des activités au quotidien, les familles leurs donnent des responsabilités et ainsi leurs permettent de s'éloigner de leur statut de *bagnard* et de regagner une identité valorisante. Par exemple, Maurice explique qu'en devant s'occuper de son père tous les dimanches, il est parvenu à changer de rôle. De cette manière il n'est plus seulement un *bagnard*, mais aussi un fils dévoué.

« Moi y'a mon père, je le vois à toutes les semaines, tous les dimanches si tu veux. Je m'occupe de lui, il est malade. Mais c'est le fun, c'est gratifiant tsé. Le matin tu te lèves t'es un bagnard, pis le soir tu te couches et t'as l'impression d'avoir accompli quelque chose d'autre. » (Maurice, longue peine)

1.1.2. Un appui au quotidien

Tout comme l'ont montré plusieurs auteurs, la famille est la première instance vers qui vont se tourner les ex-détenus (Strimelle et Poupart, 2004; Nancy et LaVigne, 2006). Très présente au quotidien, elle occupe une place très importante dans la vie des ex-détenus et subvient à une multitude de besoins allant du dépannage financier à l'hébergement, en passant par le partage d'informations et le soutien affectif.

1.1.2.1. Du soutien matériel et relationnel

Il ressort de nos données que les familles offrent, la plupart du temps, du soutien matériel aux anciens détenus. Ce soutien prend plusieurs formes et leur permet de pallier les difficultés liées au retour en communauté, par exemple, les difficultés d'accès à l'emploi.

L'aide reçue peut se matérialiser par le don de biens matériels tels que des vêtements pour l'hiver, un ordinateur ou encore une télévision usagée, mais la plupart du temps celle-ci se concrétise par un prêt ou un don d'argent. En général, l'aide offerte par les familles est ponctuelle et sert à dépanner les anciens détenus pour des achats de matériel. Par exemple, Marc, explique que son frère lui a donné mille dollars lorsqu'il est sorti de prison pour s'acheter un ordinateur et une télé.

« Le frère je lui dit écoute, j'ai pas de télé, ça fait des années que j'écoute la télé sur une petite 15 pouces. Ben la il me dit pas de problème de combien t'as besoin? Je lui dis donne moi 1000 piasses je vais m'acheter une TV pis un portable. Il me dit c'est tu assez ? Je lui dis oui, oui. » (Marc, longue peine)

Comme l'ont montré Nelson, Deess et Allen (2011) et Anderson (2009), les familles rendent également plusieurs services aux anciens détenus. Par exemple, lorsqu'elles ont suffisamment de place pour les accueillir, elles leur offrent très souvent un hébergement.

« Même si j'ai perdu mon logement, dans mon réseau de contacts j'ai mon frère qui m'ouvrira ses portes. Il m'a dit regarde, moi j'ai une maison, j'ai un sous-sol, j'ai deux chambres à coucher dans mon sous-sol, si t'en veux une t'es le bienvenu. » (Pierre, incarcéré tardivement)

« Après je m'en va chez ma mère. Je suis là bas déjà toutes les fins de semaine, pis j'ai gardé ma chambre. Quand je vais quitter, je m'en va chez ma mère. » (Robert, incarcéré tardivement)

Cette situation, comme l'ont montré Lynch et Sabol (2001), est en général une situation temporaire. Cependant, même si elle ne dure pas, elle leur permet de *retomber sur leurs pieds* et de s'en sortir plus facilement, *sans rusher*.

Les familles rendent également des services domestiques aux anciens détenus. Très souvent il s'agit de préparation de repas pour changer de la nourriture institutionnelle offerte en maison de transition. Néanmoins dans certains cas, les interviewés parlent d'un coup de main pour faire les courses la lessive ou le repassage.

« Moi je suis un gars qui est orgueilleux donc j'aime pas trop demander des services. Mais souvent c'est à mon frère que je demande, il m'emmène au IGA. Des fois j'y vais pas je lui donne la liste. Il me dit eh oh, je suis pas ton esclave! Mais il niaise, il me rend service » (Maurice, longue peine)

Finalement, elles interviennent dans le processus de recherche d'emploi des anciens détenus, soit en leur proposant directement un emploi, soit en mobilisant leurs ressources personnelles pour les mettre en contact avec des employeurs. Selon les interviewés occupant un emploi le jour de l'entrevue, plus de la moitié explique avoir trouvé un travail grâce au réseau de ses proches. Parmi les autres, certains ont eu l'opportunité de travailler directement pour un membre de leur famille, et d'autres sont passés par des agences de placement.

« Mon frère, il a une compagnie qu'il a héritée de mon père. Faque il m'a dit, tu peux venir travailler quand tu sors de prison. Faque depuis ce jour-là je travaille pour lui » (Alain, longue peine)

« Ma job aujourd'hui ? Non ça a été facile parce que si tu veux, ma sœur elle a une amie qui a une compagnie. Pis ben elle, elle me connait depuis que je suis petit donc... euh... au début, elle savait pas trop où j'étais passé, pis c'était pas évident, mais ma sœur elle à travailler pour moi, pour que je l'ai ma job. » (Pierre, incarcéré tardivement)

1.1.2.2. Du soutien émotionnel

En 2009, Christian et Martinez ont mené une étude sur les mécanismes de soutien mis en place par les familles de personnes anciennement détenues en accordant une importance particulière au contexte résidentiel. Leurs résultats suggèrent que lorsque les hommes résident en maison de transition, le soutien fourni par les familles est plutôt d'ordre matériel ou informationnel puisqu'il permet un investissement moindre.

Notre analyse apporte des éclaircissements à ce sujet et propose de nuancer les résultats de ces auteurs. En effet, nous avons constaté qu'en plus de subvenir aux besoins matériels et relationnels des ex-détenus, les familles apportent un support émotionnel et affectif important aux interviewés, peu importe leur lieu de résidence.

Ce type de support se concrétise différemment en fonction des familles. Par exemple, certains vont parler du bien-être que leur apportent l'attention, l'écoute et la présence de leurs proches.

« J'ai bien du monde qui sont attachés, pis qui prennent souvent des nouvelles de moi. Ça fait du bien de savoir que même si t'as été pas là pendant longtemps, t'existes toujours pis qui t'ont pas oublié » (Maurice, longue peine)

« Mon ex-conjointe, elle m'aide beaucoup. Elle venait tout le temps me voir en prison, elle m'appelait aussi. On partage beaucoup de choses. Elle m'appelle toujours souvent, au moins une fois par semaine pour savoir comment je vais. » (Pierre, incarcéré tardivement)

D'autres parlent du sentiment de normalité que leur apporte leur famille. Pour eux, la famille représente une véritable échappatoire dans le sens où elle remédie à leur besoin de s'éloigner du cadre institutionnel que représente la maison de transition. De cette manière, les proches les aident, le temps d'un weekend, à retrouver une vie normale, c'est-à-dire une vie ou les règles et la prison n'existent plus.

« Ma nièce, sa fille, c'était sa fête samedi. J'ai fini de travailler je suis allé là. Elle était toute contente elle avait du fun. On a passé un peu de temps ensemble. Son p'tit gars pis ça petite fille ils ont leur fête, je pense, à une semaine de différence. Du coup on a fêté ça ensemble, la fête, ça coûte moins cher (rires). On a eu ben du fun. Elle a fait chauffer sa piscine. Les enfants ils sont rentrés dedans à 10h pis ils sont sortis, je pense, à 20h. C'est plaisant! On a eu du fun comme une famille normale, c'est vraiment plaisant » (Yves, longue peine)

« Tiens, cette fin de semaine, j'étais chez ma sœur, on a fait un souper avec son mari et ses enfants, c'était vraiment le fun. Personne n'a parlé de prison ou de couvre-feu. On devrait quand même pouvoir passer une vie sans parler de prison non? » (Christian, incarcéré tardivement)

Enfin, la famille joue un rôle important dans le sens où elle offre une certaine *assurance* aux anciens détenus. En utilisant ce terme, les interviewés parlent du fait que, quoi qu'il arrive, ils se sentent entourés, en sécurité et qu'ils savent qu'ils auront toujours quelqu'un vers qui se tourner.

« Ma famille c'est comme mon assurance que je serai jamais dans la rue tu sais, je serai jamais itinérant. C'est vrai que ça me ... ça me sécurise un peu. Ça pis le

fait que j'ai quelqu'un à appeler si il m'arrive de quoi » (Pierre, incarcéré tardivement)

1.2. La place de la famille

Lorsqu'ils décrivent leurs relations familiales, les anciens détenus insistent sur la place importante que les membres de la famille occupent dans leur vie. Les hommes entourés par leurs proches disent se sentir *chanceux*, *favorisés* et *heureux* de les avoir auprès d'eux. Ils expliquent d'ailleurs se trouver très chanceux par rapport aux autres anciens détenus qu'ils croisent quotidiennement et qu'ils voient se démener.

« Mais c'est ça j'ai de la chance, y'a beaucoup de gars qui sortent et c'est pas facile. Moi j'ai ma famille pis toute. On se voit souvent, je les vois presque toutes les fins de semaine, on s'appelle souvent, au moins je suis pas seul! » (Marc, longue peine)

« Mais je suis ben entouré, je suis chanceux! Heureusement, j'ai ma famille près de moi! Ma mère je l'appelle souvent, ma sœur aussi. Pis j'ai ma fille aussi, je peux m'occuper d'elle donc ça, c'est le fun. » (Maurice, longue peine)

« En fait, je me suis pas retrouvé tout seul, moi j'ai été chanceux, je vois tout de suite, tu vois, parce que j'en regarde icitte pis tu demandes ce qu'ils vont faire. Mais je me suis jamais retrouvé tout seul, j'ai toujours eu quelqu'un. C'est bête à dire, mais je suis favorisé moi! » (Pierre, incarcéré sur le tard)

En revanche, les personnes n'ayant pas réussi à maintenir des liens avec leur famille expriment vivre dans une solitude *pesante* qui les fait souffrir énormément. D'une part, comme le montrent Crawley et Sparks (2006), les détenus âgés incarcérés sur le tard souffrent très souvent d'un rejet vis-à-vis du crime qu'ils ont commis lorsque celui-ci est de nature sexuelle. Selon Aday (1994), ce rejet est encore plus important lorsque ce crime prend place au sein de la famille.

L'analyse de nos données montre que plus précisément, ce sont les hommes ayant commis une infraction sexuelle envers leurs enfants qui souffrent du rejet de leur famille. C'est le cas de Michel et Benoit qui expliquent avec beaucoup de gêne que l'acte commis est à l'origine de la rupture des liens qu'ils ont avec leur famille. Selon eux, l'aveu de leur culpabilité a eu un effet *dévastateur* sur leur entourage et causé une rupture des liens avec leur famille quasi immédiate.

« Moi le crime que j'ai commis, ben c'est un crime dérangeant. C'est un crime sexuel. Pis ben... j'ai touché... euh... à ... euh... à ma fille... Faque j'ai tout perdu, j'ai perdu tout le monde. Personne le savait faque quand je leur ai dit, plus personne ne pouvait me regarder. Depuis ce jour-là, ben c'est fini. J'ai vu personne en 6 ans quand j'étais en prison» (Michel, incarcéré tardivement)

D'autre part, Ricordeau (2007) et Touraut (2009) montrent que l'éloignement géographique des prisons engendre des difficultés pour les détenus à maintenir des liens avec leur famille. Aday et Krabill (2011) insistent en expliquant que ces difficultés sont majorées lorsque les proches des détenus sont âgés.

Les hommes qui s'inscrivent dans ce sous-ensemble ont, en plus d'avoir purgé leurs peines dans des provinces éloignées de leur lieu de résidence, intégré des maisons de transition tout aussi éloignées. Ces hommes relatent ne pas avoir vu leur famille depuis plus de dix ans. En effet, d'une part, ils sont dépendants de leurs conditions de libération et ne bénéficient pas de l'autorisation de quitter la province québécoise. D'autre part, éloignées géographiquement, les familles n'ont jamais eu la possibilité de leur rendre visite en prison. Même s'ils expliquent être parvenus à maintenir des liens et des contacts avec leur famille proche, ces hommes dénoncent leur isolement et parlent de leur solitude avec beaucoup de colère. Ils expliquent être frustrés, ne pas comprendre et avoir beaucoup de difficultés à vivre leur séparation avec leurs proches.

« It's not ok you know! I'm fucking alone in this city, I don't know anyone and I have a hard time getting to know the people here. Me, I have people! I have a family! I'm not supposed to be alone and I'm not ok because they took that from me. Why did they put me in here? » (Denis, longue peine)

« Well you know, it's not always easy. My family, they're far away. I try to reintegrate, I try to meet people but sometimes it's just not easy. Then, you're all alone, then you're bored. Some days you even get desperate seriously! » (Luc, longue peine).

Par ailleurs, ces hommes expliquent qu'il est très difficile pour eux de pallier cette solitude, car ils expriment ne pas voir l'intérêt de se lancer dans de nouvelles relations quand ils prévoient de retourner vivre chez eux à la fin de leur mandat.

« I don't really know what I'm supposed to do. I'm here, I'm frustrated because I'm bored but I can't really do something about it. It's not really esay to meet people here so why would I put myself out there if I know that I'll be gone when i'll be set free, for good you know? » (Daniel, longue peine)

2. Un ancrage communautaire nécessaire

Lorsque les familles ne font plus partie de la vie des anciens détenus ou lorsqu'elles n'ont pas les moyens nécessaires pour répondre à leurs besoins, les interviewés racontent se tourner vers les ressources présentes dans la communauté. Ces ressources sont la plupart du temps des organismes communautaires ou des associations bénévoles venant en aide aux personnes dans le besoin, mais parfois, le soutien communautaire provient des membres de la communauté comme la bibliothécaire ou encore le commis du restaurant de quartier.

Notre analyse nous a permis de constater que la communauté occupe deux fonctions auprès des anciens détenus. D'une part, elle comble le vide laissé par l'absence des familles et d'autre part, elle les guide au quotidien pour les aider à se réhabituer à la vie en société et passer outre leurs pertes.

Les interviewés n'ayant plus de famille expliquent que c'est grâce aux ressources communautaires qu'ils réussissent à s'en sortir. Celles-ci leur permettent de faire de nouvelles rencontres et ainsi de pallier à la solitude. Très souvent, ces hommes manifestent du réconfort à l'idée de fréquenter les ressources communautaires puisque « les gens fréquentant ce genre d'endroits, sont plus ouverts et plus sociables que ceux de la société, tu te sens pas jugé, tu peux parler, ça fait du bien, pis ça change » (Michel, incarcéré tardivement)

Très souvent celles-ci permettent également de répondre au besoin d'écoute et d'attention.

« J'y vais deux fois par semaine. J'aide les autres bénévoles pis ont jase. Moi j'ai une grande gueule, j'aime ça jaser, pis là au moins, je jase pas seul. Personne s'occupe des affaires dont t'as pas envie de parler, pis les gens t'écoutent. Ça change. » (Serge, longue peine)

« C'est pour ça que j'aime y aller, parce que ça m'aide beaucoup à parler avec le monde. Le monde je trouve est sociable. Ils te connaissent pas et viennent te voir. Du coup je suis assis là pis j'écoute les partages. Des fois c'est moi qui parle, c'est plus rare, mais ça fait du bien d'être écouté » (Michel, incarcéré sur le tard).

Les anciens détenus trouvent également dans les ressources communautaires du soutien informationnel. Plus précisément, elles apportent des conseils pour les aider à réapprendre et à se réhabituer au fonctionnement de la vie en société. De fait, c'est en se tournant vers les ressources présentes dans la communauté que ces hommes apprennent à se servir d'un ordinateur et d'un téléphone cellulaire ou encore à rédiger un curriculum vitae. Par exemple, Luc explique que c'est grâce à la bibliothécaire de son quartier qu'il est parvenu à se servir d'un ordinateur et ainsi à chercher un emploi et reprendre contact avec sa fille qui habite loin de lui.

« Tu es bonne à l'ordinateur ? Oui hein, je suppose. Moi j'ai commencé à downloader Facebook, Twitter pis toute, mais c'est pas facile. J'ai acheté la machine, mais c'est vraiment pas facile. J'ai pas grand-chose pour m'aider! Si! J'ai la sexy librairian (rires), she's a good girl and her boyfriend is a good guy too. So I met her and she help me with stuff and my daughter » (Luc, longue peine)

De son côté, Denis raconte que les premiers temps, ce sont deux personnes œuvrant dans une association pour ex-détenus qui lui sont venus en aide, en lui montrant *les petites choses de la vie* dont il ne savait rien.

« ...so I prefer to stay with the groupe of girls I talked you about. Those girls are amazing. They're not paid, they've been doing that on their own for 2 years you know. They were really helpful with me, they took me home, show me a little things: the public pool, the library you know and this other time, they helped when I didn't know where I parked my car in an underground parking, how you're suppose to make the thing open, things I knew nothing about » (Denis, longue peine)

Un dernier élément décrit par les anciens détenus est l'accompagnement dans la recherche d'emploi. À Montréal, plusieurs organismes se dédient à aider les anciens détenus à

trouver un emploi. Ainsi, les interviewés ont pu apprendre comment rédiger un CV, boucher les trous présents dans le CV, se comporter durant une entrevue et comment se servir d'un ordinateur pour chercher un travail. Qu'ils aient eu l'obligation de fréquenter ces organismes ou en aient fait le choix eux-mêmes tous les anciens détenus expriment leur reconnaissance vis-à-vis de l'aide et du soutien qu'ils reçoivent. D'une part, cela leur permet d'être encadrés et guidés et d'autre part, cela leur permet d'être entourés.

« Eux ils sont positifs, ils sont très très, ils sont vraiment positifs, si ils te disent Continue a chercher et puis nous autres on va chercher de notre côté et puis avec l'équipe on va te trouver quelque chose. Quand t'es pas tout seul, c'est plus encourageant. C'est plus motivant » (Pierre, incarcéré tardivement)

« Je suis allé à OPEX, pis à OPEX, ils m'ont fait ça dans la même journée. J'ai pogné une fille avec qui j'ai eu une bonne communication, on a pas mal ri, pis elle a compris mes affaires, ce dont j'avais besoin. Je suis reparti avec un CV, mais faut dire que j'ai aussi passé une bonne journée. Faque c'est ce que j'ai mis dans mon CV pour les 6 ans manquants. » (Michel, incarcéré tardivement)

PARTIE 3 : UNE INSERTION PROFESSIONNELLE PARTICULIÈRE

Pour la plupart des personnes rencontrées, réintégrer la communauté signifie retrouver au plus vite du travail. Celui-ci occupe une place fondamentale dans la vie des anciens détenus interviewés et recouvre deux dimensions : d'une part les anciens détenus parlent de la place qu'il occupe dans leur vie et d'autre part des difficultés et des obstacles relatifs à l'accès au marché de l'emploi.

1. Le sens accordé à l'emploi

Le travail représente, en général, pour les anciens détenus interviewés la possibilité de *se sentir utile*, de *reprendre une vie normale* et de *se tenir occupé*. En effet, plus de la moitié des répondants expliquent qu'après avoir travaillé toute leur vie, en prison ou en dehors des murs, occuper un emploi représente une certaine *suite logique*.

D'une part, au-delà d'une envie, l'emploi représente pour ces hommes un besoin. Certains parlent alors d'un besoin d'utilité.

« Moi rester à rien faire quand tu as travaillé toute ta vie... quand t'es occupé toute ta vie... alors... je me sens moins euh... comment dire ça... me sens plus utile voilà. Tant que je peux faire, je vais le faire. Le jour où je ne serai plus capable ben je ferai autre chose » (Pierre, délinquant sur le tard)

D'autres évoquent un besoin d'occupation.

« Je vais essayer d'aller travailler. J'ai toujours travaillé dans les piscines pis j'ai vu un endroit où ils cherchent un auxiliaire pour la clientèle donc je vais voir. Parce que j'ai de l'expérience, j'en ai de l'expérience dans les piscines. Donc c'est ça pour passer le temps, pis m'occuper. Oui c'est ça m'occuper! J'ai toujours travaillé, depuis que j'ai 12 ans je travaille donc! » (Simon, délinquant sur le tard)

Enfin d'autres expriment un besoin financier.

« Mais j'ai pas de sous, pas d'argent. J'ai 43 piasses par semaine. Je paye 80 pour le passe d'autobus, une 30 aine de dollars pour le téléphone, et puis 10 piasses que je donne à la Croix-Rouge... et internet (...). Quand je fais le calcul, il me reste 35-40 piasses par mois quand j'ai fini de payer tout ça. Tout ça pour acheter le nécessaire. Je suis logé, nourri ici, je vais pas me plaindre, c'est pas pire! Donc c'est ça, il me reste une quarantaine de dollars pour payer euh... mon hygiène. Fait que, acheter du linge là ... J'ai travaillé un petit peu pour m'acheter des affaires, pour moi c'était pressant là! » (Serge, longue peine)

D'autre part, le travail est aussi présenté comme un moyen permettant de dépasser les problèmes associés à leur passé, qu'il s'agisse des impacts liés à leur vécu carcéral ou à leur délinquance.

Pour certains, avoir accès à un travail signifie rencontrer de nouvelles personnes et briser l'isolement engendré par leurs années d'incarcération. Par exemple, pour Denis qui vit loin de sa famille, trouver un travail représente un bon moyen de pallier l'isolement. L'analyse de son récit montre combien l'emploi est important pour les personnes qui vivent dans une situation de solitude importante après une incarcération. Il leur permet alors de rencontrer de nouvelles personnes et leur assure de *passer au travers de la journée*.

« But anyway, it's a great job for me right now. I meet great people there, good workers and all. You know it's not easy when you're far away from where you grew up, where you belong. I don't know anyone here, I don't even know the

language here! So when I wake up in the morning, It's ok to know that you're gonna speak to someone during the day! » (Denis, longue peine)

Pour d'autres, trouver un emploi signifie retrouver leur liberté. Ces hommes nous expliquent qu'étant gage de stabilité financière et personnelle, l'emploi est une condition nécessaire pour pouvoir, à la fin du mandat, quitter la maison de transition. Ainsi, plusieurs de nos répondants expliquent leur besoin d'accéder à l'emploi pour pouvoir sortir du système et retourner vivre chez eux.

« J'ai besoin de me trouver quelque chose, je l'ai dit à mon intervenant, je suis bientôt au bout et j'ai envie de sortir, j'ai pas l'intention de rester icitte! Je veux m'en aller chez nous, j'ai besoin de m'en aller chez nous, je veux m'en aller chez nous! Regarde, j'ai trois conditions à remplir, il m'a dit j'en ai déjà deux, il me manque que celle-là... » (Pierre, délinquant sur le tard)

Enfin, pour certains de nos interviewés, avoir un emploi représente une opportunité de venir en aide aux autres et de payer leur dette à la société. Les personnes concernées par ce discours n'occupent pas d'emplois rémunérés, mais une place de bénévoles au sein d'associations caritatives. À défaut de pouvoir trouver un emploi, ces hommes s'impliquent activement au sein de leurs associations. Leur investissement représente pour eux une forme de *pay back* à la société vis-à-vis du soutien communautaire qu'eux-mêmes ont pu recevoir. Ils nous expliquent que sans l'aide de l'association dans laquelle ils œuvrent en tant que bénévoles, ils n'auraient pas pu s'en sortir après la prison. C'est donc nécessaire pour eux de rendre la pareille et de venir à leur tour en aide aux personnes dans le besoin.

2. Les difficultés d'accès à l'emploi

Malgré la place qu'occupe le travail dans la vie des hommes que nous avons rencontrés, un certain nombre de facteurs semblent affecter non seulement son accès, mais également son maintien. Selon eux, plusieurs éléments liés à leur passé pénal et délictuel, jouent un rôle dans la façon dont leur candidature va être reçue par les employeurs éventuels, tels que, la présence d'un dossier criminel, l'âge, la présence de conditions de libération conditionnelle, ou encore leur déconnexion face au marché du travail actuel.

2.1. Un passé criminel prédominant

La littérature suggère que l'accès à l'emploi est compliqué pour les personnes judiciarisées. Pager (2003) et Holzer et al (2004) mettent en avant que deux-tiers des employeurs Américains refusent d'embaucher des ex-détenus. Plus précisément, Fahey et al (2006), montrent que les employeurs sont méfiants et hésitants à l'idée d'embaucher des anciens détenus, car ils craignent pour la réputation de leur entreprise et la sécurité de leurs employés.

Les entrevues réalisées auprès d'anciens détenus âgés ont permis de mettre en avant des résultats similaires à ceux présentés dans la littérature. En effet, le passé criminel et plus particulièrement le dossier criminel serait le premier obstacle dénoncé par les personnes interviewées. Selon elles, il porte atteinte à leur crédibilité ainsi qu'à la confiance que les employeurs pourraient mettre en eux. Les hommes interviewés décrivent des employeurs sur la défensive, réticents et hésitants face à l'idée d'embaucher des ex-détenus. La plupart d'entre eux révèlent que la simple mention du dossier entraine la suppression immédiate de leur candidature, peu importe que le crime commis soit ou non en lien avec l'emploi postulé. Les hommes rencontrés expliquent par ailleurs qu'il devient de plus en plus difficile d'accéder à un emploi, car une question relative au dossier criminel est posée presque systématiquement lors de l'entrevue.

« Je me suis fait refuser une job pour nettoyer des conduits d'aération parce que j'avais un dossier. Parce que le gars me dit : "mais là tu rentres dans les bureaux" Je lui dis ok mais je vais pas repartir avec les ordinateurs là, c'est quoi le deal ? Je suis pas un voleur! » (Serge, longue peine)

« J'ai eu une entrevue à date où j'avais l'emploi là, j'avais l'emploi, j'avais l'emploi, j'avais l'emploi pendant une demi-heure d'entrevue j'avais l'emploi et puis les dernières cinq minutes j'ai perdu l'emploi. Quand il y a eu la question "avez-vous un dossier?" j'ai hésité à répondre, je m'en allais répondre non et puis j'ai dit oui, je me suis dit tiens, je vais essayer de voir le côté honnête là et il me dit "oh je m'excuse, mais ça va pas être possible" » (Pierre, délinquant sur le tard)

Si pour certains la présence du dossier entraine des difficultés pour obtenir un emploi, pour d'autres, elle cause des difficultés à le maintenir. En effet, face aux nombreux refus de la part des employeurs, plusieurs des hommes rencontrés expliquent *prendre une chance* pour s'en sortir et ne pas le spécifier si cela ne leur est pas demandé en entrevue. Bien que cela leur permette d'occuper un emploi pendant un certain temps, la majorité d'entre eux explique faire l'objet d'un licenciement lorsque les employeurs mènent une enquête et découvrent la présence d'un dossier. À ce sujet, plusieurs interviewés, peu importe leur profil délictuel ou sentenciel, nous expliquent qu'en dépit du fait qu'ils aient fait leurs preuves durant leur embauche et qu'ils s'entendent très bien avec leurs collègues, tous ont été licenciés lorsque leur employeur à découvert l'existence de leur dossier criminel.

« J'avais une job, j'ai eu une job pendant un petit temps, mais je l'ai perdu quand qu'ils ont fait l'enquête. Ça se passait bien, eux autres ils étaient contents de moi donc je pensais que ça ferait rien. Mais je devais m'en douter, j'ai pris une chance, j'ai rien dit pis quand qu'ils l'ont su ben ils m'ont dit merci au revoir. » (James, longue peine)

En plus d'avoir un dossier, une grande partie des hommes interviewés explique être contrainte par des conditions de libérations strictes. Cela se manifeste de différentes façons, par exemple, l'interdiction d'occuper un poste de nuit ou encore celle d'avoir recours à une agence de placement fréquentée par des pairs criminels.

Ce sont principalement les personnes incarcérées sur le tard pour un crime sexuel impliquant des mineurs qui manifestent une gêne voire une saturation vis-à-vis des conditions de libérations leur étant imposées. Cela est particulièrement marqué par le fait que plus de la moitié d'entre eux occupaient avant leur incarcération des emplois nécessitant de se déplacer chez leurs clients. Or, leur libération est conditionnelle, en autre, au fait qu'ils ne fréquentent pas de lieux où il est susceptible d'y avoir des enfants.

Cette situation est illustrée par le récit d'un des hommes au sujet d'un entretien d'embauche pour le poste de courtier en assurance, qui bien qu'ayant toutes les compétences requises pour le poste s'est vu obligé de le refuser en raison du fait qu'il ne pouvait solliciter de familles avec des enfants :

« J'ai eu une entrevue avec euh... Parce que vous savez, j'ai déjà été courtier en assurance vie, pis euh... c'est dans mon CV. Pis là j'ai été approché par eux pis y m'ont fait une entrevue Pis la j'ai posé la question discrètement, là les clients, on va les chercher comment ? Parce que moi j'étais courtier dans un petit bureau au milieu de nowhere là où les gens appellent pas là, c'est pas winner. Ben non, là plupart des clients faut aller les chercher. Faque je lui ai répondu que ça n'allait pas fonctionner parce que mon réseau social, il est pas mal pauvre, pis que j'ai pas le droit d'aller travailler dans des maisons où il peut y avoir des familles. Faque c'est ça, c'est tannant parce que tu peux même pas faire ce que tu sais faire » (Michel, incarcéré tardivement)

2.2. Être âgé

En plus de leur passé criminel, les hommes interviewés expliquent rencontrer de nombreuses difficultés à obtenir un emploi en raison de leur âge. Selon eux, c'est par son aspect discriminant et la diminution de leur forme physique qu'il intervient et devient un obstacle lors de leur recherche d'emploi.

2.2.1. Une question de discrimination

Posthuma et Campion (2009) dans leur étude sur l'âgisme au travail expliquent que les candidats âgés subissent une discrimination sur le marché de l'emploi. Très souvent perçues comme moins flexibles, moins compétentes, et moins productives, les personnes âgées auraient alors tendance à se voir refuser assez souvent des emplois lorsqu'elles sont opposées à des candidats plus jeunes.

Les propos des hommes que nous avons rencontrés confirment ces résultats. Ainsi d'après leurs expériences, l'âge serait en général, en plus du casier judiciaire, un facteur discriminant lors du processus d'embauche. Plusieurs d'entre eux attribuent les réticences des employeurs à la diminution de leurs capacités physiques puisque « ce qui est évident pour un gars de 35 ans n'est pas évident pour un gars de plus de 50 » (Jacques, incarcéré tardivement). D'autres expliquent qu'en s'approchant de l'âge de la retraite, ils représentent un mauvais investissement pour des employeurs qui souhaitent garder leurs employés sur la durée. Quelle que soit la raison, la plupart des hommes interviewés expliquent qu'ils éprouvent de grandes difficultés à obtenir un emploi à cause de leur âge.

« Même moi tsé, à mon âge c'est pas tout le monde qui va embaucher du monde, pour une job là.... On me l'a pas dit, mais je l'ai vite compris. J'ai appliqué pour une job et à la minute ou j'ai expliqué mon âge on m'a dit ben non finalement... on a pas besoin de personne » (Yves, longue peine)

« J'ai fait 13 ans en plomberie. La plomberie c'est payant, mais a mon âge là y'a pu un asti de ... ils engagent que des jeunes maintenant, ils veulent pas quelqu'un pour 4 ou 5 ans. Ils veulent des gars pour 10/15 ans » (Marc, délinquant sur le tard)

2.2.2. Une question de forme physique

D'après Holzer et al (2007), l'offre d'emploi pour les personnes judiciarisées est très souvent restreinte aux secteurs d'emplois non qualifiés. Munn (2014) ajoute qu'il est difficile pour les personnes libérées à un âge avancé d'occuper ce type de postes puisqu'il demande la plupart du temps des ressources physiques très importantes. En effet, le vieillissement s'accompagne très souvent de problèmes de santé qui sont amplifiés en détention (Fazel et al, 2001; O'Hara et al, 2016).

La situation des personnes que nous avons rencontrées forme un continuum où l'un des extrêmes est constitué d'hommes *en pleine forme* et l'autre extrême correspond à des hommes *très maganés*, en perte d'autonomie.

« Moi je suis en pleine forme! Je vais au gym plusieurs fois par semaine, je marche beaucoup, pis je dors bien, donc je suis toujours en forme. J'ai de la chance, y'a ben des gars icitte qui sont plus maganés que moi » (Pierre, incarcéré tardivement)

« Moi je suis malade. Depuis que je suis sorti, je fais pas grand-chose. Je peux pas me déplacer, je peux pas marcher sur une longue distance, je peux à peine monter les marches pour me rendre à ma chambre. SI je pars d'icitte et que je vais en bas, faut que je reste 15 minutes assis. » (Marc, longue peine)

Entre ces deux extrêmes, les hommes, et plus particulièrement ceux condamnés à une longue peine de prison, expliquent avoir de nombreux bobos et des maladies qui les handicapent au quotidien, surtout dans l'obtention d'un emploi. En effet, ces hommes expliquent qu'il est très difficile pour eux d'obtenir ou de garder un emploi étant donné

que, la plupart du temps, ceux étant disponibles sont trop *exigeants, demandant, fatigants et exténuants* pour des hommes de leur âge.

"J'ai essayé de travailler... Travailler dans un restaurant, faire la vaisselle pis, c'était trop rushant, t'sais. Pis t'es tout le temps deboute là. J'ai travaillé dans les frigidaires là, asti, on gelait, il faisait à peu près moins 20 là dedans, pis, chui pas capable, chui pu capable." (Christian, délinquant sur le tard)

« Parce que là, j'ai trouvé une job pour les gens de 25-30ans. Moi j'ai pu st 'âge la! Je partais le soir, les premières journées, quand je partais le soir je rentrais le soir et je me couchais. Le lendemain matin, je me levais, je m'asseyais sur le bout de mon lit et je me tenais le dos, qu'est-ce que ça faisait mal partout, j'avais mal partout. Quand j'allais pour prendre ma douche je me tenais le bras parce que je pouvais pas le lever tout seul. Taberouette qu'est ce que ça faisait mal. C'est ça qui s'est offert à moi » (Serge, longue peine)

2.3. Être déconnecté du marché de l'emploi

Parmi les hommes rencontrés, quelques-uns évoquent le fait de ne pas réussir à trouver du travail, car ils se trouvent déconnectés du marché de l'emploi. Pour certains, le temps passé en prison a fait en sorte qu'ils ne soient plus à jour face aux exigences d'emploi actuelles. Par exemple, Serge, explique qu'il se sent en marge du marché de l'emploi actuel, car d'une part, le temps qu'il a passé en détention est un temps inutile où *rien ne se passe et tout s'oublie* et d'autre part, la formation qu'y il a reçue ne correspond en rien à la réalité hors des murs.

« J'ai travaillé huit ans là-dessus, pis après, 8 ans en prison. J'avais une formation en ..., j'aimais ça travailler là-dessus, mais j'ai rien trouvé. Moi j'ai travaillé pendant un certain temps sur des systèmes ben ben précis. Tu sors dehors t'es totalement déconnecté. Ils cherchent des gens qui ont beaucoup de connaissances sur des réseaux que moi je connais pas. » (Serge, longue peine)

PARTIE 4 : RÊVER

Il ressort de nos données que, malgré les obstacles auxquels ils se heurtent et les difficultés qu'ils rencontrent quotidiennement depuis qu'ils sont sortis de prison, ces hommes ne sont pas résignés et n'ont pas perdu espoir. Tout au long de nos entrevues, nous avons

rencontré des hommes qui mettent un point d'honneur à partager avec nous leurs rêves et leurs projets.

« Là nous font qu'on rêve, faut qu'on voit plus loin si on veut y arriver. C'est important, faut pas rester coincé dans le passé, le passé c'est fait, maintenant faut se concentrer sur ce qui nous attend. C'est pas toujours facile alors c'est important de regarder devant, et si on le veut bien, devant c'est le fun » (Robert, longue peine)

Parmi eux, certains ont des rêves et des projets de *vie normale* concrets et accessibles. C'est le cas, par exemple, de Simon qui a rencontré très récemment une femme avec qui il a le projet d'aller habiter ou encore de Marc qui va bientôt rencontrer ses petits-enfants.

« J'ai hâte de sortir d'icitte, ben hâte! Reprendre une vie normale, travailler pis m'en aller avec ma femme pis euh, la câliner pis l'aimer. C'est juste ça, rien qui d'y penser ça me fait chaud au cœur, pis ça m'aide à oublier les mois qui me restent ici » (Simon, incarcéré tardivement)

« J'ai un garçon, il a la quarantaine. Je suis grand-père deux fois, pis je les ai jamais vu encore, il préfère pas trop qu'ils sachent, mais il m'envoient des photos à tous les ans. Pis là en j'ai ben hâte d'être sorti pour être avec eux. C'est ça, eux autres ils m'aident pas mal à tenir » (Marc, longue peine)

D'autres, partagent avec nous des rêves et des projets difficilement réalisables ou atteignables. C'est le cas de Serge qui nous parle de son rêve de gagner au loto et de voyager avec beaucoup d'émotions et d'excitation.

« Mon rêve c'est de gagner le gros lot, 60 millions là pis sais tu ce que j'aimerai faire? L'orient express, ahhhh le rêve! Tu pars d'un bout et tu vas à l'autre, tiens j'ai des frissons rien que d'en parler! Ça serait pour moi, le bout du bout. Ça me fait toujours du bien quand j'y pense, (...) comme ça j'oublie un peu ce qui va pas. Qui sait, ça arrive bien à certains. » (Serge, longue peine)

CONCLUSION

Le retour en communauté est une expérience riche et complexe, dépendant parfois d'un profil délictuel et sentenciel spécifique, parfois de l'âge des anciens détenus. Nous avons pu voir que le retour en communauté est avant tout synonyme d'une nouvelle vie et demande de nombreux apprentissages et adaptations. Pour les personnes ayant purgé une longue peine, cela signifie devoir se réhabituer à la société, mettre à distance leur passé carcéral et dans certains cas, ne plus consommer. Les personnes incarcérées tardivement expriment quant à elle un besoin de composer avec leurs pertes. Cependant, même si l'expérience de retour en communauté est une expérience nouvelle, nous avons constaté que les anciens détenus vivent et décrivent un vécu semblable à celui qu'ils ont eu en détention, un vécu difficile à supporter. En effet, leur nouvelle vie prend place dans un cadre spécifique où règnent et s'entremêlent contraintes, contrôle, surveillance et manque d'intimité.

Nous avons également constaté que la présence des proches des ex-détenus est essentielle à leur bonheur. Ceux-ci jouent un rôle crucial puisqu'ils sont un véritable remède à la solitude et un appui au quotidien. Les hommes entourés se perçoivent très chanceux et favorisés face à leurs homologues isolés qui souffrent énormément de leur solitude suite au rejet ou à l'éloignement de leur famille. Pour s'en sortir, ces hommes expliquent se tourner vers la communauté qui à la fois comble le vide laissé par l'absence des familles et les guide dans la vie de tous les jours.

Au-delà de l'ancrage relationnel, on remarque que l'insertion professionnelle des anciens détenus âgés est particulière. Alors que l'emploi représente pour eux un réel besoin, tant, financier, occupationnel que d'utilité, son accès semble limité à la fois par leur passé criminel et leur âge. Les anciens détenus âgés expliquent qu'il est de plus en plus difficile d'obtenir un emploi après une peine de prison, car les employeurs se renseignement quasi systématiquement sur la présence d'un dossier criminel. De plus, ils sont restreints, particulièrement les personnes incarcérées pour un crime de nature sexuelle, dans leurs choix et leurs opportunités par la présence de conditions associés à leur libération. Les

anciens détenus âgés se heurtent également à des obstacles en raison de leur âge pour obtenir un emploi. En effet, ils expliquent percevoir de la discrimination vis-à-vis de leur âge avancé, mais également souffrir du fait que les emplois « disponibles pour les bagnards » demandent une bonne forme physique et très souvent des efforts incompatibles avec leur âge.

Finalement, il appert que, malgré les obstacles qu'ils rencontrent depuis leur libération, ces hommes gardent espoir. Ils expliquent combien il est important pour eux de regarder devant et attache une grande importance à leurs rêves et leurs projets de vie.

CHAPITRE 4: DISCUSSION

En prenant appui sur le cadre théorique de l'étude, cette discussion propose d'apporter plusieurs éléments permettant de comprendre le sens du retour en communauté après une peine de prison pour des hommes libérés âgés. La première partie met en lumière le fait que le retour en communauté est défini par une multiplicité d'expériences relevant de l'insertion professionnelle et relationnelle d'un individu. La deuxième partie met l'accent sur l'aspect facilitateur et fondamental des solidarités familiales.

PARTIE 1 : LE RETOUR EN COMMUNAUTÉ, UNE PLURALITÉ D'EXPÉRIENCES

Robert Castel (1994) suggère que la marginalisation des individus apparait comme la fin d'un parcours d'un processus de désaffiliation. Ce processus repose sur une insertion relationnelle et professionnelle stable et solide, nécessaire à l'intégration des individus. Sur cette base, il met en avant que la position occupée par les individus s'inscrit sur un continuum de positions allant de l'intégration à la marginalité, sans jamais être définitivement fixées.

En prenant appui sur ce cadre théorique, nous avons pu constater que l'emploi et la famille sont les noyaux centraux de l'expérience de retour en communauté des détenus âgés. Plus précisément, nos analyses nous apprennent que le retour en communauté est vécu plus ou moins facilement selon leur insertion dans des réseaux de sociabilité et leur insertion professionnelle. Sur cette base, leur expérience s'inscrit sur un continuum composé de quatre profils distincts : les individus « isolés », les individus « fragilisés », les individus « protégés » et les individus « insérés ».

Tout comme l'explique Castel (1994), nous tenons à rappeler que la position qu'occupent les individus au sein de ce continuum n'est pas une situation statique. Au contraire, les frontières des groupes définis sont mobiles et dépendent du parcours de vie des individus.

1. Les « marginalisés »

Les ex-détenus marginalisés sont ceux qui se trouvent désaffiliés à la fois sur l'axe travail et sur l'axe d'insertion relationnelle. D'une part, leur accès à l'emploi est limité par des incapacités relatives à leur forme physique, leur âge ou encore leur expertise professionnelle. Ainsi pour ceux de plus de 65 ans, la question de l'emploi ne se pose plus. En revanche, celle de l'occupation pour pallier l'ennui est toujours d'actualité et source de difficultés pour ces hommes qui expliquent l'importance de se tenir occupé pour s'en sortir. Pour d'autres, qui bénéficient d'une formation de niveau universitaire et possèdent une quinzaine d'années d'expérience dans des postes à responsabilités, la question de l'emploi se pose différemment. À leur âge et avec leur expérience, il est très difficile d'accepter de faire « machine arrière », « d'avoir une jobine, une job d'étudiant » et « de faire un métier que même un cheval pourrait faire ». Enfin, pour d'autres, ce sont des limitations physiques qui les maintiennent écartés du marché de l'emploi. Peu importe leur nature, ces incapacités handicapent énormément les hommes marginalisés, car elles les mettent à l'écart des systèmes de protections collectives offertes par l'emploi et les éloignent de ses bénéfices, soit d'une source de revenus et d'un moyen d'être occupé et de sentir utile.

D'autre part, ces hommes sont désaffiliés socialement puisqu'ils sont rejetés par leurs familles. Privés de l'appui et du soutien de leurs proches, ils se tournent très souvent vers la communauté pour se sentir moins seuls et être guidés au quotidien dans leurs démarches de réinsertion.

Pour ces individus marginalisés, le retour en communauté est marqué par un sentiment de non-existence sociale très fort. Désaffiliés tant professionnellement que socialement, ces hommes souffrent plus particulièrement de leur perte totale d'identité professionnelle et familiale. Comme l'indique Castel (2009, p 439), « ce sont des individus, mais des individus dans cette contradiction de ne pas pouvoir être les individus qu'ils aspirent à être ». Ayant de grandes difficultés à trouver leur place et à survivre dans la société, ces

hommes remettent en question l'intérêt de leur sortie de prison : alors que rien ne va, sortir de prison « si on a pas la chance d'exister », n'a aucun sens.

2. Les « fragilisés »

Les ex-détenus fragilisés sont à mi-chemin entre la marginalisation et l'intégration telles que conçues par Castel (1994). Les hommes appartenant à ce groupe ne bénéficient pas des protections émanant de leur famille, car ils sont éloignés géographiquement de leur province d'origine et ne possèdent pas l'autorisation de voyager avant la fin de leur mandat correctionnel. Leur statut pénal a un effet incapacitant dans le sens où il les limite dans leur réinsertion : ne bénéficiant ni du soutien ni de l'assistance de leur famille, ils présentent de grandes difficultés à s'intégrer dans une société qui leur est complètement inconnue. Plus précisément, ces hommes expliquent qu'en plus de ne pas parler la langue française et de n'avoir personne vers qui se tourner, ils se trouvent une situation de « semi-existence » sociale où seul l'emploi leur offre une identité sociale valorisante.

En effet, ces hommes occupent depuis plusieurs mois déjà un emploi qui leur permet de s'en sortir financièrement et de ne pas voir le temps passé loin de leur famille. Éloignés des ressources relationnelles mises en place par les familles, ces individus parviennent malgré tout, grâce à leur statut de travailleur, à retrouver une certaine place dans la société.

Leur retour en communauté est toutefois majoritairement marqué par beaucoup de souffrance et d'incompréhension : pourquoi sortir de prison si c'est pour être complètement seuls ? Ce n'est qu'en se tournant vers la communauté qu'ils trouvent une échappatoire et parviennent à passer outre ce mal être prédominant.

3. Les « protégés »

Les individus protégés se situent dans ce que Castel (1994) définit comme une « zone d'assistance », c'est-à-dire une situation dans laquelle ils bénéficient d'une forme de

protection rapprochée par le biais de leur famille, tout en restant fragilisés par une insertion professionnelle précaire.

Âgés, blessés ou malades, ces hommes n'ont pas la possibilité d'accéder à un emploi pour se réinsérer. Toutefois, ils se considèrent « chanceux », car, même s'ils ne bénéficient pas des garanties liées à un emploi stable, ils peuvent s'appuyer sur un régime de protection à la fois familial et public. D'une part, ces hommes bénéficient de formes d'assistances publiques en lien avec leur âge ou leur invalidité physique. Par exemple, certains interviewés touchent depuis leur sortie de prison une pension vieillesse qui leur « permet de joindre les deux bouts et se faire des petits plaisirs ». D'autres touchent une pension d'invalidité permanente en raison de problèmes de santés incapacitants.

D'autre part, ils bénéficient du soutien de leurs familles qui, en répondant à un besoin d'appartenance, les aide à retrouver une place dans la société. En ce sens, le soutien et le rôle que leur famille leur donne permettent à ces hommes de s'éloigner du statut de « bagnard » qu'ils occupaient jusqu'à leur sortie de prison, de regagner une identité familiale valorisante et par conséquent d'accéder à une forme d'existence sociale qu'ils jugent satisfaisante. Pour ces hommes, l'emploi ne joue qu'un rôle secondaire dans le sens où tant qu'ils ont leur famille, « tout va bien! ».

4. Les « insérés »

Ce dernier groupe comprend des hommes jouissant des garanties offertes à la fois par un emploi stable et un support relationnel solide. Ces hommes ont tous pour point commun d'être en bonne forme physique et leur récit montre qu'ils ne présentent pas d'incapacités particulières à l'accès au travail. Entourés, soutenus, occupés et indépendants financièrement, ces hommes ont la particularité d'avoir des propos positifs et optimistes tant envers leur retour en communauté, qu'envers leur avenir. Ce sont des hommes qui se définissent comme étant « heureux », « comblés », « confiants », et surtout des hommes pour qui « tout va bien ». Cette dernière expression est récurrente dans leurs récits et marque une réelle distinction avec celui des autres ex-détenus, surtout lorsqu'ils ne sont pas entourés.

Pour ces hommes, insérés professionnellement et socialement, le retour en communauté est moins difficile que pour les autres. Cela passe par le fait que retourner dans la communauté en étant « insérés » signifie pour ces hommes, « avoir la possibilité d'exister », « avoir une place », ou encore « être quelqu'un ».

PARTIE 2 : LA NOTION DE SOLIDARITÉS EN RÉPONSE À LA DÉSAFFILLIATION

La première partie de cette discussion a permis de mettre en avant le fait que l'expérience de retour en communauté est vécue différemment selon l'ancrage familial et professionnel des ex-détenus âgés. Lorsqu'ils sont libérés de prison, certains sont marginalisés ou fragilisés et souffrent de leur semi-existence voire de leur non-existence sociale tandis que d'autres sont protégés ou insérés et relatent une expérience positive marquée par un retour à une identité sociale et familiale valorisante.

Alors que l'insertion professionnelle joue un rôle important pour les ex-détenus âgés et détermine en partie leur situation, celle-ci ne semble pas être au cœur de leur réinsertion. En effet, même si l'emploi les protège de la marginalisation et leur permet de regagner une identité sociale plus valorisante, à lui seul, il ne permet pas de dépasser les souffrances liées à l'absence de la famille. Pour comprendre cette pluralité d'expériences, il faut plutôt prendre en compte le capital familial des ex-détenus âgés et plus précisément les solidarités familiales qui ont pour fonction de les protéger des risques sociaux et les insérer dans un environnement social.

1. Les solidarités familiales : un enjeu central du retour en communauté des détenus âgés

De manière générale, la notion de solidarité recouvre « l'ensemble des dispositifs qui assurent la redistribution ou les échanges de biens et de services que ce soit dans un cadre familial de proximité ou plus largement sociétal (...) et supposent la conscience d'une appartenance commune. » (Van Pevenage, 2009, p19). Les solidarités familiales

s'inscrivent dans la sphère privée du champ des solidarités et reposent sur l'entraide et les échanges présents au sein de la parenté tels que du soutien matériel, informationnel, relationnel et émotionnel. Les solidarités familiales ont une fonction insérante et une fonction protectrice qui varie selon le type de services rendus et le statut des bénéficiaires (Déchaux, 1996). Ainsi, lorsque l'aide concerne des services matériels, qu'elle permet de pallier une incapacité et qu'elle intervient dans un contexte précaire, elle a une fonction à dominante protectrice. En revanche, lorsqu'elle concerne des services réticulaires, qu'elle permet aux individus de se consacrer à de nouveaux rôles sociaux et qu'elle intervient dans un contexte « assuré », elle occupe une fonction à dominante insérante.

Le retour en communauté des détenus âgés est grandement favorisé par les pratiques solidaires de leur réseau familial et nos données montrent que l'entraide au sein de ce réseau est conséquente. De plus, les échanges qui y prennent place sont multiples et concernent des supports à la fois matériels, relationnels, affectifs et identitaires.

Le support émotionnel fourni par les familles se matérialise de différentes façons qui ont pour point commun d'aboutir à un sentiment de bien-être chez ses bénéficiaires. Que ce soit à travers l'écoute, l'attention ou encore la sécurisation, les proches des détenus âgés proposent des moyens pour faire face aux évènements stressants relatifs à la sortie de prison. Par ailleurs, ces hommes sont plus optimistes et plus confiants en l'avenir lorsqu'ils sont entourés.

Les pratiques solidaires des familles des anciens détenus s'inscrivent également dans une dynamique de soutien matériel importante qui permet de pallier leurs incapacités et les protègent au quotidien. Par exemple, Marc qui est malade bénéficie du soutien de son frère pour faire ses courses ou encore se déplacer lors de ses nombreux rendez-vous médicaux.

Lorsqu'elles proposent du soutien relationnel, les familles interviennent principalement pour faciliter l'insertion professionnelle des ex-détenus. Cette intervention leur permet d'accéder rapidement à un poste « correct », « plaisant » et souvent « mieux payé que la moyenne ». Ce constat est d'autant plus important que ces hommes, même s'ils ne présentent pas d'incapacités professionnelles, sont souvent traités sur un mode

discriminatoire qui les repousse à la limite d'un ordre socioprofessionnel auquel ils sont difficilement intégrés. En ce sens, la famille, en remédiant aux discriminations et en leur permettant d'accéder à de nouveaux rôles sociaux, propose une « aide insérante » (Déchaux, 1996) et intervient comme un tremplin dans le processus de retour en communauté.

De plus, en offrant une présence au quotidien et des responsabilités, les familles renforcent leur sentiment de « normalité » et favorisent le regain d'une identité familiale et sociale valorisante. En ce sens, en plus de répondre au besoin de sécurité des ex-détenus âgés, elles comblent un besoin d'estime et d'appartenance. Lorsqu'ils sont entourés par leurs familles, les détenus âgés réintègrent la société en ayant le sentiment d'appartenir à un groupe social et d'avoir le droit d'exister. Ces besoins d'estime et d'appartenance associés à la nécessité d'exister hors du champ pénal et carcéral sont à la base de ce que les ex-détenus âgés estiment être une réinsertion « réussie », « correct » et « supportable ». De fait, les familles permettent de donner un sens à leur expérience et facilitent grandement leur retour en communauté.

2. Les solidarités communautaires : un support nécessaire, mais non suffisant

C'est donc par la famille que les ex-détenus reçoivent l'aide et le soutien nécessaire. Toutefois, lorsque les solidarités familiales sont absentes ou défaillantes, nous avons constaté, à l'instar des travaux de Castel (1995), qu'une nouvelle forme de solidarité est mise en place par des individus présents dans la collectivité qui sont amenés à jouer un rôle auprès des ex-détenus. Les organismes communautaires, les associations d'entraide ou encore le personnel de la bibliothèque du quartier ou le commis d'une chaine de restaurant prennent alors le relais de manière à réaffilier les individus fragilisés et marginalisés.

Pour les hommes protégés et insérés par leurs proches, la communauté joue un rôle secondaire. En revanche, pour les hommes marginalisés et fragilisés, la communauté

s'impose comme une mesure de rechange indispensable. Tout comme le souligne Van Pevenage (2010), les milieux communautaires leur permettent de créer de nouveaux liens et d'intervenir lorsque les proches sont absents. De fait, en comblant le vide et l'absence laissés par les familles, en palliant les incapacités des anciens détenus et en sollicitant des ressources relationnelles, matérielles et émotionnelles similaires à celles de la famille, la communauté s'impose comme une « famille élargie ». De cette manière, elle protège les individus marginalisés et fragilisés de la désaffiliation.

Toutefois, dans un contexte de réintégration sociale et communautaire, même si les solidarités communautaires protègent les individus de la grande marginalité, celles-ci ne sont pas suffisantes. Alors que les familles comblent un besoin d'estime et d'appartenance, la communauté intervient uniquement pour répondre à un besoin de sécurité. En ce sens, les protections émanant de la communauté ne peuvent suffire à soutenir le retour en communauté des personnes libérées de prison à un âge avancé : les solidarités familiales sont indispensables et irremplaçables.

CONCLUSION

Chaque année, de plus en plus de personnes âgées sont remises en liberté. Si la question de la gestion administrative et des besoins des détenus âgés est de plus en plus documentée, celle de leur réintégration sociale et communautaire l'est beaucoup moins.

Notre étude avait donc pour objectif de pallier ces lacunes et visait à comprendre ce les détenus vivent lorsqu'ils sont libérés de prison âgés, de quelle manière ils vivent ce retour en communauté et quel sens ils lui attribuent.

À ce sujet, nos analyses ont permis de mettre en avant que le retour en communauté des détenus âgés est une expérience riche et complexe dépendant de leur ancrage social, familial et professionnel, mais aussi parfois de leur profil délictuel et sentenciel.

Sortir de prison et réintégrer la communauté en étant âgé, demande des adaptations et implique de se retrouver confronter à de multiples difficultés. Le retour en communauté implique un retour à une nouvelle vie qui demande aux détenus âgés de repartir de zéro. Pour les personnes condamnées à une longue sentence, cela signifie avant tout devoir se réhabituer à la société et réapprendre son fonctionnement tout en mettant à distance leur passé carcéral. Ainsi, ces hommes doivent (ré)apprendre à se servir d'une carte de guichet, d'un téléphone cellulaire ou encore à évoluer au sein de la foule sans avoir peur d'être agressés. Pour les personnes incarcérées tardivement, la remise en liberté suppose de réintégrer une société dans laquelle ils ont tout perdu. Après avoir passé la majeure partie de leur vie en dehors du système pénal et pénitentiaire, à travailler et mener une vie de famille « typique », ces hommes éprouvent de grandes difficultés à reprendre une vie normale dans la mesure ou la révélation de leur crime ou leur condamnation a causé beaucoup de dommages.

Le retour en communauté des détenus âgés est également marqué par des difficultés d'accès à l'emploi. Alors que l'emploi représente pour eux un réel besoin, tant financier, occupationnel que d'utilité, son accès est limité à la fois par leur passé criminel et leur âge. D'une part, les ex-détenus âgés se retrouvent très souvent confrontés à des employeurs

qui refusent leur candidature suite à l'annonce de leur dossier criminel. Le recours à cette pratique est de plus en plus courant et ce, même si la présence d'un dossier criminel ne peut être utilisée lorsque le crime commis n'est pas en lien avec l'emploi. Par ailleurs la vérification des antécédents criminels étant de plus en plus systématique, il devient pour eux très difficile d'y échapper. D'autre part, l'âge des ex-détenus complique leur accès au travail en raison de la discrimination existant sur le marché de l'emploi et de leur forme physique. Les employeurs semblent, selon eux, moins enclins à embaucher des « vieillards » et, lorsque la discrimination est absente, ils souffrent du fait que les emplois disponibles pour personnes judiciarisées demandent une bonne forme physique et très souvent des efforts incompatibles avec leur âge ou leur état de santé.

Ces difficultés sont exacerbées par leur statut pénal et le cadre institutionnel dans lequel ils sont forcés d'évoluer. En effet, il appert que même s'ils sont sortis de prison et donc « enfin libres », les anciens détenus accèdent à une forme de « liberté contrôlée » inscrite dans un cadre institutionnel très marqué, semblable à celui que l'on retrouve en prison. Cette position particulière est difficile à vivre pour ces hommes qui expliquent, à leur âge, être fatigués de devoir rendre des comptes, se justifier, et se soumettre. Maintenus dans un environnement contrôlant, ces hommes se retrouvent confrontés à un double paradoxe : premièrement, il leur est demandé d'être responsables tout en dépendant d'un système de règles bien précises les limitant dans leurs mouvements et dans leurs choix. Par exemple, les difficultés d'accès à l'emploi sont amplifiées par la présence de conditions de libération contraignantes telle que l'interdiction de travailler de nuit. Deuxièmement, il est attendu d'eux qu'ils fonctionnent « normalement » dans un contexte où les règles et les codes de conduites carcérales s'appliquent continuellement. Dépendants des autorisations de leurs agents et des conditions associées à leur libération ces hommes se sentent mis à l'écart d'une vie qu'ils qualifient de « normale », une vie où il n'est jamais question de prison, de cellule, de code de conduite et de surveillants. Pour ces hommes, la sortie de prison ne s'opèrera réellement que le jour où ils auront quitté la maison de transition et terminé leur mandat.

Malgré tout, les ex-détenus âgés peuvent compter sur la solidarité des membres de leur famille et de la communauté pour les aider à passer outre ces difficultés, aller de l'avant et se réinsérer. En effet, les solidarités familiales sont le pilier de la réintégration sociale et communautaire des détenus âgés dans le sens où, en les supportant matériellement, et émotionnellement, elles les protègent des risques de la vie sociale et les insèrent dans un environnement social. Par ailleurs, les familles participent au regain d'une identité sociale valorisante et offrent aux ex-détenus âgés la possibilité d'être ou de devenir quelqu'un. La présence des familles des ex-détenus fait donc une réelle différence lors de leur retour en communauté puisque grâce à elles, les individus parviennent à se réinsérer mais surtout à exister. À l'opposé, les individus ne bénéficiant pas de la proximité de leur famille ou ayant été rejetés se retrouvent dans une situation de fragilité voire de marginalité importante. Ce n'est qu'en se tournant vers la communauté qu'ils parviennent à échapper à la désaffiliation et retrouvent un semblant de sens vis-à-vis de leur sortie de prison.

L'expérience de retour en communauté pour des personnes libérées âgées ne se résume donc pas seulement à des difficultés d'ordre professionnel, pénal ou institutionnel, mais correspond également à un besoin d'estime et d'appartenance marqué que seule la famille semble pouvoir combler. En ce sens, il convient de poursuivre les recherches sur les liens familiaux en détention et en dehors des murs de manière à faciliter leur maintien et soutenir la réintégration sociale et communautaire des détenus, principalement lorsqu'ils sont libérés âgés : pour quelles raisons certaines familles sont solidaires quand d'autres rejettent les personnes judiciarisées pour les crimes commis ?

Il est également important de continuer à s'intéresser aux personnes judiciarisées vieillissantes, principalement en dehors des murs. Même si l'âge ne semble pas être un des facteurs clés la réintégration sociale et communautaire des détenus âgés, celui-ci s'immisce dans plusieurs sphères de leurs vies et amplifie les difficultés rencontrées dans la collectivité par les personnes judiciarisées. Cela est d'autant plus important que le soutien familial, véritable pierre angulaire du retour en communauté des détenus âgés provient principalement de leurs parents ou de leurs frères et sœurs eux aussi âgés : qu'adviendra-t-il une fois que ce réseau de soutien aura disparu ? De quelle manière les

autorités correctionnelles et la communauté peuvent-elles intervenir pour préserver ou développer l'identité positive socialement construite au cours de leur vie ?

Bibliographie

- Aday, R. H. (1994). Aging in prison: A case study of new elderly offenders. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 38(1), 79-91.
- Aday, R. H. (2003). Aging prisoners: Crisis in American corrections. Westport: Praeger
- Aday, R. H., et Krabill, J. J. (2012). Older and geriatric offenders: critical issues for the 21st century. *Special Needs of Offenders in Correctional Institutions. Thousand Oaks, CA, Sage*.
- Anderson-Facile, D. (2009). Basic challenges to prisoner reentry. *Sociology Compass*, *3*(2), 183-195.
- Barthe, J. F., Clément, S., et Drulhe, M. (1988). Vieillesse ou vieillissement? Les processus d'organisation des modes de vie chez les personnes âgées. *Les cahiers de la Recherche sur le travail social, Université de Caen*, (15).
- Bauer, J., Biolo, G., Cederholm, T., Cesari, M., Cruz-Jentoft, A. J., Morley, J. E., et al. (2013). Evidence-based recommendations for optimal dietary protein intake in older people: A position paper from the PROT-AGE Study Group. Journal of the American Medical Directors Association, 14, 542–559.
- Bengtson, V. L. et Roberts, R. E. L. (1991). Intergenerational Solidarity in Aging Families: An Example of Formal Theory Construction, *Journal of Marriage and Family*, 53(4): 856-870.
- Berg, M. T., et Huebner, B. M. (2011). Reentry and the ties that bind: An examination of social ties, employment, and recidivism. *Justice quarterly*, 28(2), 382-410.
- Billette J. M. et Janz, T. (2011). Les blessures au Canada : Un aperçu des résultats de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, Coup d'œil sur la santé, Ottawa, Statistiques Canada, No 82-624-X
- Blanchet, A. et Gottman, A. (1992). *L'enquête et ses méthodes : l'entretien.* Paris : Nathan Université

- Bourdieu, P. (1993). Comprendre, dans Bourdieu, P., Accardo, A. et Balazs, G. (dirs) *La misère du monde*. Paris : Seuil, 903-939.
- Bouregba A. (2002) Les liens familiaux à l'épreuve du pénal, Toulouse : ERÈS.
- Brink, J. H., Doherty, D., et Boer, A. (2001). Mental disorder in federal offenders: A Canadian prevalence study. *International journal of law and psychiatry*, 24(4), 339-356.
- Brouillet, D., et Syssau, A. (2000). *Le vieillissement cognitif normal : vers un modèle explicatif du vieillissement*. Bruxelles : De Boeck Supérieur.
- Burnett, R. (2004). To Re-Offend or Not to Re-Offend? The Ambivalence of Convicted Property Offenders dans Maruna, S. et Immarigeon, R. (dir) *Ex-Offender Reintegration: Pathways to Desistance from Crime*, Albany: SUNY Press.
- Butler, R. N. (1975). Why survive? Being old in America. Baltimore: Johns Hopkins University Press
- Caradec, V. (2012). Sociologie de la vieillesse et du vieillissement : Domaines et approches.

 Paris : Armand Colin.
- Castel, R. (1990). Le roman de la désaffiliation. À propos de Tristan et Iseut. *Le Débat*, (4), 155-167.
- Castel, R. (1994). La dynamique des processus de marginalisation : de la vulnérabilité à la désaffiliation. *Cahiers de recherche sociologique*, (22), 11-27
- Castel, R. (1995). Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat.

 Paris : Fayard.
- Castel, R. (2004). Intégration et nouveaux processus d'individuation, dans Poupart, J. (dir.). Au-delà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés, Presses de l'Université du Québec, 14-23
- Chantraine, G. (2004). *Par-delà les murs. Expériences et trajectoires en maison d'arrêt.*Paris : Presse universitaire de France.
- Chantraine, G. (2006). La prison post-disciplinaire. *Déviance et société*, 30(3), 273-288.

- Chantraine, G. (2006b). Le lien social à l'épreuve de l'incarcération : les maisons d'arrêt en France, *Les politiques sociales*, n° 3 et 4, 25-34.
- Christian, J., et Kennedy, L. W. (2011). Secondary narratives in the aftermath of crime: Defining family members' relationships with prisoners. *Punishment et Society*, *13*(4), 379-402.
- Clarke, L. H., et Korotchenko, A. (2015). 'I know it exists... but I haven't experienced it personally': older Canadian men's perceptions of ageism as a distant social problem. *Ageing and Society*, 1-17.
- Cohen, S. and L. Taylor (1972) *Psychological Survival*. Harmondsworth: Penguin.
- Combessie, P. (2006). *Ouverture des prisons : Jusqu'à quel point ?* Montréal : Classiques des sciences sociales.
- Commission Européenne (2009) Discrimination dans l'UE en 2009, Eurobromètre spécial, Rapport de recherche remis à la Direction générale Emploi, affaires sociales et égalité des chances.
 - [http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/ebs/ebs_317_fr.pdf] tel que consulté le 18 octobre 2015.
- Crawley, E. (2004). Release and Resettlement : The Perspectives of Older Prisoners. *Criminal Justice Matters*, 56.
- Crawley, E., et Sparks, R. (2005). Hidden injuries? Researching the experiences of older men in English prisons. *Howard Journal of Criminal Justice*, 44(4), 345-356.
- Crawley, E., et Sparks, R. (2006). Is there life after imprisonment? How elderly men talk about imprisonment and release. *Criminology and Criminal Justice*,6(1), 63-82.
- Cusson, J.-F. (2004). *Réinsertion sociale des délinquants âgés : Défis à relever*. Mémoire de maîtrise. Université de Montréal
- Dandurand, R. B. et Ouellette, F. R. (1992). Entre autonomie et solidarit é: parenté et soutien dans la vie de jeunes familles montréalaises. Rapport présenté au Conseil québécois de la recherche sociale, Institut québécois de recherche sur la culture, Montréal : IQRC.

- Déchaux, J. H. (1996). Les services dans la parenté: fonctions, régulation, effets. *Faire ou faire-faire? Famille et services.*, 39-54
- Deslauriers, J. P. (1991). Recherche qualitative : guide pratique. Montréal : McGraw-hill.
- Deslauriers, J. P., et Kérisit, M. (1997). Le devis de recherche qualitative. Dans J.
- *Déviance et Société*, 30(3), 289-304.
- Dykstra, P. A. (2009). Older adult loneliness: myths and realities. *European Journal of Ageing*, 6(2), 91-100.
- Enquêteur correctionnel du Canada. (2011). Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2010-2011.
 - [http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/pdf/annrpt/annrpt20102011-fra.pdf], Tel que consulté le 28 décembre 2015
- Enquêteur correctionnel du Canada. (2014). Rapport annuel du Bureau de l'enquêteur correctionnel 2013-2014.
 - [http://www.oci-bec.gc.ca/cnt/rpt/annrpt/annrpt20132014-fra.aspx], Tel que consulté le 13 décembre 2015
- Fahey, J., Roberts, C., et Engel, L. (2006). Employment of ex-offenders: Employer perspectives. *Rapport de recherche. Boston: Crime and Justice Institute.*
- Farrall, S. (2004). Social capital and offender reintegration: Making probation desistence focused. Dans Maruna, D et Immarigeon, R. (Dir.), After crime and punishment: Pathways to offender reintegration, Portland, OR: Willan, 57–84.
- Fazel, S., et Danesh, J. (2002). Serious mental disorder in 23 000 prisoners: a systematic review of 62 surveys. *The lancet*, *359*(9306), 545-550.
- Fazel, S., et Jacoby, R. (2002). Psychiatric aspects of crime and the elderly. *Psychiatry in the elderly*, 919-931.
- Fazel, S., Hope, T., O'Donnell, I., (2001b) Hidden psychiatric morbidity in elderly prisoners. *British Journal of Psychiatry*, 179, 535-539

- Fazel, S., Hope, T., O'Donnell, I., Piper, M., et Jacoby, R. (2001). Health of elderly male prisoners: worse than the general population, worse than younger prisoners. *Age and ageing*, *30*(5), 403-407.
- Flanagan, T. J. (1980). The pains of long-term imprisonment: A comparison of British and American perspectives. *The British Journal of Criminology*, *20*(2), 148-156.
- Foucault, M. (1975). Surveiller et punir : Naissance de la prison. Paris : Gallimard.
- Frazer, L. (2003). *Ageing inside*, Université of Bristol, School for policy.
- Gaetz, S., et O'Grady, B. (2006). The missing link: Discharge planning, incarceration and homelessness. *Ontario: The John Howard Society of Ontario*.
- Gaetz, S., et O'Grady, B. (2006). *The missing link : Discharge planning, incarceration and homelessness.* Toronto : The John Howard Society of Ontario.
- Gal, M. (2002). La santé physique et mentale des délinquants âgés. Forum Recherche sur l'actualité correctionnelle, Service correctionnel du Canada, 14 (2), 15-19
- Geller, A., et Curtis, M. A. (2011). A sort of homecoming: Incarceration and the housing security of urban men. *Social Science Research*, *40*(4), 1196-1213.
- Giacalone, D., Wendin, K., Kremer, S., Frøst, M. B., Bredie, W. L., Olsson, V., ... et Risvik, E. (2014). Health and quality of life in an aging population–Food and beyond. *Food Quality and Preference*.47, 166-170
- Gobeil, R., Allenby, K., et Greiner, L. (2014). A brief profile of incarcerated older men offenders, Rapport de recherche, Ottawa: Services Correctionnels du Canada.
- Goffman, E. (1968). *Asiles, études sur la condition sociale des malades mentaux*. Paris : Les éditions de minuit
- Harding, D. J., Morenoff, J. D., et Herbert, C. W. (2013). Home Is Hard to Find: Neighborhoods, Institutions, and the Residential Trajectories of Returning Prisoners. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 647(1), 214-236.

- Harding, D. J., Wyse, J. J., Dobson, C., et Morenoff, J. D. (2014). Making ends meet after prison. *Journal of Policy Analysis and Management*, 33(2), 440-470.
- Harper, L. (2005). Epigenetic inheritance and the intergenerational transfer of experience. *Psychological bulletin*, *131*(3), 340.
- Harper, S., et Ruicheva, I. (2004). Role and relationships in contemporary grandparenting.
- Hattem, T. (1987). *Condamnés à "25 ans minimum" : expérience vécue et perspectives d'avenir.* Rapport de recherche inédit, Université de Montréal, Centre international de criminologie comparée
- Hattem, T., Normandeau, A., et Parent, C. (1982). Les conséquences d'une condamnation pénale dans le domaine du travail. *Déviance et société*, *6*(3), 311-326.
- Helfgott, J. (1997). Ex-offender needs versus community opportunity in Seattle, Washington. *Fed. Probation*, *61*, 12.
- Hodgins. S. (2001). The major mental disorders and crime: Stop debating and start treating and preventing. International journal of Law and Psychiatry, 24, 427-446
- Holt, N., et Miller, D. (1972). *Explorations in inmate-family relationships,* Sacramento, Département correctionnel Californien (No. 46).
- Holzer, H. J. (2007). *Collateral costs : The effects of incarceration on the employment and earnings of young workers.* Discussion paper, Georgetown University [http://repec.iza.org/dp3118.pdf] Tel que consulté le 25 novembre 2015.
- Holzer, H. J., Raphael, S., et Stoll, M. A. (2006). Perceived Criminality, Criminal Background Checks, and the Racial Hiring Practices of Employers. *Journal of Law and Economics*, 49(2), 451-480.
- Horowitz, A. (1985). Sons and daughters as caregivers to older parents: Differences in role performance and consequences. *The Gerontologist*, *25*(6), 612-617.
- Howse, K. 2003. *Growing old in prison : A scoping study on older prisoners*, London : Centre for Policy on Aging and Prison Reform Trust.
- Kellen, A., Freedman, J., Novac, S., Lapointe, L., Maraanen, R., et Wong, A. (2010) *Homeless* and *Jailed, Jailed and Homeless*. John Howard Society of Toronto

- Kenny, R. A. (2005). Mobility and falls. Dans Jonhson, M. (dir) *The Cambridge handbook of age and ageing*, Cambridge: University Press,, 131-140
- Kerbs, J. J., et Jolley, J. M. (2007). Inmate-on-inmate victimization among older male prisoners. *Crime et Delinquency*, *53*(2), 187-218.
- Kergoat, M. J. (2009). La personne âgée admise à l'hôpital est-elle victime d'âgisme?. *Vie et vieillissement*, 7(2), 41-48.
- Kingston, P., Le Mesurier, N., Yorston, G., Wardle, S., et Heath, L. (2011). Psychiatric morbidity in older prisoners: unrecognized and undertreated. *International Psychogeriatrics*, 23(08), 1354-1360.
- Koenig, H.G., Johnson, S., Bellard, J., Denker, M., et Fenlon, R. (1995). Depression and anxiety disorder among older male inmates at a federal correctional facility. *Psychiatric Services*, 46, 399–401.
- La Vigne, Nancy G., Christy Visher, and Jennifer Castro. 2004. *Chicago Prisoners' Experiences Returning Home.* Washington, DC: Urban Institute.
- La Vigne, Nancy, and Barbara Parthasarathy. 2005. *Residential Mobility Illinois Policy Brief* : *Returning Home*. Washington, DC: Urban Institute.
- La Vigne, Nancy, and Gillian L. Thomson. 2003. *A Portrait of Prisoner Reentry in Ohio.*Washington, DC: Urban Institute.
- La Vigne, Nancy, and Vera Kachnowski. 2003. *A Portrait of Prisoner Reentry in Maryland.*Washington, DC: Urban Institute.
- La Vigne, Nancy, Cynthia Mamalian, Jeremy Travis, and Christy Visher. 2003. *A Portrait of Prisoner Reentry in Illinois.* Washington, DC: Urban Institute.
- Laberge-Sévigny, A. (2015). L'insertion sociale des hommes qui ont vieilli incarcérés : expérience des intervenants Option Vie. Mémoire de maîtrise inédit, Université de Laval
- Landreville, P. (2001). Le vieillissement de la population pénitentiaire du Québec : Réflexions à propos des théories et des paradigmes en criminologie. *Sociologie et sociétés*, 33(1), 53-66.

- Laub, J. H., et Sampson, R. J. (1993). Turning points in the life course: Why change matters to the study of crime. *Criminology*, *31*(3), 301-325.
- Laurie, N. (2008). *The cost of poverty : An analysis of the economic cost of poverty in Ontario.*Ontario, Association of Food Banks.
- Le Quéau, P., Ailet, V., Dubéchot, P., Fronteau, A., et Olm, C. (2000). *L'autre peine, enquête exploratoire sur les conditions de vie des familles de détenus*. Département « évaluation des Politiques Sociales, Crédoc, l'entreprise de recherche. Cahier de recherche, No. 147 P.139.
- Leeson, G. W. (2005). Changing patterns of contact with and attitudes to the family in Denmark. *Journal of Intergenerational Relationships*, *3*(3), 25-45.
- Lines, R. (2002). La lutte au VIH/sida dans nos prisons : trop peu, trop tard. *Un rapport d'étape. Montréal : Réseau juridique canadien VIH-SIDA*.
- Loeb, S. J., et Steffensmeier, D. (2006). Older male prisoners: Health status, self-efficacy beliefs, and health-promoting behaviors. *Journal of Correctional Health Care*, *12*(4), 269-278.
- Lynch, J. et Sabol. W. J. (2001). "Prisoner Reentry in Perspective." Crime Policy Report, Justice Policy Center. Washington, DC.: The Urban Institute.
- Margrain, T.H. et Boulton, M. E. (2005) Sensory Impairment dans Jonhson, M. (dir) *The Cambridge handbook of age and ageing*, Cambridge: University Press, 121-130
- Martin, Claude (2003). Les solidarités familiales : bon ou mauvais objet sociologique, dans Debordeaux, D. et Pierre S. (dir.), *Les solidarités familiales en question.* Paris : L.G.D.J. 41-71.
- Martinez, D. J., et Christian, J. (2008). The familial relationships of former prisoners: Examining the link between residence and informal support mechanisms. *Journal of Contemporary Ethnography*.
- Maruna, S. (2001) *Making good: how ex-convicts reform and rebuild their lives.* Washington DC: American psychological association

- Marushak, L. M. (2007). *HIV in Prisons, 2005.* Washington, DC: Bureau of Justice Statistics. (NCJ 218915)
- Membrado, M. (2012). Déprise et engagement dans le monde des hommes et des femmes, après le passage à la retraite. *Vie et vieillissement, revue trimestrielle de l'association québécoise de gérontologie, 10*(1), p-12.
- Metraux, S., et Culhane, D. P. (2004). Homeless shelter use and reincarceration following prison release. *Criminology et Public Policy*, *3*(2), 139–160.
- Michel, S., Gobeil, R. et McConnell, A. (2012). *Délinquantes âgées incarcérées : Besoins en soutien social et en santé*. Rapport de recherche, R275. Ottawa (Ontario), Service correctionnel du Canada.
- Michelat, G. (1975). Sur l'utilisation de l'entretien non directif en sociologie. *Revue* française de sociologie, 229-247.
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (2011). *Pour guider l'action –Portrait de santé du Québec et de ses régions*. Ministère de la Santé et des Services sociaux
- Mucchielli, A. (1991). Les méthodes qualitatives. Paris : Presses universitaires de France.
- Mucchielli, A. (1996). Dictionnaire des méthodes qualitatives. Paris : Armand Collin.
- Munn, M. (2011). Living in the Aftermath: the Impact of Lengthy Incarceration on Post-Carceral Success. *The Howard Journal of Criminal Justice*, *50*(3), 233-246.
- Munn, M. (2014). « Je pense que mon âge est probablement l'élément le plus important avec le quel je dois composer » : sortir de prison âgé. Revue de l'association des services de réhabilitation sociale du Québec, 17(1), 17-20
- Naser, R. L., et Visher, C. A. (2006). Family members' experiences with incarceration and reentry. *Western Criminology Review*, 7(2), 20-31.
- Nelson, M., Deess, P., et Allen, C. (2011). The first month out: Post-incarceration experiences in New York City. *Federal Sentencing Reporter*, 24(1), 72-75.
- O'Hara, K., Forsyth, K., Webb, R., Senior, J., Hayes, A. J., Challis, D., ... et Shaw, J. (2016). Links between depressive symptoms and unmet health and social care needs among older prisoners. *Age and ageing*, *45*(1), 158-163.

- Office of the provincial health officer (2003). *Prevention of Falls and Injuries Among the Elderly : A Special Report from the Office of the Provincial Health Office.* Victoria, British Columbia : Provincial Health Office, BC Ministry of Health Planning.
- Olazabal, I. et Pinazo, S. (2010). Les relations intergénérationnelles au sein de la parenté et de la communauté. Dans Charpentier, M., Guberman, N., Billette, V., Lavoie, J. P., Grenier, A. et Olazabal, I. (dirs). *Vieillir au pluriel, perspectives sociales*. Montréal : Presse de l'université du Québec, 255-280
- Organisation mondiale de la santé (2012) World Alzheimer Report 2012, Dementia : A public health priority, Organisation mondiale de la santé (OMS)

 [http://apps.who.int/iris/bitstream/10665/75263/1/9789241564458_eng.pdf?ua =1] tel que consulté le 28 novembre 2015.
- Pager, D. (2003). The Mark of a Criminal Record. *American journal of sociology*, 108(5), 937-975.
- Paillé, P., et Mucchielli, A. (2012). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin.
- Pertisilia, J. (2003) *When Prisoners come home : Parole and Prisoner*. Oxford : Oxford University Press
- Phillips, L. A., et Lindsay, M. (2011). Prison to society: A mixed methods analysis of coping with reentry. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 55(1), 136-154.
- Pires, A. (1997). Échantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique, dans Poupart, J-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R.Mayer, *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques.* 113-169, Montréal : Gaétan Morin
- Posthuma, R. A., et Campion, M. A. (2009). Age stereotypes in the workplace: Common stereotypes, moderators, and future research directions. *Journal of management*, 35(1), 158-188

- Poulin, C., Alary, M., Lambert, G., Godin, G., Landry, S., Gagnon, H., ... et Claessens, C. (2007). Prevalence of HIV and hepatitis C virus infections among inmates of Quebec provincial prisons. *Canadian Medical Association Journal*, 177(3), 252-256.
- Poupart, J. (1997). L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques dans dans Poupart, J-P. Deslauriers, L. Groulx, A. Laperrière, R. Mayer, A. P. (dirs) *La recherche qualitative : enjeux épistémologiques et méthodologiques*, 173-209.
- Prison Reform Trust. (2008). *Doing time : The experiences and needs of older people in prison*. London : Prison Reform Trust.
- Queloz, N. (2014). Mourir en prison. *Revue internationale de criminologie et de police technique et scientifique*, 373-383.
- Raphael, D. (2006). Social determinants of health: present status, unanswered questions, and future directions. *International Journal of Health Services*, *36*(4), 651-677.
- Reed, J. L., et Lyne, M. (2000). Inpatient care of mentally ill people in prison: results of a year's programme of semistructured inspections. *Bmj*, *320*(7241), 1031-1034.
- Ricordeau, G. (2007). Les relations familiales à l'épreuve de l'incarcération. Sentiments et solidarités à l'ombre des murs, Thèse de doctorat inédite, Université Paris IV.
- Robert, D., Frigon, S., et Balzile, R. (2007). Women, the embodiment of health and carceral space. *International Journal of Prisoner Health*, *3*(3), 176-188.
- Roman, C. G., et Travis, J. (2006). Where will I sleep tomorrow? Housing, homelessness, and the returning prisoner. *Housing Policy Debate*, *17*(2), 389–418.
- Roy, J. (1998). Les personnes âgées et les solidarités. La fin d'un mythe, Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval
- Salomon, A. L., Waul, M., Van Ness, A., Travis, J. (2004). *Outside the walls : A national snapshot of community-based prisoner reentry programs*. Washington : Urban Institute, 2004.
- Sapsford, R. J. (1978). Life-sentence prisoners: Psychological changes during sentence. *The British Journal of Criminology*, 128-145

- Savoie Zajc, L. (2009). L'entrevue semi-dirigée, dans Gauthier, B. (dir.) Recherche sociale, 5e édition : De la problématique à la collecte des données. Québec : Les Presses universitaires du Québec, 337-360
- Sécurité publique Canada (2004). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions rapport annuel (2004)*. Ottawa, Sécurité publique Canada
- Sécurité publique Canada (2012). Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous condition. Rapport annuel 2012. Ottawa, Sécurité publique Canada
- Sécurité publique Canada (2014). *Aperçu statistique : Le système correctionnel et la mise en liberté sous conditions rapport annuel (2014)*. Ottawa, Sécurité publique Canada
- Segalen, M. (1995). Continuités et discontinuités familiales : approche socio-historique du lien intergénérationnel. *Les solidarités entre générations*, 27-40.
- Service Correctionnel Canada. (2009). Programmes correctionnels : description des programmes correctionnels. Ottawa, SCC
- Shantz, L. R. S. (2012). *Negotiating the Margins : Aging, Women and Homelessness in Ottawa*, Thèse de doctorat inédite, Université d'Ottawa
- Shields, M., et Tremblay, S. (2002). The health of Canada's communities. *Health reports, Statistics Canada*, 13, 9-32.
- Silverstein, M., et Bengtson, V. L. (1997). Intergenerational Solidarity and the Structure of Adult Child-Parent Relationships in American Families 1. *American journal of Sociology*, 103(2), 429-60.
- Silverstein, M., et Giarrusso, R. (2010). Aging and family life: A decade review. *Journal of Marriage and Family*, 72(5), 1039-1058.
- Ska, B., et Joanette, Y. (2006). Vieillissement normal et cognition. *M/S : médecine sciences*, *22*(3), 284-287.
- Société d'Alzheimer du Québec (2012). *Une nouvelle façon de voir l'impact de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées au Canada*. Société Alzheimer du Canada, 2012

- Stal, M. (2012). Treatment of older and elderly inmates within prisons. *Journal of Correctional Health Care*, 19 (1), 69-73.
- Stojkovic, S. (2007). Elderly prisoners: A growing and forgotten group within correctional systems vulnerable to elder abuse. *Journal of elder abuse et neglect*, 19(3-4), 97-117.
- Strimelle, V. et Poupart, J. (2004) Une fois la sentence terminée. L'intégration des personnes ayant connu une expérience d'incarcération, dans Poupart, J. (dir.). *Audelà du système pénal. L'intégration sociale et professionnelle des groupes judiciarisés et marginalisés*, Presses de l'Université du Québec, 101-123
- Strimelle, V. et Frigon, S. (2007). Femmes au-delà des murs : le sens de la quête d'emploi chez les femmes judiciarisées et les intervenants au Québec. *Criminologie*, 167-189.
- Sykes, G. (1958) *The Society of Captives*. Princeton: Princeton University Press.
- Tesch, R. (1990). *Qualitative analysis : Analysis types and software tools*. Falmer Press, London.
- Tesseron, A.-L. (2008). Le vieillissement de la population carcérale sous responsabilité fédérale au Canada : Vers des « pénitenciers-hospices » ? Mémoire de maîtrise, Université de Montréal.
- Touraut (2015) Corps vieillissants en prison : expérience des personnes détenues « âgées ». *Gérontologie et société*, 37(148), 111-122.
- Touraut, C. (2009). Entre détenu figé et proches en mouvement. L'expérience carcérale élargie : une expérience de mobilité. *Recherches familiales*, (6), pp-81.
- Touraut, C. (2013). Aux frontières des prisons : les familles de détenus. *Cultures et Conflits*, (2), 77-94.
- Touraut, C. et Désesquelles, A. (2015) La prison face au vieillissement : Expériences individuelles et prise en charge institutionnelle des détenus « âgés », Paris, Institut National d'études démographique
- Turcotte, M., et Schellenberg, G. (2007). *Un portrait des aînés au Canada, 2006*. Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique sociale et autochtone.

- Uggen, C., et Thompson, M. (2003). The Socioeconomic Determinants of Ill-Gotten Gains: Within-Person Changes in Drug Use and Illegal Earnings1. *American Journal of Sociology*, 109(1), 146-185.
- Uzoaba. A. J. H. E. (1998). Évaluation du besoin et risque chez les détenus : La gestion des délinquants âgés : Ou en sommes-nous? . Ottawa, Service correctionnel du Canada.
- Vacheret, M. (2005). Les visites familiales privées au Canada, entre réinsertion et contrôle accru : portrait d'un système. *Champ pénal*
- Vacheret, M. (2006). Gestion de la peine et maintien de l'ordre dans les institutions fédérales canadiennes. Contrôle, pouvoir et domination : les « réussites » de la prison.
- Vacheret, M., et Lafortune, D. (2011). Prisons et santé mentale, les oubliés du système. *Déviance et société*, *35*(4), 485-501.
- Vacheret, M., et Lemire, G. (2007). *Anatomie de la prison contemporaine*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal.
- Van Pevenage, I. (2009) *Pour agir : comprendre les solidarités familiales. La recherche : un outil indispensable, Fiches synthèses de transfert de connaissances.* Familles en mouvance Dynamiques intergénérationnelles, Montréal.
- Van Pevenage, I. (2010). La recherche sur les solidarités familiales. *Idées économiques et sociales*, (4), 6-15.
- Visher, C. A., Debus-Sherrill, S. A., et Yahner, J. (2011). Employment after prison: A longitudinal study of former prisoners. *Justice Quarterly*, *28*(5), 698-718.
- Visher, C. A., et Travis, J. (2003). Transitions from prison to community: Understanding individual pathways. *Annual review of sociology*, 89-113.
- Wahidin, A. (2006). Time and the prison experience. *Sociological research online*, 11(1).
- Walker, A. J., Allen, K. R., et Connidis, I. A. (2005). Theorizing and studying sibling ties in adulthood. *Sourcebook of family theory and research*, 167-181.

- Woodall, J., Dixey, R., et South, J. (2013). Prisoners' perspectives on the transition from the prison to the community: implications for settings-based health promotion. *Critical Public Health*, *23*(2), 188-200.
- Woods, B., et Pratt, R. (2005). Awareness in dementia: Ethical and legal issues in relation to people with dementia. *Aging et mental health*, *9*(5), 423-429.
- Young, D.S. (2003). Co-occurring Disorders Among Jail Inmates: Bridging the Treatment Gap. *Journal of Social Work Practice in the Addictions*, 3 (3), 63-85
- Zakaria, D., Thompson, J.M., Jarvis, A. et Borgatta, F. (2010). Résumé des premiers résultats du Sondage national de 2007 auprès des détenu(e)s sur les maladies infectieuses et les comportements à risque. Rapport de recherche. Service correctionnel du Canada.